rois ; toi seul peux écarter les calamités de la guerre et les vexations de l'impôt ; toi seul peux faire sentir les droits de l'humanité !

Le tribut, à peine désiré, est déjà levé. Il n'a coûté ni larmes ni murmures ; c'est l'amour du peuple qui ouvre ses trésors. Louis XII attaque à la fois l'Espagne et l'Italie. Des armées et des flottes portent l'effroi à Naples et à Valence ; mais aucune ne fait des progrès. Louis a trop divisé ses forces ; le royaume de Naples est perdu sans retour.

Tant de désastres et de perfidies, tant de sang et tant d'or prodigués inutilement, font la plus vive impression sur l'ame de Louis. De nouveaux périls menacent cette tête si chère ; déjà une fièvre dévorante a fait désespérer de ses jours. Ah ! si des larmes sincères, si des prières continuelles peuvent appaiser la colère céleste, et écarter la mort du trône, Louis échappera au tombeau. La consternation est générale ; les temples sont remplis, les peuples embrassent les autels, et demandent leur père à la Divinité.... Les prières du peuple ont été entendues : Louis échappe des bras de la mort, et fait espérer à la France qu'elle peut encore être heureuse. Ah ! quel touchant souvenir cet événement nous retrace ! Qui ne se rappelle ici les

mêmes marques d'intérêt, de douleur et de joie données par le même peuple pour la conservation d'un prince alors *bien aimé!* Rois de la terre, vos victoires valent-elles ces témoignages d'affection? Que sont vos lauriers ensanglantés auprès de l'amour des peuples!

Tandis que la nation se livre à l'excès de sa joie pour la convalescence de Louis, une scène odieuse vient affliger tous les cœurs. Il est donc vrai que la vertu, même sur le trône, n'est pas à l'abri des attaques de l'envie et de la malignité. O trait incroyable! ô comble de l'injustice des hommes de cour! l'économie de Louis, cette vertu si précieuse dans les rois, on osa la tourner en ridicule sur un théâtre licencieux et grossier! on osa livrer le Roi à la risée publique (20), même au sein de sa cour! *J'aime mieux*, dit-il en l'apprenant, *voir mes courtisans rire de mon avarice, que mon peuple pleurer de mes dépenses.* C'est ainsi que Louis se consolait des satyres des méchans, par le spectacle du bonheur de ses peuples.

Ce prince, si généreux pour ses enuemis personnels, est implacable contre les ennemis de l'État. L'Italie venait d'être délivrée d'Alexandre VI, et Jules II excitait la révolte dans Gênes, sa patrie. Louis repasse les monts, combat

à la religion et aux mœurs à regretter Anne de Bretagne (26).

De l'excès de ces maux peut sortir encore une consolation pour la France et pour son roi. L'Angleterre est flattée de faire monter, pour la première fois (27), une de ses princesses sur le trône de France. Louis aurait toujours pleuré Anne de Bretagne ; mais il veut donner la paix à ses peuples, et un héritier au trône. Il épouse Marie, sœur du vainqueur de *Guinegaste*. La reine arrive en France. C'est un ange de paix que la nation reçoit avec transport. Des tournois, des fêtes magnifiques embellissent la cérémonie de son mariage. O ma patrie ! tu pares de fleurs le tombeau de ton père ! tu te réjouis encore ; et il meurt dans les bras d'une reine trop chérie (28) !

Peuple Français, ses dernières paroles te furent consacrées ; son dernier vœu fut pour ton bonheur. Le Roi se sentant affaibli, avait mandé le duc de Valois : *Je me meurs*, lui dit-il ; je vous recommande nos sujets..... LE BON ROI LOUIS, LE PÈRE DU PEUPLE EST MORT. C'est ainsi que les crieurs publics annoncèrent cet événement désastreux (29).

Mais détournons les yeux du tombeau de Louis, et cherchons des consolations dans la

protection qu'il donna aux lettres. Il est temps d'abandonner le récit de ces querelles politiques, fléaux des peuples. Ce n'est pas dans le siècle de la philosophie, dans le sanctuaire des sciences, que nous devons louer des victoires toujours funestes à l'humanité, ni tracer avec complaisance les révolutions sanglantes des empires.

Au milieu du choc perpétuel des États, au milieu des conquêtes et au sein de la gloire des armes, que deviennent les sciences et les lettres ? Louis a-t-il méprisé cet ornement des siècles, cette illustration des règnes ? A-t-il dédaigné ces hommes utiles qui cultivent la raison, qui donnent de l'éclat aux souverains, et adoucissent les mœurs et le gouvernement des peuples en les éclairant ? Non; ce prince était né pour s'élever à tous les genres de gloire.

Voyez-le, malgré la barbarie des temps, recherchant les bons écrits de l'antiquité pour enrichir sa bibliothèque, et malgré l'imperfection de l'imprimerie (30), redonnant la vie, sous la presse, à des manuscrits perdus dans la poussière. Voyez-le réunissant les bibliothèques des ducs de Milan et des rois de Naples à celle de Blois, y transportant des livres de *Pétrarque* et de *la Gruthuse*, et formant ainsi le

plus grand dépôt des connaissanees humaines qu'il y ait dans l'Europe (31).

Tantôt il s'attaehe par des égards flatteurs ee *Jean de Lascaris*, eneore plus distingué par son savoir que par sa naissanee. Tantôt il attire à Paris, par des bienfaits, ee *Jérôme Aleandre*, si versé dans les langues. C'est lui qui donne à l'histoire un *Paul Emile*, à la poésie un *Castiglione*. Il éveille par-tout l'émulation ; il ouvre la earrière à tous les genres, à tous les talens (32).

Ce n'est pas le siècle brillant d'Auguste ou de Louis XIV, que les sciences et les arts ont immortalisé ; mais e'est le moment où l'esprit humain veut pereer en France les enveloppes de la barbarie. C'est le moment où les scienees et les arts paroissent vouloir franchir les Alpes ; et tout annonee le Règne de *François premier*.

Hommes eélèbres qui illustrez notre siècle, vous seriez injustes, vous seriez ingrats, si vous refusiez à Louis XII le mérite d'avoir préparé ee beau règne. Avee quel goût, avec quelle simplicité ne protégeait-il pas les lettres ? quel jugement ne portait-il pas sur l'histoire et sur le génie des Nations ? « Les Grecs, disait-il sou- » vent (33), ont fait peu de chose, mais ils ont » rendu leurs exploits grands et glorieux par la

» sublimité de leur éloquence. Les Français » ont fait quantité de belles actions ; mais ils » n'ont pas su les écrire. Les Romains sont ceux » de tous les peuples qui ont fait beaucoup » d'exploits d'armes glorieux, et qui ont su les » écrire et les raconter dignement ».

Avec quel discernement un monarque qui juge ainsi, ne devait-il pas encourager les savans et aimer les lettres ! Que n'aurait-il pas fait si l'ambition et la politique l'avaient moins occupé! Que n'aurait-il pas fait, sur-tout, dans un siècle mûri par la philosophie ! la gloire littéraire de certains règnes est si facile à acquérir ! Lorsque la raison est cultivée depuis long-temps, que des académies placées de loin en loin, comme des fanaux, ont éclairé les diverses routes de l'esprit humain ; lorsqu'une nation a reçu l'impulsion de quelques hommes de génie vers les objets utiles, et que la philosophie a pris son essor vers les trônes, c'est un torrent irrésistible de lumière qui jette sur les règnes qui les protègent un éclat toujours renaissant.

Mais c'est lorsqu'il faut se dégager des ténèbres, que la langue cherche à se former, lorsque l'imprimerie est devenue gardienne de toutes les vérités ; c'est dans cette fermentation heureuse qu'il faut aux nations des chefs qui veuillent

et qui sachent les éclairer; aux sciences, des encouragemens et des récompenses; aux savans, des bienfaits et des honneurs. C'est alors que les princes sont vraiment dignes des hommages et de la reconnaissance de la postérité éclairée par leur influence; c'est alors qu'ils font une époque honorable dans l'âge des nations. Ils ont créé leur siècle, et leur siècle les fait exister dans l'avenir.

Tel fut ce monarque, placé dans nos annales entre Charles V et Henri IV. Tel fut ce prince, dont la sagesse et la législation ont trouvé des éloges dans les conseils, dans les sénats, dans les assemblées nationales (34), et dont tous les âges béniront la mémoire. On ne peut parcourir sans attendrissement cette époque de notre histoire, où les hommes furent si heureux. On ne peut prononcer le nom du PÈRE DU PEUPLE sans une sainte vénération : les bons rois inspirent une espèce d'idolâtrie.

NOTES.

(1) Machiavel rapporte, qu'après la mort de Charles VIII, on soutint que le duc d'Orléans ne pouvait succéder, et était déchu de son droit à la couronne, pour avoir porté les armes contre la France. Cet auteur, toujours injuste quand il s'agit des Français, est contredit par le président Hénault. Si l'opinion dont parle Machiavel avait été adoptée, la France aurait été privée de deux de ses meilleurs rois, Louis XII et Henri IV.

(2) Ni les funérailles de Charles VIII, ni le sacre de Louis XII, ne furent à charge au peuple. Il est à remarquer, dit l'auteur de l'*Histoire de Louis XII*, tome premier, page 40, que Louis fit la dépense de ces cérémonies, à ses propres frais. On ne leva aucun impôt sur la nation, ni pour les fêtes, ni pour l'heureux avénement à la couronne, selon l'usage.

(3) Charles-Quint permit, en 1522, un combat judiciaire en Espagne : les deux adversaires combattirent en présence de l'empereur. L'histoire de France nous offre le fameux combat de Jarnac avec Chateigneraye, en 1547, exécuté sous Henri II. En 1571, on ordonna, en Angleterre, sous la reine Elizabeth, un combat judiciaire, sous l'inspection des juges du tribunal des plaids-communs. (Robertson, *Vie de Charles V.*)

(4) Dans l'année 1514, sous le règne de Louis XII, le revenu montait, suivant M. de Sully, à sept millions six cent cinquante mille livres. Le marc d'argent fin valait onze livres; le marc d'or fin, cent trente liv. Ainsi cette somme équivalait à trente-six millions actuels environ; mais elle répondait à une dépense infiniment plus forte, à cause de l'augmentation de la valeur intrinsèque survenue dans les denrées. (M. de Forbonnais, *Recherch. et Considd. sur les finances de France*, tome premier.)

(5) Combien de systêmes, combien de réglemens a produits le commerce des grains! On ne pense jamais à la liberté, qui est le cri du commerce. « Lors» que le commerce des grains est parfaitement libre », dit M. l'abbé de Condillac, dans son *Traité du commerce et du gouvernement*, « la quantité et les besoins » sont en évidence dans tous les marchés; alors les » choses se mettent à leur vrai prix, et l'abon» dance se répand également par-tout ». On n'a pas tardé, sous un gouvernement éclairé, à embrasser la liberté du commerce des grains. Nous devons à M. Turgot, une belle loi sur cet objet intéressant. C'est l'arrêt du conseil d'état, du 13 septembre 1774, revêtu des lettres-patentes enregistrées au parlement de Paris le 19 septembre, toutes les chambres assemblées, sans aucune modification, et bientôt après, dans tous les parlemens, avec reconnaissance.

(6) Il n'y avait alors que cinq parlemens dans le royaume; ceux de Paris, Toulouse, Grenoble, Bordeaux et Dijon.

(7) Par l'article 48 de l'ordonnance de 1498,

Louis XII opposa la nécessité du grade à l'ignorance des juges. Cette sage précaution devint bientôt inutile, parce que les baillifs et les sénéchaux prirent des grades. Ainsi le même vice existait dans les tribunaux, lorsque sous le règne de Charles IX, son célèbre chancelier (l'Hospital) ôta l'administration de la justice à ces nobles gradués, et la fit exercer par leurs lieutenans. Cette époque est celle de la distinction entre la robe et l'épée; institution dont il faut rendre graces à l'Hospital, parce qu'elle empêcha la force de devenir l'interprète des loix.

(8) Ordonnance faite à Blois, en mars 1498, la première année du règne de Louis XII.

(9) Les Romains avaient la publicité des procédures; elle est ordonnée en Angleterre.

(10) Il n'a jamais, dit Seissel, fait punir ni persécuter personne de corps ni de biens, autrement que par forme de justice et en connaissance de cause. « Il ne » fit oncques, dit Saint-Gelais, mourir personne par » justice soudaine, en quelque façon que ce soit, quel- » que délit qu'il ait perpétré, et fut-ce contre lui- » même; mais a voulu que tous ces crimes fussent » punis par ses juges ordinaires ».

Un grand seigneur du royaume ayant rompu le bras gauche à un sergent, dans le temps qu'il exerçait sa charge, « Louis n'en fut pas plutôt informé, qu'il » alla lui-même au parlement, le bras en écharpe, » faire donner un décret de prise-de-corps contre ce » seigneur ».

(11) Les Parisiens, qui n'avaient pas onblié le bien que Louis XII, père de la princesse répudiée, leur

avait fait, blâmèrent hautement le divorce du roi, et en marquèrent publiquement leur mécontentement; des prédicateurs le blâmèrent aussi dans leurs sermons. (*Hist. de Louis XII*, tome premier, page 115.)

(12) « Louis XII, en entreprenant cette guerre, diminua les impôts; cette indulgence et cette économie commencèrent à lui faire donner le nom de Père du Peuple ». (*Hist. générale.*)

(13) Il vendit les offices royaux. Après lui, François premier vendit vingt charges de conseiller au parlement de Paris. L'année suivante, il en vendit trente dans les Parlemens des provinces, et bientôt elles furent toutes mises en finances.

(14) Voici ce que rapporte Garnier (*Hist. de France*, tom. 22, pag. 535 et suiv.): « Lorsqu'il tra» versait une province, les paysans abandonnaient » leurs travaux, bordaient les chemins, les couvraient » de verdure, et faisaient retentir l'air d'acclamations; » après l'avoir vu dans un endroit, ils couraient à » perte d'haleine pour le mieux contempler une » seconde fois. Dans les villes où il séjournait, il était » réduit, pendant plusieurs heures, à ne pouvoir » sortir de son appartement, tant la foule était grande » devant la maison. Ceux qui pouvaient parvenir à » toucher sa mule, sa robe, ses bêtes, baisaient leurs » mains d'aussi grande dévotion que s'ils eussent tou» ché quelque sainte relique. Ceux, au contraire, qui » ne marquaient pas le même empressement, étaient » accablés par les autres de malédictions. C'est lui, » s'écriaient-ils, qui fait régner la justice parmi nous, » qui a fécondé nos moissons, qui nous a préservés

» des pilleries des gendarmes, et qui le premier nous » a fait goûter les douceurs de la paix et de la con- » corde ».

(15) C'étaient les habitans des vallées de la Vaupute et de la Fraisinière, en Dauphiné, descendans infortunés de ces Albigeois, que le fanatisme avait persécutés jusques dans les antres des Alpes.

(16) L'évêque de Sisteron, messire Paschal, docteur régent de l'Université d'Orléans, et official. (*Hist. de Louis XII*, tom. premier, page 229.)

(17) Frédéric, roi de Naples, se retira d'abord à l'île d'Ischia; mais ennuyé de ce séjour, il se retira en France, où Louis lui fit une pension de trente mille écus, qu'il lui paya même après avoir perdu ses conquêtes dans le royaume de Naples. A cette générosité, le roi ajouta le duché d'Anjou pour servir de retraite à ce prince dans son infortune, ou le comté du Maine, selon Saint-Gelais. (*Hist. de Louis XII*, tom. premier, pag. 240.)

(18) C'est ainsi que nous avons vu, au milieu des embarras de la guerre d'Amérique, publier l'édit des serfs on main-mortables, en 1779; l'édit pour l'abolition de la torture, en 1780, et la loi pour la construction des *prisons civiles* dans Paris.

(19) Sassierge, évêque de Luçon, chancelier de Louis XII pour le duché de Milan, fut destitué sur les plaintes de ses prévarications, et renvoyé à son évêché. (*Hist. de Louis XII*, tom. premier, page 259.)

(20) Louis XII était appelé dans les Etats-généraux, par certains ordres privilégiés, et par une cour inso-

lente, *le roi de la roture*. Ces mots, *roturarium regem*, étaient, pour les courtisans et pour les vampires de l'État, la traduction de ce titre honorable et attendrissant, *le Père du peuple*.

Informé de la malignité des propos que tenaient les financiers et les courtisans, ainsi que de l'indécence des allusions et des scènes publiques dont il était l'objet, il ne proféra aucune plainte. On porta cependant l'insolence, à Paris, jusqu'à jouer, en plein théâtre, le bienfaiteur du peuple, sous la figure *d'un malade qu'on guérissait en lui faisant avaler de l'or*..... Oh l'heureuse et bienfaisante avarice que celle d'un monarque !

(21) On ne saurait oublier la manière ingénieuse avec laquelle Louis annonça aux Génois, en entrant dans la ville, le pardon qu'il leur accorda ; il avait mis sur sa cote d'armes pour devise : *Non utitur aculeo Rex cui paremus*. C'était un roi des abeilles environné de son essaim. (*Président Hénault.*)

(22) Le roi, suivant l'intention de Philippe, est déclaré, par les États de Flandres, tuteur de l'archiduc Charles d'Autriche, depuis *Charles-Quint*. (*Président Hénault.*)

(23) « Louis XII donna à son pupile une si excellente éducation, dit Mézeray, qu'*il le rendit beaucoup plus habile qu'il ne fallait pour le bien de la France*. Louis XII ne pouvait se rassurer sur les désastres que lui présageaient la bouillante jeunesse, la prodigalité, et l'impérieuse ambition de François 1er, qui devait lui succéder. *Ah !* disait-il dans l'amertume de son ame, en jetant sur ce prince des regards

douloureux : *ah ! nous travaillons en vain..... Cet enfant gâtera tout.*

(24) A la bataille d'Agnadel, dans le Milanez, le 14 mai 1509, il effrayait la valeur même par des prodiges de courage et d'intrépidité ; et il répondit à ceux qui le suppliaient de ne pas s'exposer à de si grands dangers : *Ceux qui ont peur n'ont qu'à se mettre à couvert derrière moi, je saurai bien les garantir.*

(25) Combat donné le 18 août 1513, près de Guinegaste. On l'a nommé la *journée des éperons*, « parce » qu'en cette occasion, les Français s'en servirent » mieux que de leurs épées ». (Mézerai, *Abrégé chron.* tom. 4, pag. 468.)

(26) Elle mit à la cour la vertu à la mode, dit Brantôme ; elle fonda le couvent des Cordeliers de Lyon, et donna son hôtel de Bretagne aux Minimes. (*Hist. de Louis XII*, tom. 3.)

(27) Marie d'Angleterre est le seul exemple d'une princesse anglaise devenue reine de France, sous la troisième race.

(28) Il ne vécut que deux mois et demi depuis son mariage. Il mourut le premier janvier 1515. « Le bon » roi, à cause de sa femme, dit *l'Historien du cheva-* » *lier Bayard*, avait changé de tout sa manière de » vivre, car où il souloit dîner à huit heures, il » convenait qu'il dînât à midi ; et où il souloit se cou- » cher à six heures du soir, souvent se couchait à » minuit.... ».

Voici ce qu'en dit Guichardin (*Histoire d'Italie*, liv. 12, page 81, 2e vol. édit. de Florence) : « Pendant que le roi de France (Louis XII) se livrait avec excès

aux plaisirs de l'amour avec sa jeune et belle épouse, âgée de dix-huit ans, il oublia son âge. Dévoré par la fièvre, ayant un tempérament très-faible, et le sang étant en dissolution, il mourut presque subitement, et immortalisa, par sa mort, le premier jour de l'an 1515. — Il était d'une taille moyenne ; il avait le front large, les yeux bleus ; son regard était tranquille et grave; son corps était faible, mais il avait une ame forte ; son teint était bilieux, et son tempérament naturellement porté vers les femmes. — Roi juste, et très-aimé de ses peuples, mais qui jamais, ni avant son règne, ni étant sur le trône, ne jouit d'un bonheur ni d'un malheur constant.

(29) Mémoires du maréchal de Fleuranges; le *Président Hénault*; *Garnier*. Tous les historiens français ne le nomment que *le Père du Peuple*.

« L'étude de l'histoire et l'adversité devaient former, pour notre patrie, le meilleur roi qui ait jamais régné sur la France.

» Le cœur de Louis XII s'éprit, à la lecture de la vie du divin Trajan, de l'amour de ces grandes et douces vertus qui, nourries dans le cœur des rois, ramènent sur la terre ces jours de félicité et de paix, que sans eux on croirait n'avoir jamais existé que dans les cœurs trop sensibles qui nous en tracent des peintures si décevantes.

» Quel roi que Louis XII ! trois siècles écoulés n'ont pu tarir les pleurs que sa mémoire honorée fait répandre. Dans les jours sanglans destinés au despotisme, le citoyen désolé charme ses douleurs en lisant la vie de cet homme juste et bon. La félicité dont jouirent

ses pères lui fait oublier sa misère ; et telle est l'influence d'un bon roi qui aima véritablement son peuple, qu'il règne encore sur les générations qui lui succèdent. Par trait de temps, il devient le roi de tous les pays et de tous les siècles. L'amour se change en culte. En adorant ses vertus, on oublie les vices de ses successeurs : et les courts instans d'une illusion céleste, répandent sur la vie des charmes qu'il n'appartient pas à tous les cœurs de connoître, mais qui font goûter à ceux qui savent se nourrir de ces douces pensées, le bonheur le plus pur, parce qu'il ne dépend pas des tyrans de nous le ravir.

» Celui-là voulut le bonheur du peuple ; celui-là le chérit jusques à son dernier soupir ; celui-là n'éprouva jamais de plus constante passion que celle qui est l'attribut de la divinité même, celle de répandre le contentement et la félicité dans tous les cœurs.

» Quel moment aussi que celui dont le ciel voulut embellir la vie de ce bon roi, lorsqu'il parut au milieu des États-généraux, convoqués par son ordre en 1506 !

» Ceux-là ne nous fournissent aucune preuve de l'exercice du pouvoir législatif de la nation. Eh, grands dieux ! qui eût osé imposer à ce noble cœur d'autres lois que ses penchans !

» Nos fortunés aïeux, réunis autour du trône de leur roi, ne surent que le bénir et l'adorer : le lieu qui les réunissait devint un temple, au moment que le dieu des Français y parut.

» C'est alors que l'orateur des États, prosterné devant son trône, lui dit : « Sire, les Etats-généraux, qui

» jusques à ce moment, n'ont présenté à vos prédé-
» cesseurs que des griefs à redresser, et les justes
» plaintes du peuple, m'ordonnent de dire à votre
» majesté, qu'ils n'ont à lui offrir que des actions de
» graces.

» Le bonheur de tous est devenu l'ouvrage d'un
» seul; c'est à vous, sire, que tous vos sujets doivent
» celui dont ils jouissent; chacune de vos actions fut
» pour eux un bienfait. Prosternés aux pieds de l'être
» suprême, ils n'ont qu'un seul vœu à former, en lui
» demandant la conservation de vos jours : telle est la
» faveur qu'ils viennent implorer dans les temples du
» Seigneur, qui ne servent plus désormais d'asyle à
» l'infortune, parce que sous votre empire il n'est plus
» d'infortunés.

» Le vœu unanime des Etats-généraux, organes
» immédiats de la volonté des peuples, vous offre un
» titre qui, depuis long-temps, vous est donné sous
» le toit même de l'indigence; soyez le père de ce
» peuple dont vous êtes le roi, de ce peuple que vous
» rendez si heureux : les Etats-généraux vous déférent,
» par ma voix, le titre de *Père du peuple* : il leur reste
» un vœu à former, c'est de voir naître de vous un fils
» qui vous ressemble, et si ce bonheur doit leur être
» refusé, ils demandent que la fille unique de leur
» roi soit accordée au prince qui doit lui succéder »....

» Les pleurs interrompirent plus d'une fois l'orateur; les cris de joie de l'assemblée, ses transports, l'empêchaient de poursuivre. Le bon roi, attendri, ne pouvait répondre; il jouissait du bonheur le plus pur qui exista jamais sur la terre.

» Il sentait bien que la flatterie n'avait pas dicté de pareils discours; il sentait qu'il lui était dû, qu'il l'avait mérité, ce titre aimable, dont les Etats l'honoraient.

» Son chancelier l'accepta pour lui, remercia le peuple, et les Etats se séparèrent.

» Voilà l'unique fois que nos Etats ont eu à récompenser, par un titre plus beau sans doute que celui de roi, les vertus du prince, Henri IV ne les ayant pas convoqués.

» Cet excellent prince monrut. Le bonheur sans terme est le partage d'une autre patrie; celui des Français finit avec Louis XII.

» Jamais prince ne fit répandre à sa mort des larmes si sincères. Tous ses sujets perdaient un père, un ami. Quand, en lisant cette précieuse histoire, on arrive à l'instant où Lonis cesse de vivre, quels déchiremens on éprouve en voyant les témoignages si touchans d'une douleur que le temps ne peut adoncir! ceux qui apprenaient sa mort au peuple, s'écriaient, en parcourant les rues de Paris : *Le bon roi Louis, le Père du peuple, est mort ;* et cette ville immense, animée d'un même sentiment, frappée d'une même douleur, ne répondait à ces lugubres accens, que par des cris de désespoir.

» Il fut impossible de prononcer son oraison funèbre ; les sanglots étouffaient l'orateur; et le peuple, convaincu de l'excellence de celui qu'il pleurait par la véhémence même de ses regrets, ne pouvait encore souffrir de l'entendre nommer.

» Ses historiens (Danthon, Saint-Gelais, Seissel, édition de Godefroi, 1622), sans art, sans talent,

sans sensibilité, n'ont pu cependant écrire une si belle vie, sans éprouver l'influence de son ame : elle échauffe la leur : ils s'animent malgré eux : on sent que les pleurs ont baigné les pages de leur histoire : le temps n'a pu les sécher ; et chaque Français, en y lisant la vie de ce grand roi, le cœur ému, presse le livre contre son sein, et croit y recevoir son dernier soupir.

» Ses cendres reposent sous la vaine décoration d'un mausolée ; mais il est dans l'histoire et dans le cœur des Français : dans le temps d'oppression, de despotisme, de calamité publique, quelques citoyens vont arroser de leurs pleurs la pierre qui les couvre ; voilà son mausolée ! C'est sur la tombe des despotes qu'il faut élever des sarcophages ; c'est là que le ciseau à la main, il faut faire pleurer des marbres, afin que la flatterie et le mensonge pressent encore sur leurs cendres.

» Je sens que je me suis bien étendu sur ce règne fortuné, mais je n'ai pu m'arrêter : il est unique dans notre histoire, et désormais nous n'aurons que des » regrets à lui donner. (*Extrait d'un Mémoire sur les Etats-généraux.*)

(30) Cet art fut apporté à Paris vers l'an 1470 par trois imprimeurs de Mayence, Martin Krants, Ulric Gerius et Michel Friburger : ils furent bientôt accusés de sorcellerie, et leurs livres saisis. Il est vrai que cette accusation n'eut pas de suite, parce que Louis XI, qui avait du génie, ne voulut pas que la France fût déshonorée par la proscription de l'imprimerie. (*Hist. générale.*)

(31) Mémoire historique sur la Bibliothèque du roi. (*Hist. de Fran.* par Garnier, tom. 22, pag. 542.)

(32) Louis XII fit Lascaris son ambassadeur à Venise. Ce savant, d'une maison impériale de Constantinople, fut principalement utile par la correction des manuscrits. Il donna une pension de 500 écus d'or à Aleandre. En 1509, il emmena d'Italie Paul Emile, pour en faire son historiographe. *Castiglione*, arrivé en France, fit voir la première partie de son *Courtisan* au Roi et au duc de Valois, qui l'encouragèrent.

(33) Hist. de Louis XII, tom. 3, pag. 462, Hist. de France, par Garnier, tom. 22, pag. 542.

(34) « Encore aujourd'hui, dit M. de Thou, lors» qu'il s'agit, ou dans le conseil du roi, ou dans les » cours du parlement, ou dans l'assemblée générale » des Etats du royaume, du bien public, et de la » réformation du gouvernement, on fait toujours » l'éloge de Louis XII, et de la sagesse de ses ordon» nances ».

On prodiguait un jour, en sa présence, les témoignages d'une admiration insensée au despotisme des empereurs d'orient, et à la puissance qui, au seul nom de Bajazet II, faisait trembler les plus fiers Musulmans. *Je suis bien plus puissant que lui*, répondit Louis XII; *car ne voulant que ce que veulent la justice et la loi, je suis sûr de pouvoir tout ce que je voudrai.* Admirable réponse, qui renferme, sur les devoirs et l'autorité de monarque, les réflexions les plus profondes, et les sentimens les plus nobles!

FIN DES NOTES.

ÉLOGE

DE

J. B. FURGOLE,

AVOCAT AU PARLEMENT DE TOULOUSE :

Discours prononcé à la clôture de la Conférence de Charité de MM. les Avocats au Parlement de Toulouse, le samedi 6 septembre 1783, et dont l'impression fut ordonnée.

AVERTISSEMENT.

Je n'avais composé cet éloge que pour être lu à la *Conférence de Charité* (1), qui clôture les travaux de l'année, sans le destiner à l'impression. MM. de la Conférence ont délibéré qu'il seroit imprimé. Il y aurait plus d'orgueil à résister, qu'il

(1) C'était un *établissement de bienfaisance* formé, au parlement de Toulouse, par l'auteur de cet Éloge (*voyez* le Discours d'ouverture publié par M. Gez en 1782).

Il était composé de seize anciens avocats les plus célèbres, consultans, écrivains, ou plaidans; et de seize jeunes avocats chargés de faire les rapports, les consultations, et la défense publique des plaideurs indigens ou malheureux, soit au civil, soit au criminel. Cet établissement philantropique a fait restituer le bien, la liberté et l'honneur à plusieurs citoyens estimables, et à des familles infortunées. Il a duré jusqu'à la suppression du parlement en 1790.

Il existait en France quelques établissemens à-peu-près de ce genre, dont je vais rappeler les principaux, et l'on verra qu'ils n'étaient pas fondés sur des idées aussi libérales et aussi philantropiques que la Confé-

n'y a de soumission dans ma démarche. Je cède à cette pressante invitation, par déférence pour mes anciens, sans m'aveugler sur les défauts de cet ouvrage. Il ne pourra se sauver qu'à la faveur du savant et vertueux Furgole.

---

rence de Charité établie à Toulouse. — 1°. *Conseil charitable*, formé à Lyon en 1731, par M. de Rochebonne, archevêque de cette ville. Ce Bureau réglait à l'amiable toutes les contestations sur lesquelles les parties voulaient s'en rapporter à sa décision. Il se chargeait, en son nom, des procès bien fondés de tous les individus que l'indigence mettait dans l'impuissance de réclamer leurs droits; ou il leur fournissait des secours pour les réclamer eux-mêmes. Il terminait, dès leur naissance, d'autres affaires, en éclaircissant les droits de ceux qui les consultaient. — 2°. En 1774, M. de Cicé avait formé à Rhodez, dont il était évêque, un établissement pareil. — 3°. Des *Bureaux de Conciliation* avaient été établis, en 1780, par plusieurs seigneurs dans leurs terres; et cet exemple utile leur avait été donné, quelque temps auparavant, par M. le duc et madame la duchesse de *Rohan-Chabot*, dans une de leurs terres près de Nantes.

ÉLOGE

DE

J. B. FURGOLE.

Dulcis non multo secùs est patria quæ genuit,
quàm illa quæ excepit..... CICERO.

PARMI les hommes célèbres auxquels l'honneur d'un éloge public a été accordé, à peine un jurisconsulte s'offre-t-il à nos regards. On a célébré tour-à-tour les guerriers, les ministres, les législateurs, les gens de lettres ; mais dans cette profusion d'honneurs littéraires, il semble qu'on affecte d'oublier ces philosophes citoyens, ces hommes dont la vie n'a été qu'un sacrifice perpétuel au bien public, ces savans qui servent la société par des travaux utiles, en éclairant le chaos de la législation.

O sagesse des anciens ! quel exemple différent tu nous donnes ! l'homme de loi est à côté de l'homme de guerre. *Périclès* balance *Démosthène* dans l'estime publique ; *Cicéron* est le concurrent de *César*, et *Papinien* est aussi célèbre que le prince qui rédige ses lois.

Que ce siècle, qui a vengé tant de grands hommes de l'injustice de leurs contemporains, se venge lui-même de son indifférence pour les savans dans les lois, et qu'il prouve que tout homme qui a des vertus ou des talens, a droit à ses hommages. Les anciens élevaient des statues à leurs grands hommes. Parmi nous, la religion permet dans les temples l'oraison funèbre des grands de la terre. Tous les corps littéraires jettent des fleurs sur la tombe de leurs membres. Un ordre de citoyens, distingués par leurs lumières et par leurs vertus, serait-il le seul qui n'honorât point ses grands hommes !

A cette idée, rappelons, Messieurs, qu'il exista un grand jurisconsulte, qui, devenu notre concitoyen par choix, fut notre flambeau et notre exemple, et que les étrangers ont eu cependant la gloire de célébrer avant nous. Vous le savez; un orateur fameux de la capitale a déjà fait son éloge devant la première Cour du royaume. Recueillons dans le sein de cet ordre qu'il a illustré, tout ce qui forme sa renommée : c'est à nous qu'il appartient d'acquitter celle de la patrie. Élevons-lui, dans cette société, un monument durable. Quel homme mérita mieux d'être célébré dans une Société de bienfaisance?

Combien d'orateurs, dans cette respectable assemblée, sont plus dignes que moi de lui porter ce tribut d'éloges! Aussi, sans prétendre à la gloire d'égaler mes collègues, j'aurai du moins rempli un de nos devoirs les plus sacrés envers un savant profond, et le meilleur des citoyens. Puisse ma faible voix rendre cet éloge digne de Furgole et de vous!

PREMIÈRE PARTIE.

La fin du dernier siècle avait été favorable aux lettres; elle le fut de même aux sciences. La nature sembla produire à la fois deux grands hommes pour celle des lois. Elle fit naître, vers le même temps, *Furgole* et *Pothier* pour descendre dans les profondeurs du droit romain, en rectifier l'ordre, et éclairer la jurisprudence française.

Je laisse à ces esclaves de la vanité des hommes, tout occupés de généalogies, le soin de vous parler de l'origine de *Furgole*. Qu'est la noblesse ou la roture? Que sont ces vaines distinctions d'homme à homme, quand il s'agit de savoir ou de vertu? Le mérite n'a pas besoin d'ancêtres.

L'enfance et la première éducation de notre

jurisconsulte n'ont rien de remarquable. Ayant reçu les premiers principes dans une petite ville de province, il vint étudier les lois dans notre fameuse université. Un goût décidé pour l'étude, excité par la perte de quatre années précieuses, lui attira l'attachement de ses professeurs. C'était l'époque à laquelle le droit français était enseigné par le célèbre *Duval*. Un attrait invincible pour les lois romaines lui fit faire des progrès étonnans, et décida sa vocation.

Parvenu à l'honneur d'être avocat, dans l'âge où les plaisirs de la jeunesse éloignent d'une étude pénible s'ils n'en dégoûtent pas, Furgole s'occupe de l'idée de ne pas porter un vain titre. Ne croyez pas qu'il aille faire des études sans suite, qu'il fréquente le barreau pour une vaine distraction, ou qu'il ambitionne de bonne heure des cliens et des causes. On veut employer ses talens; il refuse. Sa destinée s'annonçait par ses travaux assidus.

Le droit romain l'a séduit en quelque manière. Quelle législation, en effet, plus propre à satisfaire un esprit juste et étendu! Ce dépôt des lois, si précieux et si calomnié de nos jours, est pour Furgole l'objet continuel de ses veilles.

On vit alors se renouveler l'ancienne, la bonne manière d'étudier des jurisconsultes : on

apprenait les lois dans les codes romains ; on remontait aux sources. Des dictionnaires de jurisprudence, et la production indiscrète des ouvrages sur les lois et sur les décisions des tribunaux, n'avaient pas encore altéré le véritable savoir, et multiplié les esprits superficiels dans une science profonde.

Furgole paraît au barreau après quelques années ; il y porte de la science dans un âge où l'on ne donne que des espérances ; et les fruits précoces de l'étude annoncent plutôt l'homme instruit que l'orateur. Il plaida quelques causes, dans lesquelles il montra toujours les vrais principes de son état ; mais on ne le vit jamais orateur mercenaire, mettre un impôt sur des succès ou un prix à des injures, affliger par des sarcasmes l'homme déjà trop malheureux de plaider, ni dévoiler ces détails scandaleux qui dégradent une cause sans la défendre. Furgole se montra peu dans cette carrière, la plus satisfaisante pour l'amour-propre, mais aussi la plus orageuse. Il ne parut dans le sanctuaire de la justice que pour se faire connaître, et pour y faire regretter des qualités précieuses et rares au barreau. Une santé faible l'arrache aux pénibles fonctions de la plaidoirie. Dès ce moment, il se consacre de plus fort à la science

du droit et aux travaux du cabinet; il s'y sent entraîné par ce goût impérieux, présage de ses succès et de sa renommée.

Quel état plus propre à satisfaire une ame qui aime la liberté et l'étude, que celui de l'avocat écrivain! Moins brillant, mais plus libre que l'orateur, il cueille des palmes comme lui; *Target*, *Elie de Beaumont*, *Jamme*, *Gari*, concourent au Triomphe éclatant de *Damade* (1). L'écrivain n'émeut pas comme l'orateur; mais il convainc davantage: parlant aux yeux, juges plus sévères que l'oreille, il doit faire plus d'efforts pour démasquer la fraude ou le mensonge. Seul avec lui-même, il doit suppléer, par l'imagination, à l'influence et aux développemens que les hommes rassemblés donnent si facilement à l'orateur, approfondir toutes les questions quand l'orateur les effleure, mêler la force du raisonnement aux graces de l'éloquence, tandis que l'orateur séduit les yeux par le geste et l'oreille par les charmes de la voix; enfin, arracher sans cesse les épines des affaires, tandis que l'orateur n'a que des causes plus simples ou plus éloquentes par leur nature, et parcourt une carrière presque toujours semée de fleurs. Voilà les soins, voilà les travaux que Furgole ne redoute pas à trente-deux ans. Partagé entre

l'instruction des procès, et l'analyse des lois romaines, par un extrait raisonné, il préparait, sans le savoir, les matériaux de ces ouvrages qui devaient lui donner un jour tant de célébrité.

Homme courageux, qui entreprends à cet âge de si pénibles travaux, les applaudissemens du second sénat du royaume vont bientôt te dédommager! la gloire d'inspirer et de perfectionner les lois, va embellir ta jeunesse. Le grand d'Aguesseau a jeté le plan d'une jurisprudence uniforme dans le royaume; il a conçu de grandes idées sur la législation française; il médite d'abord une loi sur les Donations. En législateur sage, il épie la jurisprudence, et interroge les cours souveraines : il adresse au parlement de Toulouse, si célèbre par ses lumières dans le droit romain, des questions sur les objets de la loi qu'il se propose de publier.

On sait qu'une partie des mémoires envoyés par les cours au législateur, a été rédigée par les avocats les plus célèbres. Sur qui tombera le choix des commissaires de ce tribunal souverain? sera-ce sur un de ces anciens jurisconsultes qui ont parcouru une carrière immense autant que variée? Non, Messieurs, un avocat encore très jeune est choisi pour préparer cette loi; et cet avocat est Furgole.

Il est inutile de nous arrêter au mérite des réponses du parlement de Toulouse ; *c'est en quelque façon*, dit M. Camus (2), *une partie du procès-verbal des ordonnances de d'Aguesseau.*

L'ordonnance des Donations est promulguée. On remarque un vice inévitable dans une loi générale ; c'est le mélange des principes du droit coutumier avec ceux du droit romain. Plusieurs magistrats invitent Furgole à séparer cet alliage dangereux pour un tribunal de pur droit écrit. Le chancelier, qui avait trop de génie pour dédaigner les lumières des savans, excite lui-même Furgole à ce travail. Bientôt il paraît un volume sur les Donations. L'édition est aussitôt épuisée ; on l'imprime de nouveau avec des additions considérables.

Développer le texte de la loi, le conférer avec le droit romain, expliquer les motifs de leurs dispositions, fixer les dérogations que la nouvelle loi a faites à ce droit, aux ordonnances anciennes, aux opinions des auteurs, à la jurisprudence des cours : voilà ce qu'il fait dans la première partie.

Jeter un coup-d'œil rapide et profond sur les questions non prévues par le législateur et sur les difficultés qui peuvent avoir des rapports avec la loi ; rassembler les principes jusqu'alors

confusément épars, parcourir les variations de la jurisprudence; telle est la marche de Furgole dans la seconde partie. Combien de fois les arrêts ont justifié les décisions contenues dans cet ouvrage! On peut même remarquer dans Furgole ce mérite rare parmi les auteurs, d'avoir fait rendre, sur ses mémoires, presque tous les arrêts qu'il cite.

D'Aguesseau, qui a distingué dans le royaume les jurisconsultes les plus savans, ne perdra pas cette occasion d'entretenir l'émulation et le travail par des encouragemens. Il reçoit le premier l'ouvrage de Furgole, et lui écrit de sa propre main (3) la lettre la plus honorable. Il faut la lire, cette lettre, pour y voir la haute estime que le mérite a droit d'inspirer. Immortel d'Aguesseau! ce n'est pas assez de l'environner de la faveur, défends-le plutôt contre les attaques de l'envie. Un avocat au conseil publie un ouvrage sur les Donations, dans lequel il traite Furgole sans ménagement et presque avec injure: mais le public a vengé Furgole; la critique est oubliée, et le *Traité des Donations* a depuis été imprimé trois fois.

Du droit civil, Furgole passe au droit canonique. Le traité des Curés primitifs suit de près celui des Donations. Aucune matière n'est

étrangère à notre savant. Il apperçoit une loi sur les droits de ces pasteurs publiée en même temps que celle des Donations ; il veut percer l'origine odieuse et singulière de cette espèce de ministres réguliers du huitième siècle, qui abandonnèrent leurs monastères pour prendre les fonctions pastorales ; qui depuis, replacés sous la règle, donnèrent à l'église l'exemple dangereux des richesses sans travail, des curés sans fonctions, et des vicaires perpétuels plus nécessaires et moins fortunés.

Voyez Furgole nous dévoilant d'une main laborieuse les efforts des moines pour imposer aux paroisses des servitudes contraires à l'état religieux, onéreuses à l'église, et altérant la jurisdiction curiale et épiscopale ; vous montrant de l'autre les bornes que ces servitudes odieuses ont reçues par les lois de l'État (4). Cet ouvrage, dont l'édition est épuisée depuis long-temps, fut sans doute utile, comme tout ce qui sort de la main d'un savant ; mais nous n'avons pas à regretter le temps qu'il y employa. Le *Traité des Curés primitifs* fut un délassement des vacances : on dirait que pour un homme laborieux, le travail seul peut délasser du travail.

Une nouvelle loi paraît pour régler les for-

mes de la dernière volonté des mourans. Aussitôt Furgole, qui a rassemblé tant de matériaux sur la législation, ne s'occupe plus que de donner un Traité profond sur les Testamens. Ainsi chaque rayon de la gloire de d'Aguesseau se réfléchit sur Furgole. Pour développer ici tout le mérite de ce grand ouvrage, unique sur cette matière, il faudrait être un savant; ce serait à *l'auteur des Pandectes* à célébrer *l'auteur du Traité des Testamens*.

En admirant cet ouvrage, qui, pour me servir de l'expression des journalistes du temps (5), *mérite d'être mis au rang des originaux qui sont en très-petit nombre*, rappelons, Messieurs, les vœux de quelques politiques, pour que la loi seule disposât des biens, à la place de la volonté fugitive et inconstante de l'homme (6).

Pourquoi, disent-ils, un mourant doit-il commander à sa famille sur le partage des biens dont il ne peut plus jouir? Pourquoi un instant de volonté enchaîne-t-il les générations? La suggestion, les passions, les préventions de toute espèce, qui entourent l'homme, doivent-elles être préférées à la volonté impassible et uniforme de la loi, qui testerait seule? Mais tels sont nos principes, telle est notre législation; l'homme peut disposer librement de ses biens. La vo-

lonté du père de famille est la loi suprême ; et cette loi est le frein des mœurs et le remède à l'égoïsme (7).

La comparaison des lois coutumières et des lois romaines, sur la manière de disposer, n'est pas étrangère à l'éloge de Furgole. Son *Traité des Testamens* renferme les divers principes de ces deux législations ; et c'est sans doute un des plus grands mérites de Furgole, d'avoir distingué sans cesse les règles du droit coutumier de celles du droit romain. Trop souvent les auteurs les plus célèbres nous ont égarés par cette confusion de principes, ou par les divers sens donnés à certaines lois romaines. Trop souvent les tribunaux ont jugé diversement sur les mêmes questions testamentaires. De là cette jurisprudence mobile et variable, espèce de législation versatile et momentanée, plus dangereuse peut-être que l'arbitraire le plus absolu (8).

Une longue expérience a fait appercevoir à Furgole ce défaut essentiel dans les opinions des auteurs, et dans les arrêts des tribunaux. Il sent la cause qui l'a produit ; il dirige tous ses travaux vers le perfectionnement de cette partie essentielle de nos codes, qui étaient jusques à lui dans une espèce de chaos.

Si je ne parlais à des jurisconsultes qui connaissent parfaitement les ouvrages de Furgole, je ferais ici l'analyse du *Traité des Testamens*. Je vous montrerais son auteur infatigable dans la pénible recherche des lois testamentaires, saisissant l'esprit de ces loix nombreuses si difficiles à fixer par les variations qu'elles ont éprouvées depuis la *Loi des douze Tables*; classant les ordonnances du royaume à côté des lois romaines, pour faire remarquer les corrections que les premières ont faites aux secondes; rapprochant les lois dispersées et répandues dans des lieux différens, pour donner plus de jour et de force aux principes rassemblés sur chaque matière particulière; distinguant sans cesse le droit coutumier du droit écrit, et fécondant les principes de l'un par ceux de l'autre; analysant enfin la jurisprudence des tribunaux, pour rejeter les arrêts qui n'étaient pas fondés sur les véritables principes.

Oui, Messieurs, c'est à Furgole que nous devons ce Traité précieux; c'est lui qui a créé cette jurisprudence lumineuse sur l'étendue et la faveur de la dernière volonté des hommes. Aussi, quels hommages lui ont rendus tous les hommes de loi! A peine le *Traité des Testamens* est-il annoncé, qu'il est recherché avec em-

pressement ; les volumes sont enlevés à mesure qu'ils paraissent, d'après la seule réputation de l'auteur. Quatre éditions consécutives ont à peine rempli, jusqu'à ce moment, le desir des jurisconsultes ; et les peuples étrangers s'approprient cet ouvrage. Depuis long-temps, il a pénétré chez une nation célèbre par ses publicistes et ses jurisconsultes ; et Furgole est aussi connu en Allemagne qu'en France. A ce témoignage honorable, ajoutons celui des universités fameuses d'Italie. On a vu autrefois nos savans aller se former à Padoue et à Florence. Aujourd'hui, ce sont les ouvrages de Furgole, qu'on enseigne dans la même université où le chancelier l'Hôpital fut formé pour la législation française.

O Furgole ! par-tout où la science du droit romain sera cultivée, par-tout où les hommes disposeront de leurs biens, et auront besoin de recourir aux lois pour les contestations que les bienfaits font naître, ton nom sera connu, et tes ouvrages seront immortels. Ainsi donc la gloire du jurisconsulte se rapproche de celle du législateur ; que dis-je ? son autorité est comme celle du législateur lui-même ; elle participe à l'autorité des lois et à celle de la justice.

Allez jouir, homme célèbre, du tribut d'éloges que méritent votre science et vos travaux !

on le presse d'aller présenter son grand ouvrage au célèbre chancelier. Il cède à la volonté de ses amis. M. d'Aguesseau l'accueille avec cette considération, qui est le seul prix digne des talens. Il croit voir un de ces fameux jurisconsultes de l'ancienne Rome. Avec quels éloges, avec quelles distinctions le législateur le reçoit! avec quel intérêt il parcourt son ouvrage! il ne peut se lasser de conférer avec lui. Ah! combien il devait être intéressant d'entendre ces deux hommes célèbres discourant sur la législation! Les rangs, les dignités, le pouvoir ont disparu pendant ces entretiens; nous ne voyons en ce moment que deux savans en présence.

Mais quels nouveaux triomphes prépare encore pour les lumières ce voyage mémorable! Furgole reçoit, sous les yeux même de la justice souveraine, un éloge imprévu, supérieur à tous ceux que la postérité lui donnera! il est attiré à la grand'chambre pour y entendre le *Dieu de l'éloquence* (9). Cochin n'ignore pas que l'enceinte où il parle, renferme le célèbre Furgole. Il fait naître l'occasion de citer l'auteur du *Traité des Donations*, le fixe dans l'assemblée, et le salue! cet hommage n'échappe ni au tribunal ni au public; et chacun, en sortant de

l'audience, s'empresse autour du savant dont on admirait les ouvrages (10).

O vous, qui avez eu le bonheur de connaître Furgole, sa modestie et sa simplicité, vous vous peignez son embarras dans cette circonstance. C'était, comme on l'a dit d'un autre homme célèbre, la science se débattant contre sa propre gloire.

Je ne vous ai point parlé encore de tous les ouvrages de Furgole; je ne vous ai pas dit que quand l'Ordonnance des Substitutions fut publiée, il fit des notes très-intéressantes sur cette loi. Le génie de la France pleurait alors d'Aguesseau; Furgole envoya son ouvrage sur les Substitutions à M. de Lamoignon, qui lui accorda les mêmes marques d'estime et de bienveillance que son prédécesseur: c'était comme une tradition respectable chez les ministres de la législation (11).

Aussi par-tout où Furgole portera ses pas, il trouvera des admirateurs et des hommages: si un procès inévitable l'arrache à ses travaux et l'attire à Montpellier, les hommes les plus distingués sont empressés à le voir. Le représentant du prince, un administrateur éclairé de cette province (12), digne d'apprécier les hommes de mérite, l'accueille avec distinction, il appelle son fils: *J'ai voulu vous présenter,*

lui dit-il, *au plus grand jurisconsulte du royaume.* Tribut précieux sans doute, par la main qui le porte, mais bien insuffisant pour récompenser le mérite.

Pourquoi la nature n'a-t-elle pas produit Furgole dans un pays où la science est décorée d'honneurs et de titres d'illustrations ? Parmi nous, chez qui la science des lois ne mène à aucune place, où le droit de juger les hommes s'achète, à quels honneurs dignes de lui devait-il s'attendre ? Mais j'oublie que le prince l'a déjà signalé d'une manière flatteuse pour administrer une de ses villes, et pour acquérir la noblesse héréditaire. Aucun parti, aucune cabale n'a porté Furgole; il n'a sollicité ni desiré le *capitoulat;* étonné d'être nommé à cette magistrature municipale, il écrit au ministre : *C'est à votre bonne réputation* (13), lui répond-il, *et aux témoignages qui ont été rendus de votre zèle et intégrité, que vous êtes redevable de cet avantage.* Honneur non suspect, et qui a été plus d'une fois, dans cette cité, la juste récompense de quelques-uns de nos jurisconsultes.

Les hommages qu'on rend à Furgole ne viendront-ils donc jamais que des mains étrangères ! sa renommée ne sera-t-elle entendue que dans des pays lointains ! Oui, Messieurs, disons-le

avec douleur : son pays, son *ordre* même, ne firent rien pour ce savant. Écoutez cette accusation : *le célèbre Furgole ne fut pas bâtonnier.* Ah ! si ce chef des avocats était choisi par eux; si cette place honorable et distinctive, au sein même de l'égalité, était le résultat d'un vœu général, j'oserais le premier accuser mes collègues de cette injustice et de cette injure faite au mérite et à la célébrité; mais nous n'avons à déplorer que la faute d'un particulier.

Oublions ce moment d'injustice, et suivons Furgole dans le cours de son administration; voyons-le attentif à rendre tous les jours au peuple cette justice distributive, de toutes la plus essentielle, parce qu'elle prévient dans son origine une foule de contestations et qu'elle assure plus que toute autre le repos public. Tantôt il renouvelle les ordonnances de police les plus utiles, parce que l'inexécution ou la désuétude de ces lois est ce qu'il y a de plus à craindre; tantôt il porte ses principes sur la partie de l'administration économique.

Ici je me sens entraîné par le plaisir de rapprocher deux hommes célèbres, qui se ressemblent par tant de traits, et que la nature a produits dans le même siècle. *Furgole* et *Pothier* occupent la même place dans les annales de la

législation ; ils ont aussi partagé les mêmes honneurs dans leur patrie. Quand Pothier fut nommé échevin d'Orléans, *l'on murmura de ce qu'un homme, dont le temps était si précieux, en employait une partie à des fonctions que tant d'autres peuvent remplir avec le même intérêt* (14). Pour nous, formons des plaintes de ce que Furgole mit un zèle trop actif dans l'exercice combiné des fonctions d'avocat et de capitoul. Ces travaux réunis altèrent sa santé, et abrègent des jours précieux à la patrie.

Les infirmités de la vieillesse augmentées par tant de travaux, ne l'empêcheront pas de concourir encore, par ses lumières, au repos des citoyens et à la défense de leurs droits et de leurs propriétés. La confiance publique et la célébrité de ses ouvrages, ont érigé chez lui un tribunal volontaire, où tous les ordres de citoyens viennent puiser des règles de conduite. Combien de procès prévenus par ses sages conseils ! combien de familles dans lesquelles il a cimenté la paix que l'intérêt en allait bannir ! Tels sont les bienfaits que rend tous les jours à la société l'avocat-conseil. Magistrat-né de tous les citoyens, juge naturel de toutes les contestations ; c'est chez lui que les intérêts s'éclairent, que les haines s'éteignent, que les

passions des plaideurs se tempèrent ; c'est de ce tribunal de paix que sortent, à tous les instans, des décisions qui terminent des procès, et des conseils qui les étouffent dans leur naissance, ou qui font triompher la justice.

Qui mieux que Furgole méritait d'occuper le premier rang dans cette classe respectable des avocats-conseils ? Ce savant eut cependant le temps de faire ces grands ouvrages que vous avez admirés, et ces immenses recueils (15) qui en furent la source. Ses collègues, jaloux plutôt que rivaux, s'éloignèrent de lui. Triste destinée d'un de nos plus grands jurisconsultes ! un cabinet désert une partie de l'année ; une espèce d'oubli au milieu de ses confrères, dans le pays qu'il éclaira par ses ouvrages : voilà donc les honneurs que lui ont rendus ses concitoyens !

Ne faisons pas cependant l'injure aux talens de les mesurer par l'affluence des cliens, ou par le nombre des travaux. Loin de nous cette idée décourageante pour la science ! Funeste préjugé de nos pères, trop enraciné dans les provinces, *que l'auteur d'un livre ne peut être bon avocat !* Consolez-vous, enfans de cet homme illustre ; Furgole partagea cette injustice avec le grand *Dumoulin*. Comme lui il fut célèbre ;

comme lui il vécut négligé par ses contemporains ; comme Dumoulin, *il n'était*, pour me servir des expressions de Loisel (16), *il n'était guère employé, ni tant estimé à beaucoup près, pendant sa vie, qu'il l'a été depuis son décès par ses écrits, tels.... que ceux qui sont venus depuis, l'ont suivi comme leur maître.* Remarquez avec moi, Messieurs, quel nouveau trait singulier de ressemblance réunit ces deux grands hommes. J'aime à surprendre l'envie forcée de rendre au mérite un hommage secret et obscur. C'est une tradition, que leurs confrères les consultaient sous des noms interposés, et brillaient ensuite de cette science étrangère (17).

L'injustice n'a pas découragé Furgole ; il écrit sous les yeux de la postérité. Toujours infatigable quand il s'agit de la science des lois, il interprète l'ordonnance nouvelle *sur les substitutions*, sur laquelle il n'avait déjà fait que des notes. On eût dit que toujours attaché aux pas de d'Aguesseau, Furgole cherchait à faire regretter de plus fort à la France la grande perte qu'elle venait de faire pour les lois.

Bientôt son esprit, trop resserré dans la sphère du droit civil, s'échappe dans cette partie de nos lois que la barbarie féodale a tracées avec tant d'injustice. En parcourant ces usages tyran-

niques, ces droits bizarres que la crainte et la force imposèrent à la faiblesse, il trouve un principe de liberté féodale, dans les pays régis par les lois romaines. Il se félicite de faire quelque chose pour la liberté de sa patrie, et déjà la jurisprudence française possède un *Traité du franc-aleu naturel*. C'est au Languedoc à apprécier plus particulièrement ce bienfait de Furgole.

Il est beau de voir s'élever aux plus hautes connaissances de l'histoire des fiefs, celui qui avait tant médité les lois romaines. Malgré les barrières qui séparent ces deux grandes parties, les travaux de notre jurisconsulte ont franchi cet intervalle immense. La plus profonde érudition, les recherches les plus pénibles dans les monumens de l'histoire et du droit national, lui ouvrent une voie inconnue à nos pères. Autant il a été respectueux pour les lois des maîtres du monde, autant il se déclare l'ennemi des maximes tyranniques de l'anarchie féodale. Dans ses ouvrages sur le droit romain, on croit lire *Cujas;* lorsqu'il écrit sur les fiefs, on croit lire *Montesquieu*.

Avec quelle force il attaque la maxime, *nulle terre sans seigneur!* comme il en combat la nouveauté et son terrible inventeur, ce chancelier

à qui la France doit le fléau honteux de la vénalité des charges ! Furgole profitant des lumières du dix-huitième siècle, parle de cette maxime avec la liberté des temps qui la virent naître. *Maxime détestable !* s'écrie-t-il, tandis que l'intérêt des seigneurs et du publicain ne cessent de la proclamer.

J'ai parcouru tous les travaux du fameux avocat que nous célébrons, si j'ajoute qu'il voulut toucher à une matière bien différente de celle des lois. Ses pas dans ces ténèbres sacrées ne pouvaient être marqués que par des chutes. Pourquoi donc le jurisconsulte a-t-il voulu figurer parmi les théologiens ? Je voudrais dérober à ses admirateurs le souvenir d'un ouvrage sur la Grace (18), ou faire pardonner à l'auteur du *Conciliateur*, en faveur de l'auteur du *Traité des Testamens ;* mais le *grand Newton* ne composa-t-il pas un *Commentaire sur l'Apocalypse, pour consoler*, dit un fameux écrivain de ce siècle, *les hommes de sa grande supériorité sur eux*. Je sais qu'autrefois le génie de Dumoulin osa marcher entre Rome et Genève au sein des nouvelles opinions, et que Calvin trouva un rival, et l'église un appui, dans un jurisconsulte ; mais il devait suffire à Furgole d'être

l'interprète des lois et le soutien de la liberté contre l'usurpation féodale.

Il est un autre tableau plus digne de vous, Messieurs, et qui ajoute à l'intérêt qu'inspire le savant dont je viens de vous rappeler les écrits ; c'est celui de ses vertus. Il est si doux d'estimer ce qu'on admire ! il est si rare que la louange ne soit pas arrêtée par quelque blâme ! Vous qui m'entendez, vous qui avez eu le bonheur de jouir de l'intimité de son commerce, de la franchise de son caractère, et des bons exemples de sa vie privée, pour nous les retracer ; vous qui savez si bien ce qui forme le véritable avocat, vous me demanderiez compte de cette partie essentielle de son éloge et de sa gloire.

SECONDE PARTIE.

Ce n'est pas assez pour un avocat d'avoir des talens extraordinaires, d'être un grand génie ou un savant illustre ; il lui faut encore des mœurs ; et c'est par cette heureuse réunion du savoir et de la vertu que Furgole peut servir de modèle à ceux qui courent la même carrière. Si je parlais à ces hommes du siècle qui donnent tant de prix à une vaine représentation, qui n'apprécient que l'éclat de la fortune ou l'appareil

des titres, je passerais sous silence la simplicité, le désintéressement, l'amour de la patrie, qui caractérisaient notre savant. Mais je parle à des avocats, et je ne crains pas de les introduire dans la maison de Furgole.

Admirez la simplicité qui y règne. Furgole s'est garanti de la contagion générale : sa maison est l'image de celle des anciens, tout son luxe est dans ses livres ; une bibliothèque immense et choisie est l'ornement le plus précieux de sa demeure. Qui sait combien cette simplicité le préserva de cette fausse grandeur, de cet éclat extérieur si ennemi des vertus ! Retiré dans sa patrie, après avoir vu la somptuosité de la capitale, il n'a rien changé à ses mœurs, à sa manière de vivre ; il conserve toujours un extérieur simple. L'exemple ne l'a pas séduit ; il a vu que nous ne tenons que de nous-mêmes la véritable gloire et la seule supériorité.

Serait-il possible que celui qui avait tant de simplicité au-dehors, n'eût pas cette franchise, cette bonté de caractère, cette empreinte des mœurs antiques, ou, pour mieux dire, cette *bonhomie*, qu'on aime tant à trouver dans les hommes célèbres ! Oui, Messieurs, la tradition nous apprend que cette *bonhomie* fut un de ses traits distinctifs. O bon Furgole ! je ne sais quel

charme j'éprouve à célébrer à-la-fois ton savoir et ta simplicité....

Ce caractère ne s'effacera jamais ; comblé d'honneurs par les chefs de la magistrature et du barreau, il ne rapportera de la capitale aucune idée de supériorité. Toujours méditant, toujours écrivant sur les lois, il semblait avoir oublié sa réputation et se défier de sa science : aussi quand on lui en parlait, il répétait souvent ces mots d'un ancien : *Je deviens vieux en apprenant toujours*. Véritable modestie d'un grand homme ! Cherchait-il à concilier des lois romaines, on le voyait consulter même ses jeunes confrères. A ces mots vous me prévenez tous, Messieurs; vous rappelez la justice qu'il a rendue dans son *Traité des Testamens* à un de nos membres, dont il avait reconnu le mérite, et dont il présagea à vingt-cinq ans la célébrité (19).

Quel spectacle touchant s'offre à nos regards ! voyez l'union qui règne dans la maison de Furgole ; père tendre, époux vertueux, il remplit ces devoirs sacrés avec un intérêt presqu'inconnu à nos temps. Il en avait reçu l'exemple d'un père plein de probité, et d'une mère respectable, dignes tous deux d'être cités dans l'éloge de leur fils. Ne cessons pas d'admirer ces

vertus. Nous aurons toujours des savans ; mais un homme tout à-la-fois savant et vertueux, est un présent rare du ciel ; et trop souvent la base essentielle des mœurs a manqué aux hommes célèbres. Furgole savait que ces perfections prennent leur véritable source dans la religion. Aussi quel savant fut plus religieux ? quel homme, dans le cours d'une vie si laborieuse, donna autant d'exemples de piété ?

Oublierons-nous de dire, que quoiqu'il vécût négligé dans sa patrie, il ne s'en plaignit jamais ? Aurait-il appris à apprécier les injustices des hommes et à les supporter ? n'auroit-il rien attendu de ses concitoyens ? Il avait vu dans sa vieillesse naître cet égoïsme destructeur qui dégrade tous les sentimens et qui se répand comme une contagion dans toutes les classes de citoyens. Il regrettait déjà ce temps où les avocats, moins répandus et plus unis, vivaient davantage entre eux, et étaient par conséquent plus respectés.

Faut-il vous le montrer dans le commerce de sa vie, doux, affable, facile, et d'une probité parfaite ? L'habitude des affaires, qui n'apprend pas toujours à bien penser des hommes, n'a pas altéré la confiance qu'il leur témoigne. Il encourageait sur-tout les jeunes gens, en leur ouvrant

ses recueils avec une générosité qui ne permettait pas de refuser ses secours. L'intérêt qu'il prenait à leur avancement était si pur, que, dans un homme moins simple que lui, on aurait pris ces soins pour l'art de l'amour-propre. Aussi fut-il aimé des jeunes gens : tribut d'autant plus mérité, que le spectacle de leur succès était pour lui une véritable jouissance. Il a donc joint à la gloire d'éclairer par ses ouvrages les jurisconsultes de tous les pays, celle de former lui-même, dans sa patrie, quelques-uns de nos avocats célèbres, qui justifient si bien son attachement et son choix (20).

A Dieu ne plaise, Messieurs, que je fasse aux jurisconsultes modernes l'injure de croire que ces sortes d'encouragemens sont rares ! Cette société prouve le contraire. Que serait un savant qui mettrait à l'enchère ses découvertes, ou qui les ensevelirait dans une obscurité intéressée ? Que serait un ancien avocat qui calculerait les profits, au lieu de compter les avantages de former des défenseurs publics, en les éclairant du flambeau de l'expérience ?

Fortune, dont le souffle impur cherche à corrompre tous les états, même les plus nobles, tu n'atteindras point le cœur de Furgole ! au sein d'une heureuse médiocrité, il n'est jamais

défenseur intéressé, et le plaisir de faire le bien est souvent sa seule récompense. Comment Furgole se serait-il occupé d'un vil intérêt ? le maintien des règles et le bien de la justice lui tiennent si fort au cœur, que le triomphe de la loi lui fait presque oublier le triomphe de son client : *J'ai fixé tel point de jurisprudence*, disait-il souvent ; *j'ai fait juger conformément à cette loi.* C'est ainsi que Furgole, tout entier à la législation, ne calculait que ses progrès. Qui d'entre vous ne rappelle son mépris pour les richesses, et son indifférence pour l'élévation de sa famille ; et sans doute, l'on peut bien lui appliquer ce que M. de Montesquieu disait de M. de Sacy, avocat au parlement de Paris : *Toujours moins riche, et toujours plus désintéressé, il n'a presque laissé à ses enfans que l'honneur d'avoir eu un si illustre père.*

Ne vous attendez pas, cependant, que je loue Furgole d'avoir été généreux et désintéressé ! l'avocat dénué de ces vertus ne mérite pas de porter ce nom ! Comment remplirait-il la plus belle partie de son ministère, ce patron avare ? l'humanité indigente et malheureuse ne serait pour lui qu'une clientelle fatigante. Mais ce n'est pas un spectacle sans intérêt que de voir Furgole peu riche, et généreux ? Qui pour-

rait connaître tous les secours que ses conseils gratuits ont portés dans les familles, toutes les actions de bienfaisance dont son cœur fut le seul témoin ? Je m'arrête.... cette partie n'appartient point à l'éloge publie. Ce n'est pas devant une société d'hommes bienfaisans, que je divulguerai des vertus dont le prix est dans le cœur, et dont le mérite est dans le secret le plus profond.

Je l'ai déjà pressenti avec vous, Messieurs : les travaux réunis de l'administrateur et de l'avocat ont affaibli cette santé si chère. La vie la plus régulière, la conduite la plus morale, et l'étude particulière que Furgole a faite d'une religion consolante, le préparent aux derniers momens ; et je ne vois plus entre Furgole et nous qu'un triste tombeau....

Voilà la perte que la Jurisprudence regrette depuis vingt ans, et que Toulouse a paru méconnaître. Furgole a mérité d'être honoré de quelque hommage publie ; il a servi sa patrie, il lui a donné un nouveau lustre par la célébrité de son nom et de ses ouvrages ; et les honneurs ont quelque chose de plus intéressant, quand on les reçoit des mains de la patrie.

Citoyens, qu'avez-vous fait pour sa gloire ? quel tribut de reconnaissance publique lui avez-

vous porté ? Vous l'avez vu d'un œil indifférent menant une vie exemplaire et laborieuse ; vous avez laissé sa cendre sans honneur, et sa mémoire sans distinction. Toulouse serait-elle donc toujours injuste envers ses fameux jurisconsultes ? Quelle affligeante contradiction ! le citoyen chérissant, illustrant sa patrie, et la patrie presque toujours ingrate ou injuste !

Les Nations se disputent les ouvrages de Furgole ; la Justice y puise tous les jours la plupart de ses décisions ; la Législation s'éclaire par ses soins ; et la Patrie n'a rien fait pour Furgole ! Je dis la *Patrie*, car elle n'est pas ce point de la terre où un aveugle hasard nous a fait naître ; la véritable Patrie, celle qui doit quelque chose, c'est le lieu où l'homme s'est fixé par choix, qu'il a servi par ses talens, et décoré par ses vertus (22).

Du moins, à Orléans l'on a orné d'une épitaphe la tombe de Pothier. Ses concitoyens ont pensé que *si les grands hommes ont été pendant leur vie la gloire de leur Patrie, leurs tombeaux sont aussi pour elle une décoration.* Oui, Messieurs, la Patrie est comptable à la postérité des honneurs qu'elle rend à leurs cendres. Eh ! peut-être même, dans cette grande enceinte, il n'est pas un citoyen qui sache quelle pierre couvre

Furgole ; non que Furgole ait besoin de la reconnaissance de ses concitoyens pour vivre dans l'avenir ; il s'y est porté lui seul par ses ouvrages, et le temps n'effacera jamais son nom du sanctuaire de la justice. Mais l'intérêt de Toulouse exige un hommage qui vienne d'elle ! les honneurs rendus aux hommes célèbres les font revivre en quelque sorte, en faisant naître le desir de les imiter.

Un monument s'élève au sein de cette capitale, pour honorer les hommes illustres (23). Un statuaire, un peintre, un poète y ont obtenu leur place ; et un savant, un sage est presque inconnu dans sa patrie ! O justice des siècles ! consolatrice des grands hommes, tu viendras sans doute justifier un jour nos plaintes, et tu t'empresseras d'honorer d'une statue (24) celui que ma faible voix vient de proclamer ! il n'appartient qu'à la postérité d'être juste.

Qu'il me soit permis, en terminant cet éloge, d'y déposer un vœu que Furgole m'inspire, puisqu'il avait eu l'idée de le remplir lui-même. Il voulait que de la bienfaisance des membres qui composent cet ordre, on pût former une grande Bibliothèque publique (25). Je voudrais, à mon tour, qu'on y placât l'image des avocats célèbres à côté de leurs ouvrages, et

que le jour où l'on payerait ce tribut à leur mémoire, fût marqué par un éloge. Ce monument, élevé à la science et à la vertu, perpétuerait les lumières et entretiendrait une activité nécessaire, une émulation sensible dans un ordre que tant de causes secondes découragent. Les honneurs rendus à des savans célèbres et à des avocats bienfaisans, animeraient leurs successeurs dans les travaux, et maintiendraient l'empire des mœurs.

NOTES.

(1) Cette cause célèbre, plaidée à Bordeaux, à Toulouse et à Paris, me fournit l'exemple des talens réunis de l'orateur et de l'avocat-écrivain, défendant la même cause et partageant les succès.

(2) « Le texte de l'ordonnance de M. d'Aguesseau » est clair, sur-tout pour une personne qui sait le » droit romain : je serais d'avis qu'on le lût sans autre » commentaire que le *Recueil des questions de juris-* » *prudence*, proposées à tous les parlemens par » M. d'Aguesseau, avec la réponse du parlement de » Toulouse ; c'est en quelque façon une partie du » procès-verbal de ces ordonnances. Dans des cas qui » sembleront difficiles, on peut consulter les Com- » mentaires de Boutaric ou ceux de Furgole ». Lettres sur la profession d'avocat par M. Camus, avocat au parlement, quatrième Lettre, page 99. On sait que Furgole est l'auteur de cette réponse aux questions de M. d'Aguesseau. *Voyez* l'avertissement de l'éditeur du *Traité des Donations*.

(3) « J'ai reçu l'ouvrage que vous m'avez envoyé, » monsieur, et je n'ai pu le parcourir encore quo » très-légèrement ; mais le peu que j'en ai vu m'a » inspiré le desir de le lire attentivement, et je pro- » fiterai du premier moment de loisir que j'aurai » pour faire une lettre qui me donnera lieu de mieux » connaître encore votre *grande capacité*, et la *netteté*

Digitized by Google

» *de votre esprit.* Vous jugez bien après cela que je » recevrai avec plaisir les difficultés que vous pourrez » me proposer, et comme je ne desire que le bien » public dans le travail dont vous avez fait l'objet de » votre application, rien ne peut m'être plus agréa- » ble que de profiter des lumières des *plus habiles* » *jurisconsultes*, pour le porter, s'il est possible, à la » plus grande perfection. Je suis, &c. *Signé* D'AGUES- » SEAU. *Versailles, le 11 juin 1733* ».

Un suffrage aussi flatteur, aussi capable d'enorgueillir l'auteur le moins présomptueux, ne fit, au contraire, que rendre Furgole plus attentif à mériter de plus en plus l'estime du chancelier; il se hâta de profiter de l'assurance que lui donnait cet illustre magistrat, de répondre à toutes les objections qu'il avait à lui faire sur l'ordonnance de 1731; dès-lors il se forma entre ces deux hommes célèbres une correspondance savante, également honorable pour l'un et pour l'autre. *Avertissement de l'éditeur de ses Œuvres.*

(4) Les principes de la matière sont conférés avec la dernière jurisprudence fixée par la déclaration du roi du 5 octobre 1726, celles du 15 janvier 1731 et du 31 juillet 1733. Cet ouvrage est composé de vingt-cinq chapitres, et forme un volume *in*-4°. imprimé à Toulouse en 1736.

(5) Quand le *Traité des Testamens* fut imprimé à Paris en 1744, en quatre volumes *in*-4°., les différens journaux l'annoncèrent *comme un ouvrage unique en son genre, et comme le seul Traité* ex professo *sur cette matière.* Voyez de quelle manière s'exprime

le Mercure de mars 1745 ; voyez le *Journal des Savans* du mois de janvier 1745, juin 1746, et novembre 1747, les quatre volumes ayant paru en divers temps. Voyez aussi le *Mercure* de 1779, qui annonce la nouvelle édition du *Traité des Testamens* faite chez *Cellot*. Il y a eu une contrefaçon *in*-4°. de cet ouvrage à Lyon, et une autre à Avignon, *in*-8°. On peut voir encore le *Dictionnaire nouveau des Grands Hommes*, par une Société, tome 3, au mot FURGOLE. Le nouvel éditeur du *Traité des Testamens*, dit avec raison : « Furgole a défriché et fertilisé un champ qui n'avait » encore reçu aucune culture ».

(6) « Le droit de tester est-il nuisible ou utile à la » société ? c'est un problême non encore résolu ». Voilà ce que dit Helvétius dans son *Traité de l'homme*, tome 2, page 517.

A parler en administrateur public, qui sacrifie tout à la simplicité et à l'uniformité de la législation, il vaudrait mieux que la loi disposât des biens. Les Romains ont dû faire des lois nombreuses sur les testamens et sur toutes les questions qui en résultent ; au lieu que la loi qui teste est simple, et n'est pas sujette à interprétation et à discussion. La loi est une, l'homme est inconstant. La loi est impassible, l'homme est le foyer des passions. La loi n'est pas injuste dès qu'elle est convenue par la société : l'homme est souvent injuste et prévenu.

Il est vrai que la loi qui dispose des biens toute seule, brise l'arme du courroux et de la sensibilité paternelle, l'exhérédation ; et cette loi rompt un lien d'intérêt entre le père et les enfans, lien qui a quel-

que force dans les siècles corrompus. Tel est un de ses grands incouvéniens.

Mais ne reste-t-il pas l'intérêt sacré de la nature, la voix du sang, le sentiment de la reconnaissance, le frein de la religion, le blâme de la société, la peine des méchans ? Ne les croyez-vous pas supérieurs à la peine de la privation des biens prononcée par le testament d'un père? Servons-nous du ressort des mœurs, rougissons de celui de l'intérêt. Si nos institutions ne contrarient pas le vœu de la nature, si nos préjugés n'en étouffent pas la voix, si l'éducation publique et privée est bonne, l'exhérédation n'est pas un besoin de nos lois, et n'est que la honte des lois romaines. Ce n'était pas dans un temps de bonnes mœurs que les Romains l'introduisirent ; et c'est l'ouvrage des mœurs de la faire oublier dans notre code.

Malgré ces considérations, on ne peut se dissimuler que le droit coutumier affaiblit et borne la puissance paternelle, source de toutes les puissances, de toutes les autorités et de tous les devoirs ; et que le droit romain, au contraire, affermit et perpétue la puissance paternelle ; d'où dérivent toutes les maximes qui peuvent faire le bonheur de la société. Maintenons donc la loi des testamens, si nécessaires dans des siècles corrompus.

(7) Cette idée est bien développée dans un ouvrage moderne.

(8) Furgole se plaint lui-même, dans sa préface du *Traité des Testamens*, de ces variations de la jurisprudence.

(9) Tout le monde connaît ce qu'une femme de distinction dit à M. Cochin en pleine grand'chambre, après avoir plaidé sa cause : *Si c'était le temps du paganisme, je vous adorerais comme le dieu de l'éloquence.*

(10) Lorsqu'en 1742, Furgole alla présenter son grand ouvrage à M. d'Aguesseau, il n'était encore connu que comme auteur du *Traité des Donations*, et des *Curés primitifs*. Tout le monde était curieux de voir ce savant ; on s'empressait autour de lui aux *Tuileries* et aux autres lieux publics. On peut lui appliquer ces mots d'un ancien poète : *Quam pulcrum est digito monstrari et dicier : hic est.*

L'aîné des enfans de M. Furgole a joui, à Paris, de la considération attachée à ce nom. Accueilli avec distinction par le célèbre M. Gerbier, il eut encore le plaisir d'entendre célébrer la mémoire de son père par M. le comte de Lauraguais : *J'ai beaucoup d'obligation*, lui dit-il, *aux ouvrages de M. votre père, dont l'autorité m'a fait gagner un grand procès.....*

(11) Furgole fit des notes sur l'Ordonnance des Substitutions, et les envoya à M. de Lamoignon, successeur de M. d'Aguesseau. Voici la répouse de ce chef de la magistrature.

Versailles, le 12 février 1752.

« J'ai parcouru avec grand plaisir, monsieur, vos » notes sur la dernière Ordonnance, concernant les » Substitutions, et j'ai été bien fâché que mes occupa- » tions ne me permissent pas de les lire avec l'atten- » tion et l'exactitude qu'elles méritent. Le public peut » profiter infiniment de votre travail sur cette matière,

» *comme il a profité de celui que vous avez fait sur* » *la matière des Testamens et autres.* Quand vous » aurez mis la dernière main à cet ouvrage, j'entrerai » avec plaisir dans vos vues, pour inspirer aux juges » les maximes qu'ils doivent se former sur l'esprit de » cette nouvelle loi. Je suis, monsieur, entièrement à » vous.

» *Signé*, LAMOIGNON ».

(12) M. de Saint-Priest, conseiller d'état, intendant pour le roi dans la province de Languedoc.

M. de Saunier, ancien procureur-général de la cour des aides de Montpellier, et depuis doyen des doyens aux requêtes de l'hôtel, pénétré de respect pour Furgole, dont il connaissait la renommée, ne voulut pas passer à Toulouse, sans avoir vu ce savant jurisconsulte.

(13) Quand Furgole voulut témoigner au ministre sa reconnaissance et son respectueux étonnement d'être nommé capitoul, M. le comte de Saint-Florentin lui fit la réponse suivante :

« J'ai reçu la lettre de remercîmens que vous » m'avez écrite le 10 de ce mois, au sujet de la place » de Capitoul de Toulouse, à laquelle le roi a jugé » à propos de vous nommer. C'est à votre bonne répu- » tation, et aux témoignages avantageux qui ont été » rendus de votre zèle et intégrité, que vous êtes rede- » vable de cet avantage. Je me persuade que vous » vous ferez un vrai plaisir de répondre au choix » de S. M., en donnant une attention particulière à » tout ce qui pourra contribuer au bien de son ser- » vice, et à celui de cette ville. Je suis, &c. ».

(14) *Eloge historique de Pothier*, par Letrosne, avocat du roi au présidial d'Orléans.

(15) Furgole a laissé environ douze mille pages de manuscrits, tant sur la matière civile, criminelle et bénéficiale, que sur les droits seigneuriaux, sur les eaux et forêts, et sur le commerce. Telle fut la base et la matière première de ses ouvrages.

(16) Loisel nous a conservé une anecdote à-peu-près semblable sur Dumoulin. « Il était, dit-il, comme » chacun sait, le plus docte de son temps en droit » civil et coutumier, et toutefois mal habile en la » fonction d'avocat, principalement au barreau; » ce qui faisait qu'il n'était guère employé, ni tant » estimé à beaucoup près pendant sa vie, qu'il a été » depuis son décès par ses écrits, tels..... que ceux » qui sont venus depuis l'ont suivi comme leur maître. » Or feu M. Seguier connaissant mieux cela qu'homme » de son temps, il s'en aidait fort à propos aux plus » grandes affaires èsquelles il était employé, prenant » bien la peine de dresser lui-même un mémoire de » ce dont il desirait s'instruire, et de le bailler à » Dumoulin avec quatre ou cinq écus qu'il avançait de » sa bourse, sur lequel M. Charles Dumoulin donnait » son avis par écrit, raisonné et fortifié d'autorités de » droit, de doctrine, de docteurs et d'arrêts; lesquels » M. Seguier savait si bien ménager, qu'avec ce qu'il » y portait de sa forme et de son jugement, qu'il avait » excellent, il se rendait admirable en ses plaidoyers » et écritures, ainsi que je l'ai entendu de nos an- » ciens ». *Dialog. des avocats*, pag. 510.

(17) Voici ce qu'on lit dans les *Lettres sur la pro-*

fession d'avocat, par M. Camus, quatrième lettre, page 99 : « Furgole n'est pas autant estimé à Tou- » louse, sa patrie, qu'il l'est à Paris ; on l'y regarde » comme un homme qui avait plus de connaissances » que de logique ; et j'ai ouï dire que souvent, à Tou- » louse, ses confrères le consultaient sous des noms » *empruntés*, pour se faire indiquer tout ce que l'on » pouvait dire sur une question. La consultation de » M. Furgole était pour eux une table de matières; » ils vérifiaient les citations, et raisonnaient ensuite ».

(18) Cet ouvrage, que la grande piété de Furgole lui fit sans doute composer, fut trouvé dans ses manuscrits ; il est intitulé *le Conciliateur*, commencé en 1741, et continué en 1759.

(19) On lit dans le *Traité des Testamens*, tome 4, page 28, et au tome 3 de la nouvelle édit., pag. 237, cette mention honorable que fit M. Furgole de M. Sudre ; mention qui prouve le mérite de l'un et la justice de l'autre, à raison de la conciliation de la loi 28, ff. *de reb. autor. jud. possid.* « M. Sudre, mon » confrère, qui, à l'âge de vingt-cinq ans, a une » connaissance très-exacte de l'histoire et du système » du droit romain, et qui en débrouille, avec une » facilité merveilleuse, les difficultés qui paraissent » les plus inextricables, m'a fait appercevoir que » cette loi ne renferme rien de contraire aux autres » textes, &c. ».

(20) MM. Albaret et Fromental.

(21) Discours de réception de M. Montesquieu à l'Académie française, à la place de M. de Sacy, avocat.

(22) La salle des Illustres renferme les statues de plusieurs grands hommes, qui n'étaient point natifs de Toulouse : Nogaret était de Saint-Félix de Caraman; Benoît XII, de Saverdun ; et Lafaille, de Castelnaudary ; Fermat, contemporain et rival de Descartes, que l'Académie des Sciences de cette ville vient de tirer de l'oubli, et à qui le Capitole prépare une statue, était de Beaumont. La qualité de natif de Toulouse n'est donc pas nécessaire à Furgole, qui a demeuré dans cette ville plus de cinquante ans, et qui l'a illustrée par son savoir et ses vertus.

(23) Il y a à Toulouse, dans l'hôtel-de-ville appelé le *Capitole*, une salle immense connue sous le nom *de salle des Illustres*. L'idée seule de cette espèce de temple élevé aux hommes d'un mérite éminent en tout genre, est une de ces grandes idées assez étrangères aux modernes, mais ordinaires dans ces beaux gouvernemens de l'antiquité, où l'on n'obéissait qu'aux lois, et où l'on idolâtrait le génie. Ce seul établissement prouverait, indépendamment des autres institutions académiques, que Toulouse est l'une des villes de la France et peut-être de l'Europe, qui a toujours conservé le mieux la tradition *des mœurs antiques*. Dans les siècles mêmes où tout était couvert des ténèbres de la féodalité, Toulouse n'a presque point ressenti les effets de la barbarie universellement répandue sur les Gaules. Son *Académie des Jeux floraux* est la plus ancienne de toutes celles qui existent en France : elle remonte au siècle des *troubadours*.

(24) Cet éloge de *Furgole* eut un tel succès à Toulouse, que la commune de cette grande ville, présidée

par les magistrats municipaux (connus alors sous le nom de *capitouls*, ou magistrats du Capitole), décerna les honneurs d'une statue à ce savant et vertueux jurisconsulte. Voici la délibération qui fut prise à ce sujet, et qui honore la justice si rare et si tardive des concitoyens d'un homme célèbre.

Extrait des registres de l'hôtel-de-ville de Toulouse, délibération du 27 juin 1786.

M. Dirat, l'un des commissaires, a dit que M. Duroux, capitoul, a observé aux commissaires des affaires contentieuses et économiques, réunis le 26 mai dernier : « que parmi les hommes célèbres qui ont » honoré cette ville, il en est un dont la mémoire » mérite d'être consacrée à l'immortalité ; qu'à ce seul » trait, il n'était aucun des membres de cette assem- » blée qui ne reconnût *Furgole*, dont la profonde » érudition, les pénibles travaux, les ouvrages mul- » tipliés l'ont rendu, même de son vivant, l'un des » premiers oracles de la justice.

» Que depuis sa mort, la gloire de son nom s'est » propagée jusques dans les contrées les plus éloi- » gnées, et que jamais personne n'a mieux mérité » que lui d'occuper une place parmi les *Hommes* » *illustres* dont les bustes rassemblés dans une salle » de l'hôtel-de-ville sont destinés à recevoir les hom- » mages de la postérité la plus reculée.

» Que les deux commissions ont été unanimement » d'avis de faire placer le buste de Furgole dans la » salle des Illustres, afin de le transmettre à la posté- » rité, *à titre d'honneur décerné par la patrie* ».

ÉLOGE
DE
PIERRE SEGUIER,

Chancelier de France, duc de Villemor, comte de Gien, Pair de France et Garde-des-sceaux.

Discours qui a remporté le prix de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban, en 1784.

ÉLOGE

DE

PIERRE SEGUIER.

..... Nec vitæ animæque peperci, dùm patriæ
prodesse meæ, prodesseque regi spes fuit.....
L'HOSPITAL, *ad Bart. faium.*

En parcourant les annales de la France, le philosophe arrête ses regards sur un miuistre des lois, qui, pendant l'horreur des guerres civiles et le délire des conquêtes, consacra sa vie au bonheur des peuples. Il contemple avec admiration ce dépositaire de l'autorité souveraine, qui la fit respecter malgré les troubles de la patrie, et qui perfectionna la législation dans l'ivresse même des succès et des fêtes. Quel est donc cet homme, s'écrie-t-il, que les excès du pouvoir arbitraire et les orages de son administration ne purent ni décourager ni renverser ? quel mortel occupa dignement cette place après *l'Hospital ?* quel chancelier pourrait être comparé à *d'Aguesseau ?* Le génie de la France proclame le nom de

SEGUIER, et SEGUIER est placé par l'histoire entre ces deux grands hommes.

Mais pourquoi la postérité rend-elle un hommage aussi tardif à sa mémoire ? sa gloire aurait-elle été altérée par des revers ou par des fautes ? aurait-il manqué de courage et de vertu, celui qui appaisa les troubles des provinces, les fureurs de la fronde, et qui montra toujours le patriotisme d'un sage dans des temps où il ne restait de la patrie que le nom ? Savant législateur, protecteur des lettres au dix-septième siècle, il devait être présenté à la renommée par une société littéraire, dont le goût et la saine philosophie ont formé la constitution, et conservent l'heureuse existence. C'est l'apothéose que la province, où naquirent les aïeux de Seguier, se fait un devoir de lui décerner; c'est en même temps une dette précieuse que la littérature acquitte envers lui.

Je suivrai le chancelier Seguier dans la double carrière des lois et des lettres. Vous verrez l'homme public veillant sans cesse aux intérêts de la France et de son Prince ; l'homme de lettres protégeant les sciences et les savans, de toute l'autorité de sa place et de son génie. Vous admirerez le ministre préparant la félicité publique par des lois sages; se délassant de

ses travaux dans le commerce des savans de son siècle ; méditant les plus belles conquêtes de Louis XIV, et formant les deux plus grands établissemens de notre littérature.

PREMIÈRE PARTIE.

La France, déchirée et sanglante, était gouvernée par des fanatiques qui régnaient sous le nom du plus malheureux des rois, lorsque les yeux de Seguier s'ouvrirent à la lumière : ainsi la nature se plaît à produire, au milieu des troubles et des révolutions funestes, les hommes sages qui doivent les faire oublier.

Seguier recueille, en naissant, une double succession de dignités et de mérite. Ses aïeux, qui ont servi la patrie dans l'administration des lois, et leurs princes dans les ambassades, lui ont laissé un nom illustre auquel il donnera encore un plus haut degré d'illustration. Que des hommes ordinaires, fiers de l'éclat de leurs ancêtres, se reposent sur cet héritage ; Seguier n'y trouve qu'une forte recommandation de les surpasser.

Un spectacle sans exemple s'offre aux regards de sa jeunesse : l'héritier de la couronne est obligé de conquérir son patrimoine ; l'État est divisé en factions ; le fanatisme veut renverser

le trône. Ces premières impressions se gravent dans l'ame de Seguier.

Son père, aussi sage que bon citoyen, l'a confié à *Fremiot*, et au fameux disciple de Cujas, pour le diriger dans l'étude *des sciences et des lois*. L'histoire et la politique sont aussi les premiers objets qu'on présente à son ame active; mais quel besoin a-t-il de l'histoire pour apprendre à connaître les fautes des princes, les passions des ministres et les malheurs des peuples? quel besoin a-t-il de cette école de la politique, pour redouter les révolutions des empires et l'impuissance des lois dans les temps de trouble et de sédition? Son siècle suffit pour l'instruire. Il voit les grands se jouer impunément des lois, et ne connaître d'autre frein que la force. Il voit les Catholiques, jaloux des Protestans, former une ligue au nom de la religion; des Protestans, que le souvenir des persécutions a rendu farouches, chercher la réparation des anciennes offenses. Il remarque, au milieu de ces partis, le génie paisible de *Sully*, publiant l'édit de Nantes, tandis que le courage de Henri IV fait triompher et chérir l'autorité royale. Tels furent les tableaux que Seguier eut sous les yeux dès ses premières années.

Bientôt le sénat de la capitale le reçoit : il

entre dans le conseil des sages où s'étaient assis ses ancêtres. L'austérité des mœurs des magistrats, autant que son goût, l'attachent entièrement à l'étude : c'était le temps où ceux qui jugent les hommes étaient peu répandus dans la société. La pénétration de son esprit se fait remarquer par ses grands progrès dans la connaissance des lois ecclésiastiques et civiles. Qu'il était intéressant de voir son génie naissant embrasser les limites sacrées des deux pouvoirs, en même temps qu'il se pénétrait de la sagesse des lois romaines !

Appelé aux fonctions de la justice, il ne se bornera point à décider les contestations des particuliers; il méditera sur l'exécution des lois et sur leurs abus. C'est dans cette arène où les passions et les intérêts se combattent, que se forme l'esprit de notre législateur ; s'il se détourne un instant des travaux de la magistrature, c'est pour se dévouer au bien public, d'une manière plus particulière, et pour s'instruire des grands objets de l'administration. Il *est maître des requêtes.* Voilà le premier pas de l'ambition : il sera aussi celui de sa gloire, et le présage du bonheur de la France. Que dis-je, du bonheur de la France ! le meilleur des rois a péri sous une main fanatique et sacrilége !....

Evénemens affreux, vous affligez les nations; mais vous instruisez les sages. Seguier en profitera pour connaître le peuple, et pour s'armer d'avance contre son aveuglement et ses fureurs.

Henri IV n'est plus, et les agitations d'une régence faible et funeste augmentent les regrets de sa perte. Seguier frémit de la complaisance du chancelier *Sillery*, entièrement dévoué à Marie de Médicis; cet exemple lui sera utile.

Le monarque l'a distingué des autres magistrats; il le juge propre à faire le bonheur de la patrie et à soutenir la gloire du trône. Seguier rentre dans le sénat pour y occuper les premières dignités, et se consacre de nouveau à la dispensation de la justice. Avec quel zèle, avec quelle supériorité de lumières il remplit ces nobles et pénibles fonctions! Tant de succès assurent son élévation; vous le verrez bientôt faire des lois, après en avoir été l'interprète. Mais pourquoi ce spectacle si doux pour un père est-il refusé au sien? il descend dans la tombe, au moment où son fils va s'asseoir aux pieds du trône.

C'était l'époque où la France, à-la-fois brillante et malheureuse, était gouvernée par un ministre, dont l'énorme puissance semblait

diminuer l'éclat du trône. Un coup-d'œil pénétrant que Seguier jette sur la cour, avant d'y entrer, lui désigne un prince bon, mais faible ; à ses côtés, un homme que la postérité n'oubliera jamais, et dont Seguier démêle la politique profonde ; un homme dont les principes attaquent la liberté d'une nation qu'il paraît vouloir relever ; un sujet qui humilie le monarque en le rendant puissant : c'est *Richelieu* qui règne. Administrateur plein de génie et de vengeance, *Richelieu* est le livre vivant que Seguier étudie sans cesse, non pour l'imiter s'il approche du trône (car Seguier a l'ame juste, et le règne de Henri IV a instruit sa jeunesse), mais pour effacer un jour, s'il est possible, les maximes dangereuses qui tyrannisaient alors la France.

Tandis que Seguier observe l'esprit de la cour, et calcule les besoins de la nation, il nourrit dans son cœur une haine vertueuse contre les crimes éclatans du ministre-roi. Les orages et les périls attachés à la première place de la magistrature fixent ses regards.

Instruisez-vous, magistrats intègres, qui aspirez à cette place ; apprenez ce que peut la vengeance armée du pouvoir suprême. *Marillac*, ce garde-des-sceaux, qui le premier donna à la France le plan d'un code simple et uniforme,

finit ses jours dans les fers; *Château-neuf*, l'instrument de la haine du cardinal, encourt bientôt après sa disgrace; son successeur, le chancelier *d'Aligre*, meurt dans un triste exil. Cette place, environnée d'écueils, est réservée à Seguier.

On le présente à Louis XIII. La jeunesse du magistrat, cet âge que l'éclat des armes décore si bien, mais qui paraît si peu propre à la gloire que donne la législation, alarme la confiance du monarque. *Je n'en serai que plus long-temps au service de votre majesté*, répond Seguier; et ces paroles, qu'accompagnent un dévouement généreux et un courage modeste, donnent à Louis les plus hautes espérances. C'était à l'éloquence à célébrer la justice rendue au mérite; le fameux *le Maître* fut digne de l'annoncer à la nation.

Seguier prouvera qu'il est digne de la place et des éloges qu'il reçoit. Si le courtisan cède avec mobilité à l'impulsion des événemens; si le ministre ordinaire évite les occasions de déployer la puissance contre les grands corps de l'État, Seguier a l'ame ferme; il ne verra que le bien du royaume et la gloire de son prince. Le lendemain de son élévation, le trône frappe un coup d'autorité. La première fonction du chancelier

est d'armer le pouvoir du monarque contre ce même sénat que Seguier vient d'illustrer. Circonstance terrible ! les finances sont épuisées ou mal administrées : on veut les réparer en vendant de nouveau le droit de rendre la justice, et le parlement montre des intentions contraires. Mais n'accusons pas Seguier d'avoir rouvert une des plaies de la patrie, la vénalité des charges. Le ministre de François premier mérite seul ce reproche. Richelieu, tout-puissant, a fondé le plan de l'impôt sur la création de nouvelles charges de justice. Seguier cède à la volonté du roi qui l'ordonne. Il l'annonce ; le parlement s'y oppose, mais trop tard, et dans des momens funestes pour l'Etat. En vain le courage du célèbre *Bignon*, qui repousse l'impôt, est applaudi par les peuples ; l'impôt est nécessaire, et sous *Richelieu*, l'obéissance est le premier devoir des sujets. Cinq magistrats sont exilés. Seguier se voit forcé de publier cette maxime, qui a causé tant de révolutions, « que les cours ne doivent qu'exécuter les lois « et rendre la justice aux peuples ». Mais en même temps, il s'empresse d'appaiser la colère du prince : par ses instances, les exilés recouvrent la liberté, et bientôt tout rentre dans le devoir.

Qu'il dut lui être douloureux d'affliger des magistrats au milieu desquels il s'était longtemps assis, et de paraître humilier ce sénat antique, tour-à-tour le refuge de la nation et le soutien du trône ! Mais l'empire du devoir l'emporta. Je me représente Seguier ne voyant que les nouveaux rapports qui l'attachent à son prince, alliant au courage de la vertu cette énergie de caractère si nécessaire dans les grandes places.

Frémissons à la vue des nouveaux périls auxquels il est exposé de la part d'une cour vindicative et défiante. Les intrigues s'y renouvellent. La reine est traitée comme un sujet ordinaire ; les marques du rang suprême n'ont pu l'arracher à l'humiliation d'une procédure criminelle. On saisit ses papiers ; on viole l'asyle de ses pensées, et l'on destine Seguier à lui faire subir un interrogatoire. Pourquoi ce magistrat ne peut-il se livrer aux mouvemens de son ame ? Ne trouvant dans nos annales aucun exemple de cette monstrueuse procédure, il voudrait en effacer les traces..... Du moins il ne servira pas la vengeance du tyran, il ne permettra point que son ministère soit flétri par un attentat.

Les dangers de Seguier se succèdent. La

Normandie est déchirée par des dissensions ; Rouen devient le théâtre d'une émeute populaire ; la cour souveraine de la province n'est point une barrière contre le torrent. Si *Richelieu* croit son autorité méprisée, Seguier ne voit que des peuples malheureux et trompés par des rebelles. Il est envoyé vers ces peuples. Le prince a déployé toute son autorité, pour en revêtir Seguier. Une déclaration expresse interdit le parlement ; une armée nombreuse est commandée par le paisible ministre des lois, et le conseil souverain marche à sa suite. Dépositaire du pouvoir suprême, maître absolu des forces de l'Etat, Seguier, dans l'âge où il est encore si facile de se laisser séduire par l'illusion du commandement et le prestige de la puissance, signale cette malheureuse époque et ce dangereux ministère, par une sagesse et une modération supérieure à tous les éloges.

Il se montre aux Normands, plus occupé qu'eux-mêmes de leurs intérêts ; il plaint les maux qui les affligent ; il les adoucit, et ne répond aux menaces séditieuses que par un courage imposant. Triomphe supérieur à tous ceux que donne le sort des armes ! ce n'est pas assez d'appaiser les peuples ; Seguier, né dans le sein de la magistrature, se montre le protecteur des juges

souverains de la Normandie, et devient le médiateur entre le roi et son sénat. Il sentait combien il importe à la dignité du trône de soutenir ces familles patriciennes chargées de veiller sur le dépôt des lois et des droits des peuples. Il parle aux rebelles ; il rappelle les magistrats à leurs devoirs ; et les fureurs qui déchiraient une de nos plus belles provinces sont appaisées. Immortel chancelier ! combien tu connaissais l'art de conduire les hommes en s'intéressant à leurs malheurs, au lieu de les aigrir par la violence ! C'est à la nation à te rendre des actions de graces, pour avoir épargné l'usage terrible des armes, en ne présentant que leur appareil.

Après avoir admiré Seguier pacificateur au milieu des troubles et des dissensions civiles, voyons-le dans le ministère des lois ; ministère si grand, mais si périlleux sous un règne où l'on ne s'occupe que de guerres et de conquêtes.

Quelle fonction plus importante que celle de faire des loix ! un héros dévastateur, un politique turbulent ne sont que des fléaux passagers. Le législateur d'une grande nation fait les biens ou les maux constans d'un empire. Le héros détruit ; le malheur, qui nécessairement suit ses exploits, finit avec lui et s'oublie : on ne se souvient que de ses triomphes. Un mauvais

législateur perpétue le malheur de la postérité même la plus reculée. Le ministre politique remédie aux abus qui le frappent ; il ordonne des guerres qu'il voit presque toujours finir ; il fait des traités momentanés qui lui obtiennent des honneurs : vivant, il jouit de sa gloire et de ses succès. Le législateur, au contraire, embrasse la suite des temps ; il porte ses vues sur l'avenir ; il répand sur son siècle des bienfaits, peut-être alors méconnus ou calomniés, mais qui feront la prospérité et la gloire d'un autre âge. O *l'Hospital !* ô *d'Aguesseau !* législateurs immortels ! ce n'est pas seulement pour vos contemporains que vos veilles et vos travaux perfectionnèrent la législation ! votre génie aspira à régner avec vos lois, dans ces siècles où il ne subsistera de vous que le souvenir de votre sagesse et de vos vertus.

N'attendez pas cependant que Seguier fasse de grandes lois sous un règne qui leur est si contraire : ce n'est pas au sein des conspirations, au milieu des supplices que peut se former une saine législation. Cette raison générale des Etats est le fruit des méditations tranquilles, et presque toujours un bienfait de la paix. La jurisprudence ecclésiastique était infestée d'abus ; la fraude et le népotisme per-

pétuaient les bénéfices dans les familles, en établissant une sorte d'hérédité dans l'église ; l'avidité éludait la loi dans les résignations. Seguier en a pénétré la cause : les pensions sur les bénéfices auront à l'avenir une mesure déterminée. Les dépôts publies reeevront tous les aetes eeelésiastiques ; et une formalité préeieuse, quoique fiscale, en eonstatera la vérité.

Bientôt une loi morale arrêtera les mariages clandestins. La plus respeetable et la plus ehère des autorités, l'autorité paternelle, verra la législation s'oeeuper de ses droits dans les mariages ; et l'ennemi de la vertu, le violateur de l'asyle paternel sera dévoué à une peine capitale.

Pourquoi les besoins de l'Etat, cette nécessité malheureuse qui parmi nous eommande aux législateurs même, sollieitent-ils la vente de nouvelles charges dans des tribunaux récemment ouverts ? Pour une simple vue de finanee, une sorte de magistrature ambulante et dispendieuse domine sur les eaux et sur les forêts. Et Seguier se voit forcé de publier de pareilles lois ! C'est eneore à cette dangereuse fiscalité éternellement corruptrice de la législation franeaise, que nous devons imputer l'ordonnanee des gabelles, disons mieux, une inquisition

armée dans le royaume, qui décerne des peines terribles contre les délits les plus légers. Malheureux peuple ! si de telles lois t'affligent, bénis du moins ces tribunaux protecteurs, ces asyles que la sagesse du gouvernement t'a ouverts contre les entreprises du traitant et l'avidité des déprédateurs ! plains aussi le législateur d'être obligé de prescrire d'aussi dures prohibitions ! Quelques momens plus tard, Seguier n'eût pas mérité ces reproches.

Mais Louis XIII et son ministre ne sont plus : Anne d'Autriche veut régner, et la faiblesse de sa régence amène la funeste et ténébreuse administration de *Mazarin*. Epoque désastreuse ! la nation cherche à se venger des injustices d'un étranger qui la gouverne par une politique artificieuse. L'autorité royale est dans les mains d'une femme et d'un enfant. Les grands et le coadjuteur flattent le pouvoir de la magistrature. Le temple de la justice devient le centre des factions. La Discorde allume ses flambeaux. Un levain affreux fermente au sein de la France ; l'explosion est prochaine. Une foule d'édits bursaux accablent les peuples ; le parlement perd le droit de les défendre et de faire rejeter la loi de l'impôt. Quelques magistrats sont jetés dans les fers ; on excite le peuple à demander

leur liberté ; l'enthousiasme du bien trompe le sénat, et la guerre civile se fait avec les formes judiciaires.

Au milieu de ces factions, contemplons Seguier. Tandis que le peuple furieux, tend des chaînes dans *Paris* et force le *Louvre*, le chancelier ne craindra pas de porter au palais la déclaration qui défend l'assemblée des chambres. Il ne verra point de dangers, lorsque la gloire ou les intérêts du prince l'appellent ; il opposera aux factieux son génie et son caractère. Cette résolution n'appartient qu'au grand homme.

Obligé de se rendre au parlement, il est arrêté par des révoltés qui menacent sa vie. Vous frémissez !.... Seguier se présente à la populace effrénée, et sa fermeté commande le silence et le respect. Le trouble renaît ; le peuple encore plus furieux arrête sa marche, il fait *feu* sur sa *voiture*. *Cicéron* présenta sa tête aux assassins envoyés par Antoine ; Seguier désarme par son seul courage les meurtriers qui l'entourent.

Ce n'est pas assez d'avoir exposé sa vie aux agens forcenés de la fronde : il arrive au Louvre ; il écoute les réclamations que le parlement est venu porter au roi. Entendez la réponse de Seguier : le calme de sa personne et la force de ses paroles sont un coup de foudre pour les

magistrats. Il leur déclare les intentions du monarque avec tant d'énergie et d'éloquence, *que l'on connut bien que sa grande ame n'avait pas été émue du danger auquel il venait d'échapper.* Remercions Seguier d'avoir montré toute son énergie dans ces circonstances orageuses ; il sauva l'honneur de la couronne et les jours des citoyens.

Ce ne fut, hélas ! qu'un calme perfide. Le parlement s'assemble de nouveau ; les factions se heurtent avec plus de force ; l'incendie se communique bientôt de Paris à quelques provinces ; et le roi, dont la paix de *Munster* fait respecter la puissance dans toute l'Europe, ce même roi est fugitif dans ses États. Ainsi donc le peuple le plus doux, et auquel on a fait une sorte de vertu nationale de l'idolâtrie de ses rois, se livre à des excès que la postérité refusera de croire. Amis de la patrie ! si le malheur des circonstances fait disparaître votre jeune roi, Seguier vous reste ; et Seguier, au milieu de l'orage, appaisera les troubles, en conservant la dignité du trône. Mais par quelle fatalité ce grand homme défend-il un ministre odieux, objet de tant de divisions ? Blâmons le chancelier d'avoir cédé trop facilement aux vues de la régente. En vain la nation ne cessa

de crier : *point de Mazarin ;* Seguier, sourd à la voix de l'opinion générale, eut le malheur d'irriter la nation, et il partagea la haine publique..... Je laisse à l'histoire le triste soin de décrire les troubles affreux qui éclatèrent alors dans les provinces, en même temps qu'ils se calmaient à Paris. Je ne vois plus que les dangers qui menacent le chancelier ; la reine se réunit aux frondeurs.

O vous, qui connaissez l'instabilité de la protection des grands, et les variations de la faveur ! vous qui savez apprécier les systèmes versatiles des cours, craignez les piéges des adulateurs et la rage des fanatiques ! Le courage et les vertus de Seguier lui ont suscité des ennemis implacables : ils ne lui pardonnent pas d'avoir su braver la fureur des factieux, et d'avoir pacifié la France. Ils espèrent tout des circonstances nouvelles. L'esprit de la Fronde règne dans la même cour qui l'a combattue ; les sceaux sont ôtés au chancelier.

Profond dans l'art de connaître les hommes, il ne lui échappe pas une plainte ; il n'a d'autre regret que celui d'abandonner la patrie encore livrée aux plus grands dangers. S'il est beau de voir une grande ame aux prises avec le malheur, il est peut-être plus intéressant de la voir, dans

la disgrace, ne cherchant des consolations qu'au sein des lettres et de l'amitié. L'histoire de Rome et d'Athènes lui rappelle tant d'illustres exilés. Nos annales lui présentent *Olivier* et *l'Hospital;* et Seguier, dont l'infortune fut la même, coule dans l'exil les jours d'un sage qui a bien servi sa patrie. Consolons-nous, il la servira encore.

Louis XIV prend les rênes du gouvernement; et, pour le bonheur de la France, le garde-des-sceaux reparaît, avec de nouveaux titres d'honneur et d'illustration. Il arrive enfin, ce jour desiré, où la majorité du roi est annoncée à la nation. Seguier croit que ce jour doit être l'époque d'une loi de bienfaisance et d'humanité. La fureur des duels était devenue générale. Cet usage barbare semblait faire partie du caractère national; ceux qu'épargnait la guerre, n'échappaient point aux combats singuliers. Seguier profite du moment où Louis monte sur le trône, pour donner plus d'autorité à la loi, qui doit changer l'opinion féroce de ses contemporains, sur le point d'honneur.

Pendant que Louis vole de victoire en victoire, qu'il étonne l'Europe par ses succès, et qu'il appelle à sa cour les sciences et les arts, le génie de Seguier s'enflamme d'une autre ambi-

tion. Il sert un roi dont il est digne, et prépare déjà la plus belle partie de la gloire de son siècle. Jusqu'à ce moment, vous l'avez vu touchant à peine à l'édifice des lois. Que pouvait-il sous une régence tumultueuse? Mais Louis-le-Grand règne ; Seguier saisira cet heureux moment.

Quel était, à cette époque, l'état de la législation en France ? qu'avaient fait nos rois pour ce premier devoir du trône ?

Des changemens survenus dans les mœurs nationales, avaient rendu inutiles les premiers codes de Charlemagne et de saint Louis. De nouveaux besoins avaient entassé lois sur lois. Cette stérile abondance n'avait rien produit pour la justice. Louis XI, né avec du génie, avait conçu inutilement l'idée d'une loi générale et uniforme. Les proscriptions et les craintes occupèrent sa vie. François premier publia des ordonnances pour la réformation de la justice ; *Duprat* dégrada les vues de ce prince et déshonora les lois. *L'Hospital*, sous Charles IX, montra des idées dignes de *Lycurgue* et de *Solon* ; mais des guerres de religion ne lui permirent pas d'embrasser d'autres objets. Henri IV périt avec le projet de donner à la France une jurisprudence uniforme et invariable.

Tel est l'état de la législation, lorsque le génie de Seguier s'en empare. D'un coup-d'œil profond et rapide, il parcourt l'ensemble de toutes les lois et la masse des abus. Il a senti depuis long-temps la nécessité des réformes. Le projet d'entasser, dans un seul code, des matières diverses, n'entre pas dans son système. Celui de faire des lois suivant les besoins, lui paraît encore plus vicieux. L'idée d'un code universel lui semble d'une exécution impossible, par la multitude des objets, par la variété des coutumes et des lois.

Seguier a d'autres vues. Il médite depuis long-temps sur les parties de l'administration de la justice. Il veut déposer dans de grandes ordonnances, toutes les décisions importantes sur chaque point de législation. Le siècle s'était éclairé; les anciens troubles avaient laissé dans les esprits une grande énergie; l'autorité était affermie, et le prince pouvait tout. Combien les lois vont faire de progrès dans ce période heureux! Seguier appelle des publicistes habiles et des grands Magistrats; il met leurs talens en présence, et rassemble leurs lumières comme dans un foyer. Le génie du législateur va planer sur ces hommes célèbres.

Il considère d'abord les formes judiciaires : que voit-il ? un dédale obscur dans lequel des hommes de loi dévorent la substance des peuples. Les ordonnances antérieures avaient confondu les lois avec les formes, les matières ecclésiastiques avec les matières civiles ; certaines parties de la procédure y étaient indiquées, d'autres négligées entièrement.

Seguier ne craint pas de réformer des lois mal conçues, mal ordonnées ; un des plus grands vices de la législation est d'y faire des corrections insensibles et de détail. Il faut, avant tout, des formes stables pour comprimer la force de l'oppresseur, pour tempérer les passions de l'homme injuste et litigieux. Ces formes sont nécessaires, sur-tout dans une monarchie ; elles sont la sauve-garde du citoyen et l'écueil du despotisme. Par une ordonnance générale sur la procédure, le chancelier arrête la chicane dans ses détours, met des bornes au danger de la preuve testimoniale, fixe l'autorité de la chose jugée. Il écarte le magistrat pervers ou suspect, en permettant les récusations. L'exécution modérée des jugemens perd une partie de ses violences ruineuses ; les juges seigneuriaux sont bornés dans leur compétence ; l'état des hommes est assuré dans les dépôts publics ;

la justice acquiert une marche plus régulière, plus égale et plus simple.

Si l'on voit avec douleur, dans cette loi célèbre, une peine établie pour l'inexécution des conventions ordinaires ; si elle ordonne que le débiteur insolvable sera puni par la perte de sa liberté, on ne peut y remarquer, sans attendrissement, la protection particulière qu'elle accorde aux laboureurs.

Vous fûtes aussi l'objet de la sollicitude du législateur, citoyens accablés sous le poids d'une famille nombreuse ! La fécondité des mariages devint un titre d'honneur et un droit aux récompenses de la patrie.

Dans le même temps, une loi assure aux Ministres qui ont servi l'église, une subsistance déterminée sur les bénéfices qu'ils abandonnent. Seguier embrasse toutes les parties de son ministère; il crée, dans nos universités, des professeurs du droit national; un conseil souverain est donné à l'Alsace ; une ordonnance générale, en dirigeant l'administration des forêts, prépare une marine à Louis XIV.

Pourquoi la même époque nous présente-t-elle la destruction des chambres de l'édit dans toutes les cours souveraines ? Présage funeste ! si le chancelier eût vécu, la révocation de l'édit

de Nantes n'eût jamais été publiée au nom du petit-fils de Henri IV ; l'ame de Seguier et ses principes sont nos garans. Mais ne rouvrons pas les plaies de la patrie, et suivons les travaux de notre législateur.

Depuis long-temps humilié par un préjugé destructeur, le commerce élève vers Seguier sa tête antique et respectable ; il obtient les honneurs qu'il mérite ; un édit ordonne que le commerce de mer ne dérogera point. En vain une noblesse fière et rivale de la nôtre, consacre cette loi par ses exemples ; en vain la philosophie, de concert avec la politique, enrichit l'Angleterre par les mains du commerce ; tel est l'esprit français : les plus belles lois doivent échouer devant ses habitudes. Préjugé de nos pères, aussi faux que funeste ! tu veux qu'on dédaigne une profession qui a pour théâtre l'univers ; pour agent, toutes les nations ; pour objet, la richesse de la patrie. Les vues profondes de Seguier furent donc méconnues ; il donnait à la France les moyens d'élever une marine formidable par l'activité du commerce ; il lui formait des *Jean Bart*, des *Tourville*, des *commandeur Paul*, des *Duguay-Trouin ;* et la France ne sentit pas ce bienfait.

Seguier porta ses regards sur une autre partie

essentielle ; il voulut donner un code pénal. Cette idée l'occupait depuis long-temps. Il rassemble des jurisconsultes savans et des magistrats éclairés : quelle fut alors la confiance des peuples ! l'humanité du prince et de son chancelier leur firent espérer de vivre sous les antiques lois qui avaient établi la publicité des procédures criminelles. Le vertueux *Lamoignon* la réclamait, ainsi que l'abolition du serment ; mais il ne fut pas écouté. L'accusé fut abandonné à lui-même, et sa défense fut interdite à des conseils. Un voile épais dérobe encore à la société, le prévenu et l'instruction de la procédure.

Ce fut un grand bien sans doute de multiplier les formes utiles dans cette partie ; leur salutaire lenteur épargnera des larmes à la justice. Il est heureux encore de trouver, dans cette ordonnance, des bornes sagement opposées à l'abus des lettres de grace, le respect de la loi pour la liberté du citoyen, et les fonctions de cette magistrature admirable du censeur public, qui seul peut poursuivre les crimes. Mais pourquoi la route des formes est-elle si obscure ? pourquoi l'arbitraire peut-il s'y glisser ? pourquoi tous les délits n'y sont-ils pas classés, et les peines déterminées par une juste gradation ? pourquoi..... *D'Aguesseau*.

n'avait pas encore appris à nos législateurs à annoncer les lois avant de les publier. A Rome, celle des Douze Tables fut exposée une année entière à la censure du peuple ; sous Louis XIV, les lois se formèrent dans le secret du conseil. Seguier paya donc ce tribut aux erreurs de son siècle ; ou plutôt, disons que la philosophie, qui seule peut perfectionner la législation, n'avait pas encore fait d'assez grands progrès. Peut-être dans ce siècle ne sommes-nous pas assez instruits nous-mêmes pour faire un bon code criminel, ni pour développer dans une ordonnance générale, le détail des accusations et des procédures, ni pour établir la juste et exacte proportion entre les délits et les peines.

Gardons-nous de blâmer un code aussi parfait, qu'il pouvait l'être au dix-septième siècle ; admirons plutôt le courage d'un ministre qui l'entreprit au milieu d'une cour magnifique, occupée de plaisirs et de conquêtes. Faire un roi législateur, d'un roi que la nature semblait avoir formé pour la guerre ; effacer le despotisme du règne précédent par des lois justes et sages; faire, pour la première fois, des ordonnances générales, et dissiper la confusion qui régnait jusqu'alors dans la législation ; voilà le mérite incontestable de Seguier, et ce mérite suffirait à sa gloire.

Détracteurs des lois anciennes, vous qui détruisez sans rien produire, et qui déclamez contre elles sans en proposer de meilleures, respectez celles que fit Seguier. Plus d'un siècle s'est écoulé sans effacer ces belles ordonnances, monumens de son génie. La sagesse de d'Aguesseau les a conservées; et le temps ne nous a pas encore montré une main qui osât les remplacer par des lois plus perfectionnées.

J'ai long-temps arrêté vos regards sur le ministere de Seguier; il offre un spectacle de patriotisme et de génie si intéressant! Ce n'est-là cependant qu'une partie de son éloge et de ses bienfaits. Le ministre des lois ne doit pas faire oublier l'homme de lettres.

SECONDE PARTIE.

Il est une gloire plus douce et moins brillante que celle de gouverner les empires; gloire qui mène aussi sûrement, et par des routes moins épineuses, à l'immortalité: c'est la gloire du génie littéraire. L'autorité de l'homme puissant a des bornes; l'empire de l'homme de génie n'en a point. Chaque ministre ajoute à l'oubli du ministre qui vient de passer. Chaque siècle ajoute à la renommée de l'homme de lettres.

Seguier ambitionna ce genre de gloire; il

connut l'influence des lettres sur le sort des états. Laissons l'ignorance opulente et fastueuse dédaigner les sciences, et regarder les littérateurs comme destinés à célébrer les grands, ou à faire partie de leurs jouissances ; un administrateur éclairé verra combien les lettres sont importantes dans l'ordre politique.

Elle étoit passée, cette première époque de leur renaissance dans ce royaume ; la faible lueur qu'elles avaient jetée s'était éclipsée au milieu des conspirations et des guerres civiles. Richelieu paraît, et le siècle des lumières semble s'annoncer. Le génie de Corneille brille dans le *Cid*, et crée le théâtre. Descartes accoutume l'esprit à la méthode ; les Lettres provinciales fixent la langue ; la rouille scholastique s'efface ; les graces reviennent, et les plaisirs de l'esprit renaissent ; c'est l'aurore du bon goût. Voilà l'instant où Seguier ouvre son palais aux savans, et favorise les lettres ; la maison d'Aristide devient le berceau de la littérature. On les vit alors reparaître ces temps heureux, où les talens et les dignités habitaient sous le même toit ; ce fut ainsi que Platon rassembla les savans dans un jardin d'Athènes, et que Cicéron forma une académie dans sa retraite de Pouzolle.

Voyez Seguier mêlant à l'austérité de ses fonc-

tions l'aménité des lettres. Occupé de leurs progrès, il veille sur elles avec autant d'intérêt que sur le dépôt des lois. Ces heures, que l'homme le plus laborieux est obligé de dérober aux soins du gouvernement, Seguier les donne aux délices de la littérature.

Déjà avait été instituée cette Académie devenue si célèbre et si utile. Richelieu, déposant son pouvoir à l'entrée du temple des Muses, a consacré les principes d'une république littéraire. Il a voulu que les talens et les graces de l'esprit concourussent avec le rang et la noblesse. O jours de gloire pour les lettres ! vous ne disparaîtrez pas en perdant Richelieu. Seguier lui succède; il adoucira vos regrets; il honorera votre berceau ; il fixera le premier votre existence.

Déjà il rassemble chez lui les membres de l'Académie naissante. Là, se forme un asyle inaccessible à l'envie et au découragement, qui presque toujours attaquent les plus sages établissemens, dès leur naissance. Là, toutes les pensées se réunissent; les noms de secte et de parti sont ignorés; le savant et le ministre se rapprochent par des rapports de goût et par un commerce de lumières.

Quelle société intéressante ! quel spectacle simple et noble ! Le vainqueur de la Fronde

dépose toutes ses dignités aux pieds des sciences, et cherche à tout connaître pour tout perfectionner. Protecteurs des lettres, plus enthousiastes qu'éclairés, plus orgueilleux qu'utiles ! apprenez de Seguier quel genre de protection convient à la liberté des lettres.

A peine le siècle de Louis XIV s'annonce, que Seguier rappelle au monarque l'institution de l'Académie. Par ses soins, la nation apprend qu'elle a un corps littéraire fondé par le gouvernement. Seguier ne manquera pas de le faire jouir des honneurs qu'il mérite ; si Louis triomphe à Besançon, l'Académie française célébrera les succès du prince ; les gens de lettres sont admis les premiers à rendre hommage au vainqueur.

Ce fut donc la destinée de Seguier de donner aux lettres un asyle à l'ombre du trône, de leur prêter un appui sans attenter à leur liberté, de faire honorer le simple mérite dans le sein de la gloire et du faste, et d'établir, au milieu d'une cour superbe et tumultueuse, livrée à l'ambition des conquêtes, une société modeste et tranquille, entièrement occupée des progrès des sciences. Rendons graces à ce grand homme, d'avoir rassemblé les savans sous l'autorité des lois, et de les avoir liés au bonheur et à l'illustration de la patrie.

Des services si précieux ne seront point oubliés. Les lettres ont un genre de reconnaissance qui leur est propre : on desire que Seguier accepte le titre de *Protecteur de l'Académie française*. Pénétré de l'esprit d'égalité qui doit y régner, il oppose un refus modeste. L'Académie insiste et l'exige : le titre de *Protecteur* lui est décerné. Ce titre ne blessa point la liberté de la république des lettres ; c'est pour le génie simple et la douce égalité, que les lettres reconnaissantes inventèrent et ennoblirent le nom de *Protecteur*.

Les succès des lettres devaient amener le moment favorable aux arts. *Le Sueur* et *le Poussin* égalent *Raphael*. *Girardon* perfectionne la sculpture ; et tandis que *Sarrazin* orne Paris et Versailles des monumens de son génie, *Lebrun* immortalise à-la-fois son siècle et son pinceau. Celui qui a réuni les savans, réunira bientôt les artistes. Seguier pénètre dans leurs ateliers, et les arts déploient à l'envi leurs chefs-d'œuvre. Quel contraste ravissant ! Seguier, assis entre *Lycurgue* et *Solon*, cultivant les lettres et encourageant en même temps *Girardon* et *Lebrun* !

Telle est l'influence de l'homme supérieur : ses regards s'étendent sur toutes les parties de l'administration ; ses vues profondes embrassent

tous les objets. L'Académie de Peinture et de Sculpture est instituée par les soins du chancelier, et par l'autorité du prince.

Qu'entends-je ? au milieu des acclamations de l'Europe savante, l'envie ose élever sa voix. Elle reproche à Seguier les faiblesses d'une ame trop sensible : reproche injuste sans doute, si Seguier fut le plus laborieux des ministres ; si ses faiblesses ne coûtèrent point des larmes à la nation, si elles n'amollirent pas son courage au milieu des intrigues de la cour et des fureurs de la Fronde. Oublions ces vains efforts de l'envie ; ils ont disparu avec la génération qui en fut le témoin. La postérité ne voit, dans Seguier, que le bienfaiteur de la France, l'ami de la patrie, et le véritable fondateur des sciences et des arts. C'est vers ces deux objets que se tournèrent les vœux du chancelier mourant. Le monarque les reçut, il voulut devenir lui-même le *Protecteur de l'Académie française :* il la fixa pour toujours dans son palais. Ainsi le vainqueur et l'arbitre de l'Europe, compta parmi ses titres de gloire, le nouveau titre de *protecteur* qu'il ne dédaigna point de porter après l'un de ses sujets.

Seguier meurt regretté des savans, et pleuré par son roi. Il a donné à la France un code et

une littérature. Cependant l'aveugle haine du peuple l'accompagne dans la tombe : tel fut le prix de quatre-vingts ans de travaux..... Peuple français, à qui il est si doux de faire du bien, seras-tu toujours ingrat envers les pères de la patrie et les défenseurs de l'Etat?

Seguier fit sans doute quelques lois fiscales; mais il y fut contraint par les circonstances les plus impérieuses. Il combattit la *Fronde;* il força le peuple à la paix et au silence ; devait-il donc abandonner la gloire nationale ? devait-il tarir la source des revenus publics, pour céder à une populace plus excitée par des chefs mécontens, que par des maux réels ? *L'immortel* Seguier *fut haï du peuple....* osons le dire dans le jour de sa gloire ; mais ajoutons que ce même peuple, qui avait haï Seguier, troubla bientôt les cendres de *Colbert.*

Au moment des obsèques des grands hommes, les Athéniens portaient sur leurs tombeaux les ouvrages que ces hommes utiles travaillaient encore, lorsqu'ils avaient été enlevés à la patrie, et cette douloureuse image les leur rendait plus chers (1). Ils auraient porté sur la tombe de Seguier la

(1) Pline le naturaliste rapporte ce trait, en parlant des tableaux que les *Apelles* et les *Protogène* avoient laissés imparfaits en mourant.

fameuse ordonnance du commerce, n'en doutons pas. S'il fut privé de cet hommage funèbre, Louis y suppléa.... A ses yeux un grand homme ne pouvait être que difficilement remplacé; le roi garde les sceaux, et la dignité de chancelier est vacante pendant *deux ans*. Honneur sublime rendu par le monarque à la mémoire de Seguier! hommage nouveau également digne et du ministre qui le reçut, et du prince qui le rendit. Qu'il est flatteur pour la nation, qu'un nom déjà consacré dans nos annales se perpétue par le génie et l'éloquence dans le premier sénat du royaume!

O vous, organes de la postérité, qui dans votre Lycée rappelez aujourd'hui à la France le souvenir des bienfaits de Seguier! en acquittant la dette de la littérature française, vous apprendrez, par l'exemple de cet immortel chancelier, à ces hommes revêtus du pouvoir dans les grands États, qu'ils ne doivent aucun sacrifice à la licence de la multitude; vous leur apprendrez sur-tout à se consoler des passions populaires et de l'ingratitude des nations, par leur attachement inviolable au bien public, par l'amour constant de la patrie et de son monarque.

ÉLOGE

DE JEAN-JACQUES

LE FRANC DE POMPIGNAN,

Ancien Premier Président de la Cour des Aides de Montauban, Conseiller d'honneur au Parlement de Toulouse, de l'Académie Française, etc. etc.

Discours couronné par l'Académie de Belles-Lettres de Montauban le 25 août 1787.

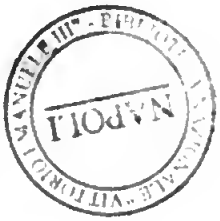

ÉLOGE

DE JEAN-JACQUES

LE FRANC DE POMPIGNAN.

L'envie est à ses pieds, la paix est dans son cœur.
VOLTAIRE.

LORSQUE Socrate, après avoir combattu les Sophistes de son siècle, fut proclamé le plus sage des hommes par l'Oracle de Delphes, sa supériorité l'avait placé entre l'admiration et l'envie, entre les honneurs et les persécutions. Mais lorsqu'un de ses disciples vint prononcer son éloge dans le même lieu qui fut dépositaire de ses pensées; lorsque Xénophon vint offrir à ses mânes un juste tribut de louanges dans le Lycée qu'il avait établi, le cœur de ses concitoyens s'émut d'un attendrissement involontaire, et le deuil de la patrie releva l'éclat de la gloire du philosophe.

Cet événement mémorable se renouvelle aujourd'hui parmi nous. Tandis que la Renom-

mée publiait la gloire de Pompignan, l'envie empoisonnait ses jours, une fausse philosophie voulait flétrir ses lauriers. Mais lorsqu'on voit ses contemporains se rassembler autour de sa tombe pour rendre hommage à ses cendres, et l'Académie qu'il a fondée rappeler l'éloquence à son origine pour célébrer ce grand homme, le génie s'échauffe, l'amour patriotique s'enflamme pour tracer son éloge. En caractérisant ses écrits, en publiant ses vertus, puissai-je remplir les vues de ses concitoyens !

O Pompignan ! depuis long-temps une admiration vraie m'attachait à ta gloire. Depuis longtemps ton éloge était dans mon cœur. Si j'ose te célébrer, je cède aux vives impressions qu'ont fait sur moi ta vertu et ton génie. C'est là que je prendrai les traits qui doivent transmettre à la postérité le magistrat illustre, le poète chrétien, le savant profond, le citoyen vertueux. Nous te verrons respecté dans les tribunaux, applaudi sur les théâtres, recherché par les académies, adoré par tes vassaux ; ou plutôt je te peindrai comme tu t'es peint toi-même : « Le savant instruit, et rendu meilleur » par ses livres, voilà l'homme de lettres ; le » sage vertueux et chrétien, voilà le philo» sophe (1) ».

vent accusé d'ambition, a-t-il donné un exemple aussi frappant de sensibilité pour les malheureux? Courtisans et ministres qui en êtes étonnés, vous ne connaissez point la vie privée de d'Amboise ; le tableau de ses vertus domestiques ne vous fut jamais offert. Vous l'auriez vu se délassant des travaux du ministère par les travaux de l'épiscopat, retraçant dans son diocèse la simplicité des mœurs antiques, et faisant oublier son pouvoir pour ne montrer que sa bienfaisance (17).

Hâte-toi, d'Amboise, de jouir des bénédictions du peuple que la providence t'a confié ; la politique te rappellera bientôt pour une révolution importante. Une république avide et orgueilleuse défie la puissance de Louis, et prétend réunir l'empire de la terre à l'empire des mers. Venise veut donner des lois à l'Italie et des fers au commerce. D'Amboise opposera son genie a cette ambition tyrannique. *La ligue de Cambray* sera conclue ; ce chef-d'œuvre de la politique réunira aux forces de la France celles de l'Empire, de l'Espagne et de Rome. Louis part, d'Amboise et la Victoire l'accompagnent, et le triomphe d'*Agnadel* a humilié Venise.

Mais de si grands succès font naître la jalousie des confédérés. Cette circonstance n'échappe

point à la politique romaine. *Jules*, plus guerrier que pontife, excite la révolte dans Gênes et le trouble dans l'Europe ; mais les négociations de d'Amboise, aussi secrètes que hardies, préparent une grande révolution, et le roi reporte la foudre en Italie. Heureux Louis ! il n'aurait rien manqué à ta gloire et à ton bonheur, si d'Amboise eût vaincu sa triste destinée. Par quelle fatalité, le commerce si intime de ces deux grandes ames est-il si-tôt interrompu ? ce commerce si rare de gloire et d'amitié touche donc à son terme ? La tombe s'ouvre : les larmes d'un grand roi doivent couler sur les cendres d'un ami. Déjà tout retentit à Lyon de ce cri funèbre : *d'Amboise se meurt.* Louis XII, éploré, se précipite sur ce lit de mort ; il presse d'Amboise contre son sein, et leurs cœurs désolés se cherchent pour la dernière fois... Il ne regrette pas la vie, celui qui a fait tant de bien sur la terre ; mais il ne peut se séparer de son ami ; ses mains affaiblies pressent encore la main du monarque contre son cœur défaillant. Il recueille enfin ses forces, et prie le roi de s'éloigner.... Qu'elle dut être douloureuse et cruelle cette séparation imprévue ! *d'Amboise est mort.* A ce mot, le peuple, qu'il n'a jamais oublié, gémit ; et la mort de

d'Amboise est une calamité publique. On ne peut retenir ses larmes, en apprenant que ses dernières pensées ont été pour son ami, ses derniers vœux pour la patrie, ses derniers bienfaits pour les malheureux (18).

En terminant son éloge, une pensée intéressante vient du moins adoucir nos regrets. Nous avons célébré sa mémoire sans avoir à parler de ses malheurs, et nous lui avons porté les hommages de la France, sans être obligés de déplorer les triomphes de l'injustice. Il est donc vrai que nous ne devons pas toujours gémir sur la destinée des grands hommes! Si l'Hospital finit ses jours dans l'exil; si Sully, dans la disgrace, pleura trente ans le bon Henri IV; si Séguier, vivant, fut haï par la France; si Colbert ne fut pas tranquille dans la tombe, d'Amboise vit couler les larmes de son roi; il fut témoin des regrets de la nation, il entendit les soupirs du peuple....

Puisse le tableau du ministère de d'Amboise faire naître une heureuse émulation dans le cœur de ceux qui courent la même carrière! Puisse-t-il leur apprendre que le bonheur des peuples est la vraie jouissance des grandes ames, et le véritable intérêt de l'administration! Puisse l'exemple de son économie,

de sa bienfaisance, de sa justice, éloigner des hommes d'État cette facilité prodigue qui ruine les empires; cette magnificence vaine et superbe qui les corrompt; cette indifférence meurtrière qui laisse accumuler les abus, et cette autorité absolue qui aliène tous les cœurs! Alors, sans doute, l'éloge de d'Amboise sera utile, et l'ombre de ce grand homme présidera encore au bonheur de la France.

NOTES.

(1) L'Académie française devait couronner l'éloge de *Louis XII* le 25 août 1785, le même jour que l'Académie de Montauban aurait couronné l'éloge de *d'Amboise*.

(2) George d'Amboise naquit de Pierre Berrio d'Amboise, premier gentilhomme de la chambre de Louis XI. Il fut le huitième enfant d'une famille très-nombreuse.

(3) *Balue* était fils d'un tailleur de Poitiers. *Ledain* n'était pas d'une naissance plus distinguée. Elevés par des bassesses, ils conservèrent leurs places par des cruautés inouies. Louis XI n'eut guère pour ses confidens et pour ses ministres, que des hommes nés dans la fange, et dont le cœur était au-dessous de leur état. Voltaire, *Essai sur l'Hist. génér.* chap. de Louis XI.

(4) Il y a peu de tyrans qui aient fait mourir plus de citoyens par les mains des bourreaux et par des supplices recherchés, que Louis XI. Tous ses vices ne lui ôtèrent pas ses bonnes qualités. Il voulait que la justice fût rendue. C'est à lui que le peuple doit le premier abaissement des grands. Il réunit plusieurs provinces à la monarchie; et par ses soins, ce royaume devint le plus puissant de l'Europe. Voltaire, *Hist. génér.* chap. de Louis XI.

(5) La perte de d'Amboise était jurée. On nomma

des commissaires pour le juger. Mais d'Amboise comparut devant eux avec un courage modeste qui désarma la vengeance. On lui demande s'il a résolu d'enlever le roi? *Demandez-le à lui-même*, répondit-il, *je ne veux d'autre témoin, d'autre arbitre que lui.*

(6) D'Amboise intéressa, pour obtenir sa liberté, un cordelier qui était le confesseur de la duchesse de Beaujeu, gouvernante du royaume. Il demeura en prison pendant deux années.

(7) Charles VIII ne pouvait pas abandonner l'espoir de recouvrer le royaume de Naples. Il préparait une seconde expédition dont le duc d'Orléans devait être le chef. Mais d'Amboise, en habile politique, sentit les dangers que courait le duc d'Orléans dans une entreprise lointaine et douteuse, sur-tout en s'éloignant au moment où Charles était menacé d'une fin prochaine.

(8) Voltaire, *Hist. génér.* chap. de Louis XI.

(9) Le sacre de Louis XII ne fut point à la charge de la nation. Louis XII fit la dépense de cette cérémonie à ses propres frais. On ne leva rien sur le peuple, ni pour les fêtes, ni pour l'avènement à la couronne. *Hist. de Louis XII*, pag. 40.

(10) César Borgia vint en France, et y apporta des dispenses, des bulles, un chapeau de cardinal pour d'Amboise, et tous les vices de la cour de son père. On lui donna en échange une compagnie de cent lances, le duché de Valentinois, et une épouse jeune, riche, belle et digne d'un autre hyménée. *Dict. univers.* sous le mot AMBOISE.

(11) Cinq gendarmes furent punis de mort, et les campagnes furent tranquilles.

(12) Personne n'ignore que le chancelier *Duprat* suivit, pour les charges de magistrature, le plan que d'Amboise avait exécuté pour les charges de finance. Cette époque est trop remarquable dans notre histoire pour n'être pas citée. Le grand l'Hospital était bien éloigné de croire que cette vénalité fût avantageuse ou indifférente; il la regarda comme une époque d'opprobre et de renversement. Il va même, sur cet article, jusqu'à la déclamation la plus forte dans son livre premier, épitre 3. Ce fut le cri général de la magistrature, qui pendant tout ce siècle se regarda comme flétrie par la vénalité.

Depuis, Montesquieu a eu le courage d'écrire, dans son ouvrage immortel de l'*Esprit des Lois*, que *la vénalité des charges était bonne dans les monarchies, parce qu'elle fait faire comme un métier de famille ce qu'on ne voudrait pas entreprendre pour la vertu.* Il faut voir dans Voltaire, tome 8 des *Quest. sur l'Encyclopédie*, la réfutation de ce paradoxe de Montesquieu.

(13) L'ordonnance de 1498, qui seule peut immortaliser un règne et un ministère.

(14) D'Amboise fut celui qui alla conclure le traité de Blois, dans lequel on sacrifiait l'honneur de la France au desir de recouvrer quelques terres au-delà des monts, et dans lequel on donnait les plus beaux apanages à Charles, duc de Luxembourg, qui avait sucé avec le lait la haine du nom français. *Diction. univers.* au mot AMBOISE.

(15) Voltaire nous apprend, dans son *Hist. génér.* que la diminution des impôts, en entreprenant la première guerre d'Italie, commença à faire donner à Louis XII le nom de *Père du peuple*. Mais ce fut à l'assemblée des Etats à Tours que la nation lui décerna le nom de *Père du peuple*, par l'organe d'un chanoine de Notre-Dame de Paris, nommé *Bricot*, qui fut choisi pour être l'orateur de l'assemblée.

(16) Les *Mémoires de Sully* devraient être méditées par tous ceux qui sont appelés au gouvernement des Etats; et les opérations de d'Amboise sur les finances et les impôts ne devraient jamais être oubliées.

(17) Près de *Gaillon*, un gentilhomme, en proie aux besoins les plus pressans, ne peut se résoudre à vendre son domaine ou sa terre, antique héritage de ses pères; cependant les circonstances sont impérieuses : il est prêt à en faire le sacrifice. D'Amboise, dont le cœur veille autour de sa retraite, ne laisse pas échapper une si belle occasion de faire le bien. Il va voir ce gentilhomme sous le prétexte d'acheter sa terre, et le force à la garder en en recevant le prix à titre de prêt. Les courtisans s'empressent de le féliciter sur l'agrandissement de ses domaines. *J'ai fait*, leur répondit-il, *un meilleur marché que celui de la terre, j'ai acquis un ami.* O d'Amboise ! que vous étiez bien digne d'être l'ami *du roi, qui ne vengeait pas les querelles du duc d'Orléans !*

(18) Son ame, empreinte dans l'acte de ses dernières volontés, intéressera à jamais les ames sensibles. Il voulut être, après sa mort, le père des pauvres qu'il

avait tant aimés pendant sa vie. Il laissa une somme considérable pour marier cent cinquante filles. *Dict. universel*, sous le mot D'AMBOISE.

ÉLOGE

DE

J. J. ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENÈVE.

Discours présenté, en 1787, à l'Académie des Jeux Floraux.

ÉLOGE

DE

J. J. ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENÈVE.

« *Natura il fece, poi ruppe la stampa.*
» La nature le fit, et brisa son modèle ».

ARIOSTE.

UN homme né dans l'obscurité est devenu l'écrivain le plus éloquent, et l'orateur le plus sublime du dix-huitième siècle. Il a vécu dans l'indigence et dans la gloire, dans l'humiliation et la célébrité. Il a paru au milieu de la critique et de la renommée. Il a augmenté le progrès des lettres, et il les a décriées. Il a travaillé pour le théâtre, et il a voulu le proscrire. Il a fait un roman rempli d'images voluptueuses, et de la morale la plus pure. Ses ouvrages respirent le vice et la vertu; ils contiennent le plus bel éloge des Livres saints, et ils sont l'arsenal où la licence va chercher des armes pour attaquer la religion. Ce génie, fait

pour éclairer son siècle et la postérité, a montré d'une main le flambeau de la saine philosophie ; de l'autre, il a fait luire à nos yeux les fausses et brillantes lumières du sophisme. Doué d'une raison juste et pénétrante, il a porté de la méthode jusques dans ses écarts, et de la séduction jusques dans ses erreurs. Son génie a eu des admirateurs nombreux, et ses ouvrages ont eu des détracteurs passionnés.

Après avoir porté l'esprit humain au plus haut degré de culture, il s'efforce de l'humilier et de l'anéantir. Détruisant en même temps qu'il édifie, il veut nous conduire à l'ignorance et dans les forêts, en nous montrant le vaste tableau de nos connaissances, et les bienfaits de la civilisation. Sceptique bienfaisant, misantrope sensible, philosophe ingénieux, dangereux orateur, républicain austère, il a parcouru tous les extrêmes, il a présenté tous les contrastes. Tour-à-tour persécuté et accueilli, à la fois proscrit et adoré, il a vu l'enthousiasme lui élever des autels, et l'autorité lui dresser des échafauds. Enfin seul, isolé, étranger dans tous les pays, sans fortune, sans asyle, il a terminé ses jours loin d'une patrie chère, qu'il fut forcé d'abdiquer, et sous le glaive des lois qu'il travaillait à perfectionner.

Tel est cependant l'homme dont les sages de la littérature ordonnent l'apothéose, et pour lequel une académie aussi ancienne que célèbre s'honore de remplir d'avance le devoir de la postérité.

D'où vient donc cet intérêt général, cet empressement des sociétés littéraires à honorer son tombeau ? C'est que le génie voit la postérité dans ses contemporains ; c'est que le malheur, associé aux talens, est fait pour intéresser fortement tous les hommes ; c'est que les lettres ont une des plus grandes pertes à déplorer, et que chaque citoyen doit des larmes et des honneurs à l'auteur d'*Émile*. Qu'on rende des hommages à la puissance, qu'on accorde l'admiration à l'héroïsme ; la reconnaissance est due aux bienfaits, et les éloges publics appartiennent aux bienfaiteurs de l'humanité. O mon siècle ! vous augmentez votre gloire, en publiant celle des grands hommes de tous les siècles ; mais en honorant la cendre du Citoyen de Genève, vous ne faites que réparer une partie des injustices et des persécutions sous le poids desquelles il a tant gémi. Nous devons admirer également son génie et son caractère. Derrière l'homme éloquent et célèbre se cache un être bienfaisant et sensible. La littérature

et la philosophie, malgré ses erreurs, doivent le placer au rang des plus beaux génies; et malgré quelques faiblesses, l'intérêt inspiré par ses ouvrages s'étendra toujours sur sa personne.

PREMIÈRE PARTIE.

Le premier avantage de Rousseau fut de naître dans une république. La nature, qui joint rarement le don du génie à l'orgueil de la naissance, l'avait jeté dans cette classe de citoyens que les préjugés et les conventions humaines ont séparée du reste des hommes. Cet écrivain sublime, dont tous les ouvrages ont instruit et étonné l'Europe, vit le jour au milieu des travaux d'un art mécanique. Genève fut son berceau; c'est-là qu'il prit les premiers traits de ce caractère mâle et indépendant, qu'il a imprimé avec tant d'énergie et de vigueur à toutes ses productions.

Qui veillera sur ses jours? qui formera cette ame neuve, ouverte à toutes les impressions? La nature et l'infortune, voilà ses premiers, ses seuls maîtres; ou plutôt, il n'est point d'éducation pour le génie.

Le hasard jette dans ses mains un ouvrage célèbre : les *Hommes illustres de Plutarque* sont

sa première lecture, dans un âge où rarement les enfans savent lire. Les vertus de ces hommes antiques remplissent son ame de force et de liberté.

Bientôt l'admirateur de Plutarque se livre à la lecture des romans, qui, tempérant la fierté de son ame, ouvrent son cœur naissant à tous les sentimens expansifs et tendres anxquels il n'était que trop disposé. Déjà s'annonçait en lui ce besoin d'aimer des êtres imaginaires, besoin qui a fait tout à-la-fois le charme et le tourment de sa vie. Alors se formait ce goût héroïque et romanesque qui le caractérise.

Ne trouvant rien autour de lui qui réalise ses idées, et ne pouvant soumettre les élans d'une imagination fougueuse à l'assujétissement des travaux de la maison paternelle, il quitte sa patrie, à peine adolescent, et se lance dans le monde avec confiance, y cherchant les *Aristides* et les *Astrées* dont il le croyait rempli. Disons mieux : cette impulsion intérieure et irrésistible, cette avidité de savoir, cette impatience de s'éclairer, dont la jeunesse de l'homme de génie est sans cesse tourmentée, l'emportent dès le premier âge.

Une vie agitée et malheureuse est le partage de sa jeunesse. Celui qui devait faire un jour

des révolutions dans les mœurs et dans les lettres, n'est qu'une espèce d'aventurier, livrant, sans réflexion, son cœur à tous ceux qu'il crut s'ouvrir pour le recevoir. Changeant sans cesse de goûts, d'attachemens et de projets, à mesure qu'il était détrompé, il ne pouvait être que malheureux. Aussi l'indigence ne tarda point à fondre sur sa tête avec toutes ses horreurs. Que les ames communes plaignent Rousseau ; le sage envie son infortune. Ce n'est point une éducation molle et recherchée qui nourrit le génie ; l'adversité fut toujours la meilleure école des grands hommes.

Jetons un voile sur les écarts d'un jeune homme doué d'une imagination ardente et sensible. J'aime mieux vous le représenter abjurant les erreurs de la religion de ses pères, et se vouant à la retraite et à l'amitié. Sans études et sans maître, il consacre la plus belle partie de sa vie à la culture des lettres et des talens agréables. *Il se plaisait*, nous apprend-il lui-même, *à remplir sa tête d'idées charmantes, et son cœur de sentimens délicieux.*

Appelé par son étrange destinée, dans la carrière de la politique, il accompagne l'ambassadeur de Venise. Ici commence peut-être le développement de son caractère et de ses

talens. Admis dans les secrets des Cours, étudiant sous les yeux d'une aristocratie soupçonneuse les divers systêmes de gouvernement, méditant sur les intérêts des peuples et des rois, il prépare, sans le savoir, les ouvrages profonds qu'il publiera un jour. C'est-là que se formait en secret l'auteur du gouvernement de Pologne; de la Paix perpétuelle et du Contrat Social.

Mais que dis-je? combien Rousseau était loin de vouloir entrer dans la carrière littéraire! Il vécut long-temps, sans éprouver un instant le besoin de cette célébrité fatale, dont il ne goûta jamais que les amertumes. Ses visions chéries, fruit d'une imagination ardente et d'un cœur sensible, lui tenaient lieu de tout; et ce délire du cœur ne lui laissait ni le pouvoir de fixer ses idées, ni le temps de les écrire, ni l'ambition de les communiquer. Son ame, remplie depuis long-temps d'une orgueilleuse misanthropie, et d'une certaine aigreur contre les riches et les heureux du monde, avait pressenti un autre ordre de choses, et avait rêvé un nouveau systême de bonheur pour l'humanité. Une circonstance imprévue va développer ses idées.

Il était passé ce siècle qu'on appelle grand, et auquel il a fallu chercher pour égal le plus

beau siècle des Romains. Deux hommes seuls semblaient avoir hérité des lumières et du génie du règne de Louis XIV. Montesquieu dictait des lois aux souverains, et soulevait, d'une main hardie, le voile que l'ignorance et la politique avaient jeté sur les peuples. Voltaire donnait à l'esprit humain un mouvement inconnu peut-être à tous les âges. Un nouveau siècle, bien différent de celui qui venait de finir, s'annonçait par la singularité de nos mœurs et de nos talens. Une philosophie audacieuse s'élevait dans l'Europe; tous nos progrès étaient marqués par des écarts; les bornes anciennes étaient renversées; la licence des paradoxes avait rompu les liens les plus sacrés; les vertus mâles et austères de nos pères étaient presque oubliées; enfin la littérature, la morale et la philosophie elle-même semblaient vouées aux révolutions.

C'est le moment où une société célèbre demande si l'on doit regretter cette nuit d'ignorance et de barbarie si long-temps répandue sur nous. Elle propose à l'émulation des orateurs l'examen de la question, *si les sciences sont plus utiles que nuisibles*. Rousseau, doué d'un talent qu'il ignore lui-même, s'enflamme à la vue de ce programme, comme Achille à la vue des armes. « Si jamais, nous apprend-il lui-

» même *, quelque chose a ressemblé à une ins-
» piration subite, c'est le mouvement qui se fit
» en lui à cette lecture. Tout-à-coup il sent son
» esprit frappé de mille lumières ». Ce sujet l'a séduit; il écrira, il étonnera l'univers par la vigueur de son génie. Mais quel parti preudra-t-il?

Déjà depuis long-temps, en admirant les progrès de l'esprit humain, il s'étonnait de voir croître en même temps les calamités publiques. Il entrevoyait une secrète opposition entre la constitution de l'homme et celle de nos sociétés. Ce n'était cependant encore qu'un sentiment vague et une notion confuse que l'opinion générale auroit détruits insensiblement. Qui ne croirait que les sciences et les lettres civilisent les hommes et font le plus bel ornement des empires?

Une méditation profonde découvre à Rousseau un autre univers dépouillé des sciences et de leur vain appareil, des sociétés d'hommes simples, sages, et heureux par la seule vertu: comme Socrate, il pense que l'homme n'a pas besoin des sciences, mais des mœurs pour être heureux. Son cœur, échauffé par cette idée,

* Lettre à M. de Malesherbes, du 12 janvier 1762.

voit naître des sciences les vices et les misères du genre humain. Quel spectacle nouveau Rousseau va donner dans l'empire littéraire ! Un homme obscur et ignoré prend tout-à-coup l'essor, et s'élève d'un vol rapide à une hauteur immense. Les sciences et les arts sont attaqués jusque dans leur sanctuaire. Un génie audacieux se couvre de leur gloire en les accusant du malheur des hommes ; l'écrivain éloquent, qui doit sa célébrité aux lettres, fait poser sur sa tête les couronnes qu'il regarde comme funestes. C'est ainsi que l'imagination brillante de Malebranche écrivait contre l'imagination, et qu'Achille s'emportait contre la gloire.

Peintres, sculpteurs, artistes, cachez vos chefs-d'œuvre : ils doivent disparaître comme les fruits et l'aliment d'un luxe dangereux. Et vous, savans, écrivains, littérateurs, qui pénétrez dans la nuit des temps, abandonnez toutes ces découvertes ; brûlez ces ouvrages immortels admirés des siècles, et qui perpétuent la flamme du génie : le travail et la vertu sont l'unique apanage de l'homme, tout le reste n'est qu'un vain luxe... Non, jamais on n'a écrit contre les sciences et les lettres avec autant d'énergie. Jamais la préférence qu'on doit à la vertu sur

les talens, n'a été prononcée avec autant d'éloquence et de force. Qui ne se rappelle avec enthousiasme cette belle *Prosopopée de Fabricius?* quel est l'orateur qui n'a pas embèlli sa mémoire de ce superbe morceau sur les Romains? Non, Montesquieu lui-même n'a rien pensé ni écrit de plus grand sur ces maîtres du monde.

Quel effet produira ce système nouveau, soutenu par l'étendue des connaissances et paré des richesses de l'imagination? Un sénat littéraire applaudira-t-il à des paradoxes? Une société composée d'hommes ordinaires n'aurait vu dans ce discours qu'une violente satire publiée contre les sciences, les lettres et les arts; elle lui aurait refusé les honneurs du triomphe. L'académie de Dijon va acquérir dans le jugement de Rousseau une gloire immortelle: elle couronne le génie plaidant la cause de la vertu. Rendons-lui grace, dans ce jour d'hommage: nous lui devons les ouvrages de cet écrivain sublime, qui ne serait jamais entré dans la carrière des lettres sans ce premier succès. Les académies firent-elles un plus beau présent au monde littéraire et à l'humanité?

Tant de gloire a éveillé l'envie, qui tentera de flétrir ces lauriers. Déjà elle crie au paradoxe, et ne peut le réfuter; dans son impuissante

fureur, elle se plaint de l'abus des talens et de la prostitution de l'éloquence. Une foule de libelles inonde la littérature et les journaux ; il paraît même, sous le nom d'un académicien de Dijon, une satire amère contre le discours couronné et contre son auteur. C'est aux lettres de proclamer ce trait remarquable de justice : l'académie proscrit ces libelles par un désaveu solennel.

Quel est donc cet homme, dont la première production met le feu dans la littérature ? Quel est ce génie qui, en paroissant sur l'horizon littéraire, donne une secousse à l'esprit de son siècle, et qui, par une composition originale et énergique, fait disparaître de nos livres cette éloquence de mots et cette mollesse de style qui commençait à s'en emparer ? C'est sans doute l'ame de feu d'un jeune homme ardent et impétueux ; c'est l'effervescence du premier âge ; c'est l'imagination d'un jeune orateur passionné pour ses modèles, qui embellit tout ce qu'il touche, et réalise ses chimères. Détrompons-nous. Rarement le génie se développe dans la jeunesse ; il mûrit lentement dans le silence et la méditation. Si Voltaire s'annonça presque dès son enfance, Molière, la Bruyère, Montesquieu, n'avaient plus que les souvenirs de

la jeunesse quand ils se montrèrent dans les lettres. Lorsque Buffon osa sonder les profondeurs de la nature, et nous la présenter sous des couleurs si neuves et si variées, il avait quarante ans, ainsi que Rousseau, lorsqu'il écrivit sur l'utilité ou le danger des sciences. Laissons à ces esprits légers et avides de réputation la dangereuse facilité de se livrer à leur première impulsion, et d'écrire avant d'avoir appris à penser. De vains honneurs et des réputations précoces laissent ignorer à ces hommes ordinaires, qu'écrire de trop bonne heure, c'est énerver l'attention, émousser l'esprit, éteindre le courage des conceptions vastes et audacieuses. Le véritable homme à talens cultive son ame dans la retraite; c'est là qu'il accoutume son esprit aux méditations constantes et profondes, sans lesquelles le génie n'existe point.

Celui de Rousseau s'est allumé dans l'académie de Dijon comme l'éclair s'embrase dans la nue. Impatient d'être utile aux hommes, depuis le premier essai qu'il a fait de sa pensée, il veut s'élancer à travers les obstacles qui l'environnent; il jette un regard hardi sur le vaste champ de la morale, de la philosophie et des lettres. Que voit-il? Toute la sagesse antique

repose dans la tête de Socrate, qui ramène la philosophie à la vertu, au milieu des cris et des persécutions des sophistes. Rome la voit renaître dans Cicéron, au sein des plus affreuses proscriptions. Après un intervalle immense, Montagne reçoit de la main des anciens cette philosophie naturelle, la seule véritable et salutaire à l'homme; il la transmet à notre langue avec les anxiétés du scepticisme. *Bâcon* est le précurseur de la philosophie en Angleterre; *Locke* perfectionne son ouvrage. Molière, et après lui Voltaire, font entendre sa voix sur le théâtre; Montesquieu l'introduit dans la législation. Bientôt un nuage s'élève et dérobe à nos yeux cette chaîne invisible qui lie l'esprit humain à la sagesse de tous les siècles. Un instant a suffi pour propager une morale de calcul et d'intérêt personnel, qui étouffe l'amour du bien, le patriotisme et les mœurs. Des déclamateurs imposans substituent une philosophie de raisonnement à la philosophie naturelle. Desséchant l'ame, émoussant la sensibilité, analysant la vertu, pensant avec symétrie, ils veulent asservir tous les esprits, sous prétexte de généraliser nos idées. Ils déguisent la morale sous un système métaphysique, et prétendent

inspirer l'amour de la vertu par les plus abstraits raisonnemens.

Jour mémorable pour les lettres ! Rousseau paraît pour donner un libre essor à la véritable philosophie ; il embellira la morale par l'imagination, pensera par sentiment, et peindra, au lieu d'analyser. Lui seul parmi les écrivains de son siècle, ne prendra point pour modèle la nature corrompue qu'il a sous les yeux ; il puisera dans l'étude profonde de l'antiquité tout le pouvoir de la liberté et de l'éloquence républicaines. Laissant aux déclamateurs modernes le soin de parler à l'esprit, il s'adressera au cœur ; il réveillera sans cesse toutes les voix du sentiment intérieur, et nous invitera à faire le bien par le charme et la douceur que la nature y a attachés. Son enthousiasme pour la vertu sera toute son éloquence. C'est à ce titre que les hommes de génie sont dignes du nom de philosophes.

Le hasard présente à Rousseau l'examen d'un problême de morale fait pour exciter l'attention des sages. La même académie qui semblait destinée à commencer la gloire de cet écrivain, demande *quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes, et si elle est autorisée par la loi naturelle ?* Effrayé de l'exagération de

quelques sophistes sur les avantages de l'état social, bercé du singulier espoir de rendre les hommes meilleurs, en les ramenant dans les bois, il imagine que le bonheur est dans l'état de l'homme sauvage, et que les institutions sociales ont seules perverti l'homme naturellement bon. De la vive effervescence qui s'opère dans son ame, sortent des flammes de génie ; et l'honneur chimérique de contribuer au bonheur du genre humain lui dicte un langage digne d'une aussi haute entreprise.

Ce n'est point à des esclaves à entendre un pareil discours. Les premières paroles du citoyen de Genève s'adressent à une république. Que les hommes médiocres de la littérature la dégradent par des dédicaces serviles ; Rousseau ne nous présente qu'un hommage désintéressé et volontaire. Ceux qui doivent le recevoir sont des hommes vertueux et libres ; et son Mécène est sa patrie.

Le Discours *sur l'Inégalité* paraît, et le genre humain apprend ce qu'il a été et ce qu'il a perdu. En le lisant, l'esprit de l'homme semble s'agrandir de tout ce qu'un génie neuf et indépendant peut ajouter à ses progrès. Mais aussi, c'est dans cet ouvrage que paraissent les bornes du génie, lorsqu'il veut détruire un

ordre établi par la sagesse suprême. Aurait-on jamais pensé qu'au dix-huitième siècle, un écrivain célèbre eût pu mettre en question la supériorité de l'état de l'homme sauvage sur celui de l'homme social ; comme si la société n'entrait pas dans la destination de notre être ! L'aigle qui se perd dans la nue, rampera-t-il comme le serpent dans la poussière? et si le castor construit des cabanes, l'homme n'est-il pas fait pour élever des cités ?

Nous voyons dans ce Discours que le caractère misanthropique de Rousseau a déterminé son génie. Avec une conception forte, il a donné à cet ouvrage l'énergie de ses sentimens, sans songer qu'il mêlait sans cesse l'abus du raisonnement avec le sublime des pensées. D'où viennent cependant cet intérêt universel pour ce Discours et cette préférence marquée par les littérateurs? C'est qu'avant Rousseau personne n'avait tracé, avec autant d'énergie, l'effroyable tableau des maux que l'état social a causés, et n'avait peint l'homme sauvage avec autant de complaisance. Qui mieux que Rousseau nous a découvert l'origine des sociétés, le développement successif des biens et des maux? Qui mieux que ce génie original et fécond, a suivi l'humanité dans la marche tortueuse qu'elle décrit ? Quelle

abondance, quel charme, quelle force, quand il parle des devoirs de l'homme envers ses semblables, des principes essentiels à notre bonheur, et de ces idées primitives d'égalité et de justice trop oubliées parmi les hommes ! Ah ! pourquoi n'a-t-il pas employé, pour nous montrer les images consolantes de la civilisation et les progrès de la société, cette éloquence mâle et persuasive, cette chaleur de style, et cette force de logique dont il s'est servi pour en développer la dégradation et les excès ?

J'entends de toutes parts les accusations qui s'élèvent contre le défenseur des plus grands paradoxes. On le blâme d'avoir prodigué tant de science et de talent à faire *un livre contre le genre humain*. Ingrats ! ignorez-vous quel en fut le motif ? L'abus que vous avez fait trop souvent de la civilisation, lui a paru si funeste à l'humanité, que, dans l'égarement de sa douleur, Rousseau aurait voulu nous replonger dans l'ignorance et dans les forêts. Respectons ce délire du cœur. Le Discours sur l'inégalité des conditions est l'ouvrage d'un citoyen du monde, libre de préjugés. C'est la production d'un de ces hommes supérieurs qui, joignant les vastes connaissances de l'homme civilisé à la vertueuse simplicité de l'homme de la nature,

ne voit dans ses semblables d'autre différence que celle que la nature y a mise, et qui ose protester hautement pour leurs droits imprescriptibles.

Tandis que Rousseau honorait la littérature en écrivant contre les lettres, et qu'il illustrait sa patrie en déclamant contre la société, il se délassait de ses méditations philosophiques dans les délices des arts. Le génie lui prêtait ses crayons vigoureux, et la musique ses accens enchanteurs. Le censeur austère de nos arts et de nos plaisirs en devient le plus zélé tributaire, et prépare une heureuse révolution dans notre musique. L'opéra, cette région de féerie et d'enchantemens, s'étonne de voir la nature simple et naïve remplacer la pompe et le fracas. Un drame pastoral, une musique tendre et amoureuse nous montrent, pour la première fois, ces beautés inconnues à nos pères, un accord si juste des airs et des paroles, le musicien sentant et s'exprimant par-tout comme le poète. Quel enthousiasme n'excita point le *Devin du village!* on est ému sans savoir pourquoi; on est attendri jusqu'aux larmes. Sans doute la nature dicta ces paroles et ces sons dans une solitude champêtre, et Rousseau les écrivit.

Ce n'est pas assez pour Rousseau d'être le premier des orateurs qui a réuni à la plus haute éloquence un art qui exerce sur les cœurs un empire presque aussi flatteur. Orateur et musicien, il va réunir ce double talent, pour accuser le Français de n'avoir pas une musique. Le succès étonnant du *Devin du village* semblait lui donner le droit d'écrire sur cet art; cependant je passerai sous silence cette lettre éloquente dans laquelle il déploya sur la musique les connaissances les plus approfondies, mais qui souleva toute la France contre lui. Elle fut vengée par l'*Iphigénie* du célèbre *Gluck*, à qui Rousseau s'empressa d'applaudir. C'est ainsi qu'il sut faire le sacrifice public de ses préventions : il parut même vouloir les faire oublier, en nous enrichissant d'un *Dictionnaire de musique*, d'une foule d'idées fécondes et de méthodes plus simples.

Ne craignez pas que cette ame forte se soit amollie aux doux sons de la lyre; les délices de Capoue n'auraient pu la changer. Elle conservera toujours cette vigueur de principes et cette austérité de morale qui le caractérisent. On publie le fameux dépôt des connaissances humaines, dans lequel un philosophe célèbre invite Genève à élever un théâtre. A cette idée,

le vertueux Citoyen de Genève croit voir tous les maux qui assiégent nos cités fondre sur sa patrie, l'oisiveté succédant à l'amour du travail, la frivolité bannissant l'esprit de réflexion, la vertu fuyant devant le vice, enfin un luxe puéril et ruineux remplaçant la simplicité de nos pères. A ses yeux, une république est comme un temple qui ne doit pas être souillé par des jeux scéniques et des spectacles dangereux.

Rousseau, pauvre et isolé, vit dans une demeure obscure à Montmorenci; et il se croit tout-à-coup transporté à Lacédémone, dans une assemblée de républicains. Du fond de sa retraite, il éclaire Genève sur les dangers du théâtre; il écrit, parce que l'homme de génie est le magistrat né de sa patrie; il veut que Genève proscrive les spectacles. On dirait qu'après avoir ôté à l'homme ses vertus et ses lumières, il veut le priver encore de ses plaisirs. Qui n'a pas lu cette sublime lettre de Rousseau à d'Alembert? Qui n'a pas admiré cet ouvrage si intéressant pour les mœurs, quoique fait sans ordre, sans liaison, sans méthode, plein de digressions et de sophismes, mais où règne par-tout un style original, et constamment si remarquable par l'expression énergique

de son amour pour la vertu et de son zèle pour sa patrie ? C'est un Spartiate qui parle par la bouche d'un Athénien.

Cependant cet orateur, qui s'élevait si fortement contre les théâtres, composait pour le théâtre. La même main qui écrivait contre l'opéra, traçait un opéra français ; et la comédie de *Narcisse* était tombée sur la scène, lorsque la *Lettre sur les spectacles* fixait pour toujours la place de Rousseau parmi les plus grands écrivains. Ce fut donc la destinée de ce beau génie de paraître souvent en opposition avec ses écrits ; l'envie, dont les sombres regards sont toujours fixés sur les grands hommes pour épier leurs défauts, releva cette contradiction apparente, et s'efforça d'empoisonner les intentions de l'auteur. Raconterai-je les injustices même de Voltaire ? Non, je ne dirai pas que le plus grand écrivain de son siècle ne pardonna point à Rousseau de décrier le théâtre sur lequel il régnait ; je ne dirai pas, qu'après avoir applaudi au discours sur l'*Inégalité*, il déchira l'auteur de la lettre contre les spectacles. Ne croyez pas cependant que Rousseau cherchât un appui dans Voltaire ; il rendit un hommage sincère à sa gloire. L'inimitié de celui qu'il croyait son Mécène,

fut un trait de lumière qui vint l'éclairer. Rousseau s'éleva quand Voltaire s'abaissait par la satire ; et il eut pour la première fois le sentiment de sa supériorité, dès qu'il s'apperçut que celui qu'il croyait le premier de tous, daignait être son rival.

Jusqu'à ce moment, Rousseau n'avait écrit que sur des questions proposées à l'éloquence ou à la philosophie. Il s'avance dès-lors dans la carrière des lettres, et tous ses pas y sont marqués par des succès éclatans. Riche des sensations que son cœur a éprouvées, éclairé par ses réflexions et ses disgraces, il veut essayer un genre marqué par tant d'écarts, mais plus analogue peut-être que tout autre à une ame expansive et tendre. Son imagination ardente et passionnée lui retrace des souvenirs bien chers ; le papier s'embrase sous sa plume en écrivant les Amours de Saint-Preux.

Les romans n'avaient encore montré en France que l'exagération des principes de la chevalerie, ou le désordre effrayant des passions. Rousseau saisira ce genre de littérature, non pour flatter les vices de son siècle, ni pour prêter des armes à la corruption des mœurs, mais pour tirer des leçons utiles de la passion la plus impérieuse du cœur humain, et pour mêler les vérités

de la morale à l'intérêt des grandes situations. Peindre au milieu du désordre des passions les devoirs de l'homme dans tous les états, donner des leçons aux pères, aux enfans, aux époux, aux amis, aux riches, aux chrétiens même, voilà les progrès que le roman doit au génie de Rousseau. Aurait-on cru, qu'après *Clarisse*, on pût ajouter aux malheurs, et à la *moralité* de l'amour? Cependant a-t-on jamais compté parmi ses victimes deux êtres plus intéressans que Saint-Preux et Julie! Richardson nous présente un monstre; Rousseau, un être sensible. Clarisse est trop faible; Julie trop courageuse. Lovelace est un coupable que la loi punirait; Saint-Preux est un infortuné à qui tout le monde s'attache. La passion de l'amant de Clarisse est un tissu de crimes commis de sang-froid; l'amant de Julie écoute la voix de la vertu au sein des plus violentes passions. Lovelace parle d'amour le poignard à la main; Saint-Preux se fait pardonner ses faiblesses à force de vertu. Enfin on n'a pas la force de pleurer en lisant *Clarisse;* il est impossible de ne point verser des larmes en lisant la *Nouvelle Héloïse.*

Qui peut voir, sans une émotion ravissante, ce mélange de faiblesse et d'honnêteté des deux amans, qui sacrifient tout à l'amour, et

l'amour au plaisir de faire une bonne action ?

Que le froid littérateur trouve dans cet ouvrage le plan trop faible, les caractères mal combinés, les situations peu variées, et quelques lettres écrites d'un style froid, pénible et maniéré ; que l'austère moraliste ne trouve d'intérêt que dans les dissertations contre le suicide et le duel : l'orateur, le peintre, le philosophe y trouveront le tableau le plus vrai des plus vives passions ; ils y verront tout ce que le cœur humain a de penchans qui le dominent, tout ce qu'il éprouve d'affections qui le tyrannisent, et tous les mouvemens qui le déchirent. C'est de ces contrastes et de ces combats que Rousseau fera sortir les traits rapides qui nous pénètrent et nous intéressent ; le choc des passions lui fournira des situations qui donnent des secousses à l'ame ; et son crayon de feu peindra rapidement l'amour, ses malheurs, sa jalousie, son désespoir et ses doux souvenirs.

Ames tendres et passionnées, dites-nous quelles douces larmes vous soulagent dans cette scène si touchante et si vraie, où le père de Julie, furieux, veut frapper une fille si chère qui, pour l'éviter, tombe et se blesse ! Là finit la colère, et commence la nature... Ce n'est

point dans un froid éloge qu'on peut faire sentir ces beautés : il faut lire dans l'ouvrage même cette scène attendrissante, qu'une naïveté sublime remplit de charmes.

C'est sur-tout à ceux qui ont aimé, de se reporter à ce jour terrible où le père de Julie vient opposer à ce que l'amour a de plus séduisant, tout ce que la nature et la religion ont de plus auguste et de plus sacré ! Ou plutôt qui pourrait oublier cette promenade de Julie et de Saint-Preux sur le lac ? Quelle situation déchirante ! quelle scène morale ! Le triomphe de la vertu termine le plus grand combat que l'ame ait jamais pu soutenir. Malheur à ceux qui n'éprouvent pas la plus forte émotion en lisant ce morceau ! c'est à ces mouvemens impétueux, c'est à ce déchirement profond des cœurs, à cet ascendant impérieux des mœurs sur les séductions de l'amour, que je reconnais le peintre philosophe, et non pas aux froides dissertations de Julie, et aux descriptions voluptueuses de Saint-Preux... Je m'arrête : le panégyriste de Rousseau doit éviter les justes reproches que l'on fait à l'auteur de la *Nouvelle Héloïse*.

Que l'austère sagesse proscrive cet ouvrage ; il a peut-être trop de dangers pour les ames

sensibles. Mais dans ce jour de justice, que la religion pardonne des écarts en faveur des hommages que Rousseau lui a rendus. Qui mieux que lui a prouvé l'existence de Dieu, la liberté de l'homme et l'immortalité de l'ame ? Représentez-vous la douce piété de Julie après son mariage. Dieu seul et le sentiment maternel remplissent dans son ame le vide immense que l'amour y a laissé. Quelle éloquence ! Bossuet et Fénélon ont-ils rien dit de plus beau et de plus touchant ? ont-ils rendu à la religion des hommages plus purs et plus solennels ?

Oublions quelques traits échappés à une imagination pleine de feu et de sensibilité. Que la raison ne juge pas sévèrement les souvenirs de l'amour et les accès de la passion. Déchirons plutôt ces pages qui nous apprennent les fautes de Julie ; peignons, s'il le faut, l'amour égaré présentant à genoux ce livre à la philosophie morale qui en arrache quelques feuillets. O vous, cette belle moitié du genre humain, femmes, qui fûtes l'objet des veilles de Rousseau ; qui avez inspiré une partie de ses écrits, et qui avez fait le succès de cette *Héloïse*, dont le style ne vieillira point tant que vous aurez de l'empire sur les cœurs, défendez ici sa gloire, ou bien réclamez quelque

indulgence pour celui qui a su vous peindre avec tant de vérité ! Dites qu'il ne fut jamais d'ouvrage de ce genre où le sentiment soit répandu avec autant d'abandon et d'énergie ; où il y ait autant de raison, malgré le délire des passions, et autant de vertu au milieu de tant de faiblesses. Dites qu'il n'est point de roman où règnent davantage cette éloquence du cœur, cette voix de la nature et cette douce mélancolie qui n'est connue que dans la retraite. C'est par-tout l'empreinte d'une ame honnête et sensible ; c'est par-tout l'enthousiasme de la bienfaisance et de la vertu.

Rappelez-vous Julie dans les horreurs de la mort, sa douceur, sa constance, la sérénité de son ame, ses entretiens avec le pasteur, sa prière à l'Être suprême, les cris de son amie, la douleur concentrée de M. de Volmar ! Quelle vérité ! quelle chaleur ! quelle énergie ! le cœur est serré d'effroi : on approche avec respect de cette scène sublime, où règnent par-tout le silence, la religion et la mort....

Détracteurs de Rousseau, dites-nous maintenant que tous ces écrits, qui échauffent, élèvent et attendrissent nos ames, et qui nous donnent le desir d'être meilleurs, sont les productions d'une tête exaltée conduite par un

cœur fourbe et hypocrite ! Quoi ! cet homme que vous avez osé présenter comme le fléau du genre humain, a parlé dans tous ses ouvrages, le plus pur, le plus doux, le plus énergique langage de la raison et de la vertu ! Une ame dépravée ne parle point un langage aussi sublime.

Telle fut l'opinion même de ses contemporains. La *Nouvelle Héloïse* fut celui des ouvrages de Rousseau qui excita le plus d'enthousiasme. Il fut aussi pour lui l'époque de la justice et des honneurs. Jusqu'alors il n'avait paru que comme abusant de son talent pour embellir des paradoxes ; depuis la *Nouvelle Héloïse,* l'opinion lui assura une place distinguée dans les lettres. Les femmes sur-tout, charmées par un ouvrage dont elles sont le sujet, en fixèrent la renommée.

Cependant l'amour, déjà redevable à l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* des émotions les plus profondes et des tableaux les plus variés, va recevoir de lui de nouveaux hommages. La sensibilité active et féconde de son auteur va répandre un air de vérité sur la fable.

Celui qui avait agrandi le genre du roman, ouvrira aux auteurs dramatiques une carrière nouvelle, dans laquelle il laissera des traces

neuves et profondes. Que *Pygmalion*, dans l'enthousiasme des compositions, ait vu s'élever dans son cœur une sorte d'amour pour un marbre insensible, c'est une allégorie que la féconde imagination des anciens nous a transmise pour attester le génie et la puissance des arts. Mais animer cette fable, comme Pygmalion anima sa statue; faire passer dans l'ame des spectateurs ce feu céleste qui l'embrase subitement; répandre sur un sujet fabuleux cette éloquence brûlante, cette vérité passionnée, ces transports sublimes qui portent leur ravissement jusqu'au fond des cœurs; voilà ce que la scène n'avait pas encore présenté aux hommes rassemblés; voilà ce qu'elle doit à Rousseau.

SECONDE PARTIE.

Nous n'avons encore considéré que la moitié de la gloire de Rousseau. Voici l'époque la plus brillante de son génie.

Tandis que l'*Essai sur l'imitation théatrale* annonce un écrivain capable de tous les genres, le *Contrat social* nous montre ici le philosophe citoyen. Nos droits primitifs, les premiers principes des sociétés humaines, les lois constitutives des États, et la souveraineté des nations, reprennent sous sa plume une évidence, une

réalité qui élèvent l'ame, et qui rappellent l'homme à ces vérités primordiales, à ces maximes de droit naturel, que la force et l'abus de la civilisation ont si souvent effacées ou corrompues.

Bientôt un ouvrage immortel va paraître. Rousseau, pauvre, isolé, n'ayant pour maître que son génie, pour modèle que la nature, et l'amour de l'humanité pour encouragement, va changer l'opiuion et les mœurs de l'Europe sur un des objets les plus importans pour l'espèce humaine. L'éducation physique et morale se ressentait par-tout de la barbarie des siècles. Des nourrices mercenaires et des maîtres ignorans formaient, ou plutôt corrompaient les générations. Des maillots meurtriers tourmentaient l'homme au berceau ; des institutions scolastiques l'opprimaient dans l'adolescence. Ceux qui avaient écrit sur cet objet, n'étaient connus que des savans ; leurs stériles découvertes n'étaient dans les mains d'aucune mère.

La nature et la raison avaient tant de fois averti des dangers d'une pareille éducation, et la nature n'avait pas été écoutée. Plutarque et Platon n'étaient lus que par des hommes qui s'occupaient peu de l'enfance ; l'Hospital n'était pas traduit, et Locke était presque inconnu.

Rousseau, fait pour appliquer à tous les objets une main hardie et réformatrice, s'empare de l'éducation comme d'un champ à peine défriché par de faibles mains, et où l'impérieux préjugé n'avait laissé que des traces serviles. Nourri de la lecture des anciens, il oppose les tendres affections de la nature aux soins mercenaires des nourrices; il compare la sombre austérité de nos colléges à l'ingénieuse gaîté du Portique et du Lycée, où les jeunes gens allaient prendre leurs leçons sous les yeux des hommes célèbres. Son ame s'échauffe du desir de servir ses semblables; la nature l'a inspiré et l'*Émile* paraît.

Que les hommes du siècle, amollis et corrompus, regardent ce traité d'éducation comme impraticable; c'est aux gouvernemens, jaloux de conserver les mœurs et la liberté, à sentir tout le prix de cet ouvrage sublime. Je laisse au philosophe le soin de remarquer avec quelle force et quelle clarté Rousseau peint les contradictions du système social, les dangers d'une éducation fausse, et les abus de nos institutions morales; c'est à lui de saisir cette chaîne qui lie les trois principaux ouvrages de cet écrivain, les grandes vérités qu'il a imprimées dans le Discours sur les *Sciences*, dans celui sur

l'Inégalité, et dans le Traité de *l'éducation*. L'orateur y admirera les peintures agréables et variées, à l'aide desquelles Rousseau veut nous ramener à la nature. Le poète y verra avec enthousiasme les descriptions magnifiques de la campagne et du lever du soleil; et le littérateur y admirera ce quatrième chapitre que le dieu du goût inspira à Rousseau; mais le panégyriste ne doit publier que les bienfaits du génie envers l'humanité. Le but principal de Rousseau fut de former des hommes; et c'est à ce titre que lui est due la reconnaissance de la postérité.

Où trouverai-je des paroles dignes de célébrer les grands biens que Rousseau nous a faits? l'éloquence ne le peut que par des images. En ouvrant l'Émile il me semble voir la Nature s'adressant aux hommes avec cette noblesse simple et touchante qui la caractérise : « L'homme est né bon sortant de mes mains; » il est perverti par la société; ses vertus sont » de lui; ses vices viennent d'une autre source. » La bonne éducation doit bien moins guérir » les vices du cœur, que chercher à les empê» cher de naître.

» Quel est donc cet usage barbare, de con» fier à un sein mercenaire ce que j'ai de plus

» cher, et de le presser dans des langes meur-
» triers ! O mère criminelle ! accorde à ton
» fils le lait que je ne t'ai donné que pour lui ;
» affranchis son corps de ces entraves dange-
» reuses. Ne crains-tu pas qu'un sang étranger
» circule dans ses veines, et qu'une autre que
» toi jouisse la première de ses tendres caresses?
» Ecoute la Nature, et apprends qu'il est un
» grand plaisir attaché à l'accomplissement du
» premier des devoirs.

» Et vous, instituteurs, qui avez soumis
» l'ame de vos jeunes élèves à une sorte de mé-
» canisme, et qui les disposez à recevoir tous
» les préjugés, écoutez le précepteur d'Émile ;
» ne fatiguez pas l'enfance par des leçons pré-
» maturées ; ne donnez à vos élèves que des
» idées simples, justes et claires. Dans l'âge
» où les passions naissent, choisissez avec soin
» leur société. Tournez fortement vers le bien
» les premiers élans de leur ame. Que sur-tout le
» travail émousse l'activité des sens ; il prolon-
» gera dans *Émile* l'ignorance des desirs, et
» *Sophie* sera aussi heureuse que celui qu'on lui
» destine pour époux... L'instituteur d'Émile
» n'exhorte pas : il fait plus que d'ordonner, il
» persuade, il inspire ; et tel est le privilége du
» sentiment et de la vertu... »

La nature est entendue ; l'Émile est dans toutes les mains. Un orateur se plairait à montrer les mères s'empressant d'offrir leur sein aux fruits de leurs entrailles, et les liens qui tourmentaient l'enfance, épars et déchirés. Qu'ai-je besoin des formes de l'éloquence pour dire que tout ce que Rousseau a écrit contre le luxe, contre les spectacles, contre les vices de l'éducation et les préjugés de son siècle, est digne de Platon et de Tacite ; que l'Émile est le plus beau présent qu'un homme ait fait à la société, et que l'humanité doit plus à Rousseau qu'à la plupart de ses législateurs ? Aussi toutes les presses de l'Europe, en multipliant ce chef-d'œuvre, annoncent et préparent une génération plus saine et mieux élevée.

Telle est l'influence du génie sur les langues dont il se sert pour montrer ses productions, que la Langue française doit en partie à ce traité d'éducation la gloire d'être devenue la langue universelle. Que n'a-t-elle point acquis, sous la plume du Citoyen de Genève ! Rapide et véhémente dans le Discours de Dijon ; douce et flexible dans le Devin du Village ; abondante et pittoresque dans la Lettre sur les Spectacles ; noble et sublime dans le Discours sur l'Inégalité ; tendre et harmonieuse dans la Nouvelle

Héloïse ; nerveuse et laconique dans les Lettres de la Montagne ; riche et brûlante dans Pygmalion, elle semblait avoir réservé toute sa pompe, sa dignité et la simplicité antique pour embellir Emile. France, enorgueillis-toi d'avoir élevé dans ton sein un étranger célèbre qui t'a donné l'exemple de son courage et de ses vertus, et qui a relevé par son génie la gloire d'une langue qui commençait à dégénérer.

Comment se défendre ici du parallèle de Rousseau avec un écrivain qui a aussi fait faire des progrès à notre langue et à la raison dans un autre âge ? En parlant de Rousseau, on est forcé de se souvenir de *Montagne*, quoique séparé par deux siècles ; et ce rapprochement, en publiant la gloire de Montagne, ajoute encore à celle de Rousseau. Tous les deux ont donné à leurs ouvrages, le même caractère, un désordre apparent, d'heureuses négligences, des pensées naturelles et fortes, et sur-tout une chaleur de style et une énergie d'expressions qui font éprouver à l'ame de vives secousses. Tous les deux ont possédé ce talent si rare, qu'on peut appeler la magie d'écrire ; ils ont trouvé ce secret d'allier l'esprit et le cœur, et d'en faire un mélange aussi utile qu'agréable. Le style de Montagne est plus égal et plus simple ;

celui de Rousseau, plus brillant et plus varié. Montagne, quoiqu'un peu rude, plaira plus au goût; Rousseau, quoiqu'un peu affecté, plaira davantage à l'imagination. Il y a dans Montagne plus de perfection et de justesse; dans Rousseau, plus d'attrait et de sédnetiou. Montagne a une manière plus concise avec une plus grande abondance de pensées; Rousseau a bien plus que Montagne une aimable diffusion où nous entraîne cette éloquence du cœur que l'on sent dans tous ses ouvrages. Montagne a plus de raison et d'esprit que de génie; la raison de Rousseau est toute ornée, son esprit est tout en images, et son génie brille par-tout. Rousseau, comme homme d'esprit et comme écrivain, est l'égal de Montagne; Montagne, comme philosophe vraiment utile au genre humain, est inférieur à Rousseau. La morale de Montagne est plus austère et plus forte; celle de Rousseau est la même, mais épurée dans une ame plus sensible, et embellie par une imagination plus brillante. Le sceptique Montagne discourt indifféremment sur la vertu et sur le vice; les écrits de Rousseau brûlent par-tout de l'amour de la vertu et de l'humanité. On trouve dans Montagne plus de vérités; plus de consolations dans Rousseau. Montagne nous fait mieux

connaître l'homme avec ses faiblesses; Rousseau nous attache davantage en le peignant avec toutes ses infortunes. Il semble que Rousseau a puisé beaucoup d'idées dans *Montagne*, dont il était le plus grand admirateur; mais sans doute Rousseau avait dans son ame le germe des idées de Montagne; et l'on peut dire, sans injustice, qu'il a surpassé son modèle, et par la pensée et par le coloris : ne l'eût-il point surpassé, la seule imitation tournerait à son éloge; c'est *le premier hommage que rend aux grands hommes celui qui est né pour les remplacer.*

Tandis que l'*Émile* régénère les principes de l'éducation dans l'Europe, son auteur fuit de contrée en contrée pour dérober sa tête à la rigueur des lois, ou plutôt à la puissance du fanatisme. L'envie a dénoncé à l'autorité quelques pages de ce livre immortel; aussi-tôt il est proscrit par tous les pouvoirs, condamné par tous les tribunaux, repoussé par sa patrie même. On eût dit que la terre refusait un asyle à l'ami et au bienfaiteur de l'humanité.

Ici un sentiment profond de tristesse arrête ma plume, et suspend cet enthousiasme qui m'entraînait tout entier dans l'éloge d'un homme célèbre et malheureux. Ame de Rousseau! ame pure et éclairée! ce n'est pas dans ce lycée que

j'oserais t'adresser des reproches ; mais ne devait-il pas suffire à ta gloire d'avoir produit un ouvrage où l'éducation est perfectionnée, où la raison se présente avec tant de force et d'attrait, où la nature voit ses droits retracés avec tant d'éloquence ? Pourquoi faut-il que le génie se plaise toujours à toucher à des objets sacrés ? assez vaste est le champ des sciences et des lettres. Que les talens s'exercent dans cette carrière sans faire des incursions dangereuses sur des vérités respectables ; que cette philosophie orgueilleuse et subtile cesse d'exalter les faibles lumières de la raison, et de soumettre le dogme à son tribunal. Oublions, pour l'honneur de la véritable philosophie, que Rousseau en a exagéré quelques principes ; tirons un voile sur des opinions qui ont donné des armes aux ennemis de ce grand homme ; rejetons ces écarts sur la malheureuse intempérance du génie, et ne voyons plus dans l'*Émile* que le sublime éloge que Rousseau fait des saintes Écritures. Quelle magnificence d'expressions ! quelle richesse d'idées proportionnées à la majesté du Maître du monde dont il célèbre les ouvrages ! Parais dans ce sanctuaire des lettres, fille du ciel, la plus grande consolatrice que l'homme ait sur la terre, religion

sainte ! l'éloge de Rousseau doit présenter le plus grand de tes triomphes. Couvre ses erreurs du bien qu'il a fait au genre humain ; les plus grandes infortunes ont expié l'orgueil de ses talens. C'est ainsi que le génie de l'homme annonce ta seule grandeur, et par ses écarts, lorsqu'il s'éloigne de toi, et par les hommages qu'il est forcé de te rendre.

Mais comment reconnaître cet orateur philosophe à qui les nations éleveront un jour des statues? comment le reconnaître dans un accusé obligé de se justifier auprès des tribunaux? On le reconnaît à la grandeur d'ame et au courage avec lesquels il vient se défendre. Semblable à ce *Romain sévère*, il se regarde comme déchu du rang de citoyen, aussi-tôt que la voix de la patrie l'accuse. Il abdique solennellement ce titre, et se réfugie dans les montagnes de la Suisse. Là, immobile au milieu des passions humaines qui frémissent autour de lui, seul, il semble ne pas en entendre les cris, il expose sa conduite, et publie ses principes. Que dis-je? Rousseau, du haut des Alpes, jette sur sa patrie des feuilles incendiaires. Son génie est comme un levier puissant avec lequel il soulève à son gré les esprits. Les partis se forment, les sectes s'entrechoquent, et le pays qui a

donné le jour à Rousseau, est déchiré par les plus violentes dissensions. Non, je ne louerai point ce grand homme d'avoir publié les *Lettres de la Montagne :* quand l'œil suit le cours d'un fleuve majestueux, il se plaît à contempler les terres qu'il a fertilisées, et non les ravages que ses débordemens ont causés.

Je ne louerai pas non plus Rousseau d'avoir écrit ses *Confessions :* c'était une production unique dans son genre, destinée à ne jamais voir le jour, et dont l'envie ne tarda point à s'emparer pour flétrir la mémoire d'un homme qui ne pouvait plus se défendre.

O toi ! qui dans le cours de ta vie, n'eus jamais d'autre but que de rendre tes semblables heureux ; toi, dont les travaux furent consacrés à l'avantage de ta patrie et au bonheur de l'humanité, ombre malheureuse, ne t'afflige point si la haine et la calomnie viennent s'asseoir à l'entrée de ta tombe pour lui arracher ces feuilles que tu avais écrites dans le secret de ton cœur, tu n'es pas aussi solitaire que tu l'as pensé. N'es-tu pas environné des hommages de la nation qui jouit avec reconnaissance du fruit de tes utiles travaux ?

Lucien voulait que dans le chef-d'œuvre de *Phidias*, on ne vît que *le Jupiter*, sans s'arrêter

à son piédestal. C'est ainsi qu'il faut considérer la plupart des grands hommes ; c'est ainsi que j'aurais envisagé le génie de Rousseau, si sa personne eût été sans intérêt ; mais les lettres peuvent s'honorer autant de ses vertus que de ses talens. Ses erreurs honorèrent son cœur, et ses fautes furent peut-être la suite des plus grandes infortunes.

Dans sa jeunesse, paisible et doux, il eut des amis qu'il aima jusqu'à la faiblesse. Peu propre aux grandes sociétés par son humeur timide et son naturel tranquille, il aima la retraite pour allier les douceurs du travail aux charmes de l'amitié.

Il vécut quarante ans estimé et chéri de tous ceux qui le connurent. Sa simplicité ne laissait pas même soupçonner qu'il pouvait composer des ouvrages de génie. Il fut un temps où ce grand homme ne présentant que l'extérieur le plus modeste, était à peine écouté lorsqu'il parlait devant l'orgueil, qui mesure toujours son estime sur la contenance et le costume de celui qui lui parle.

Jeté par sa destinée dans la carrière des lettres, il forma des projets, il écrivit des systêmes, chimériques peut-être à force d'être utiles, mais dont l'exécution tenait à son cœur,

parce qu'elle aurait fait le bonheur du genre humain. La gloire qu'il ne cherchait pas vint le trouver dans sa solitude, et l'illustrer sans changer ses mœurs. Arrivé à la célébrité, mais sans bassesse et sans intrigue, il vécut toujours sans faste et sans ostentation. Dévoué tout entier à l'instruction et au bonheur de ses semblables, il leur consacra ses jours, ses talens, le temps même de ses persécutions, tout, jusqu'à ses erreurs. Entraîné par son sujet, indigné par le spectacle des mœurs publiques, il publia des idées utiles qu'on prit pour des paradoxes, et qu'on l'accusa d'embellir pour le seul desir d'occuper le public de sa renommée. Cependant il évitait les regards des hommes à mesure que sa célébrité augmentait, et il se dérobait à sa gloire, qui ne fit pas un instant son bonheur.

Je sais que la calomnie ne respecta point son goût pour la retraite, et qu'elle voulut faire regarder Rousseau comme un écrivain orgueilleux, comme un homme dur, qui fuyait le monde, et ne se plaisait qu'à marquer sa haine pour le genre humain; mais sa retraite ne fut pas moins pour lui un goût invincible dans ses courtes prospérités comme dans sa longue infortune. Il atteste par les études dont il s'est

occupé, et par les productions littéraires qui en furent le résultat, quel charme a pu l'y attirer et l'y retenir. Ah ! s'il a eu le courage d'écrire contre les abus de la société, s'il s'est permis de démasquer quelquefois les méchans, de peindre avec force l'horreur du vice, on voit par les traits rapides jetés sur ces objets, qu'il ne se complaisait que dans des images riantes. S'il s'élève avec amertume contre les spectacles, il fait la description séduisante de ce brave peuple des Alpes dont l'industrieuse pauvreté est si préférable à la richesse des autres nations. S'il compose l'*Emile*, il écrit dans le quatrième livre ce beau morceau que le génie de l'éloquence semble lui avoir inspiré, et la peinture du lever du soleil charme tous ses lecteurs. Enfin, s'il célèbre les amours d'*Héloïse*, il en place le théâtre dans un pays simple et pittoresque, que la nature et la liberté concourent à embellir ; et il se félicite d'avoir soutenu l'intérêt d'un long roman sans le concours d'aucun être méchant ni corrompu.

Cependant un cœur aussi aimant ne goûta presque jamais aucune des prospérités de la vie ; la célébrité de l'écrivain empoisonna l'existence du solitaire. Ce n'était pas l'aliment qu'il fallait à son cœur ; aussi disait-il souvent : *Tant*

que la fortune ne m'a fait que pauvre, je n'ai pas vécu malheureux ; j'ai goûté quelquefois de vrais plaisirs dans l'obscurité ; je n'en suis sorti que pour tomber dans un gouffre de calamités.

Sensible à l'excès, il s'exagéra sans doute à lui-même et ses maux et le nombre de ses ennemis. Entraîné vers la vie solitaire par un sentiment impérieux, il aggrava lui-même le poids de ses malheurs. Ah ! s'il avait pu entendre la véritable opinion publique, et les cris d'admiration de toute l'Europe, il ne se fût pas retiré aussi-tôt au-dedans de lui-même ; il ne se serait pas éloigné d'une génération dont il avait rendu l'état plus heureux. Homme timide et simple ! non, tu n'es pas un méchant comme tes ennemis ont voulu le faire croire : les méchans ne te ressemblent pas.

En faisant l'éloge de son amour pour la retraite, je suis loin de le confondre avec cette misanthropie farouche dont Rousseau est accusé par quelques-uns de ses contemporains. Je ne crains pas ici de rappeler ces nuages qui obscurcirent son génie ; ils lui sont aussi nécessaires qu'à l'astre du jour, pour briller ensuite de tout son éclat. Mais une grande franchise de caractère, une sensibilité extraordinaire, un besoin excessif d'être aimé, voilà les traits sous

lesquels Rousseau se présente aux amis de la vérité. De quelle force d'ame ne dût-il pas être doué par la nature, lorsque tous les genres d'infortunes fondirent sur sa tête, lorsque l'envie empoisonna toutes ses actions ? Oh combien le don du génie lui devint funeste ! il fut aussi dangereux à son existence qu'à son repos. Dix années passées à étonner l'Europe par ses ouvrages, le mirent presque au tombeau. Ce ne fut que depuis qu'il eut brisé sa plume, et repris les doux loisirs de sa jeunesse, qu'il vit sa santé se rétablir. Il mena dès-lors une vie simple, égale et toujours retirée ; *livré par goût à ses douces rêveries, pensant profondément quelquefois; mais toujours*, nous dit-il, *avec plus de fatigue que de plaisir.* Croirait-on que l'auteur de tant de sublimes ouvrages était naturellement paresseux, qu'il ne pensait qu'avec effort, et se *fatiguait* à penser ?

Il n'est pas sans intérêt de le voir au milieu des paysans de Montmorency, pauvre comme eux, simple avec eux, mais plus infortuné peut-être. Un seigneur, dont la vie a été marquée par quelques bienfaits, lui ouvre un asyle dans son château. Ne craignons rien pour l'ame du philosophe ; sa simplicité et son calme ne l'abandonneront pas au sein du malheur. Voyez-le

discourant familièrement avec les laboureurs, assouplissant son langage à leurs idées ; voyez-le sur-tout, quand, au pied des autels, assis au milieu d'eux, il écoute attentivement les instructions publiques de leur pasteur. C'est cette vraie piété qui lui fait dire : *Revenu des erreurs de l'opinion dont je suis la victime, je me suis retiré au-dedans de moi, et vivant entre moi et la nature, je goûtais une douceur infinie à penser que je n'étais pas seul, que mes maux étaient comptés, que ma patience était mesurée, et que toutes les misères de ma vie n'étaient que des provisions de dédommagemens et de jouissances pour un meilleur état.*

La nature lui avait donné encore une sorte de dédommagement à tant de peines. Son esprit se refusait à la triste pensée des malheurs qui l'accablaient, pour rétrograder vers les temps heureux de sa jeunesse ; époque fortunée qu'il se plaisait à rappeler toujours ! Une imagination riante et féconde lui retraçait sans cesse, à travers les nuages les plus sombres, le souvenir des temps qu'il aurait vu renaître avec délices.

Ces consolantes illusions lui étaient nécessaires. Ne pouvant trouver de refuge dans les plus obscures retraites ; chassé successivement

du sein des Alpes et du lac de Bienne ; banni de sa patrie ; forcé de quitter encore une île solitaire qui semblait lui offrir un dernier asyle ; lapidé à Motiers-Travers, battu d'orages, fatigué de persécutions inouies jusqu'à lui, poursuivi par toutes les autorités, il se soumet à terminer ses malheureux jours dans une paisible solitude. Son génie reçoit des fers ; Rousseau rentre en France, et la justice feint d'ignorer son retour. Il lui en coûtera peu d'immoler sa gloire à ses promesses ; il partage son temps entre le travail dont il s'était fait une ressource, et les promenades champêtres dont il faisait sou unique amusement.

C'est dans cet état de retraite absolue, qu'il condamne cette plume brûlante et créatrice qui a écrit l'*Emile* et l'*Héloïse*, à copier servilement une musique qui lui était étrangère, comme s'il eût voulu lui faire expier la malheureuse célébrité qu'elle lui avait donnée.

Rousseau serait-il moins intéressant dans cette vie privée, trop souvent l'écueil des grands hommes ? Quels innocens plaisirs occupent sa vie ! dessécher et aplatir des plantes, étendre et déployer des petits feuillages, conserver aux fleurs leurs couleurs naturelles ; voilà son occupation journalière. Qui ignore que la con-

templation de la nature eut toujours un grand attrait pour son cœur ? Dégoûté du monde, il ne se plaisait qu'avec les plantes : on eût dit que son génie, fatigué d'avoir si long-temps plané dans les cieux, avoit besoin de se reposer sur la terre ; ou plutôt croyons qu'il trouvait dans la botanique un supplément aux attachemens dont il avait besoin. *Je quitterai volontiers*, disait-il, *la société des végétaux pour celle des hommes, au premier espoir d'en retrouver.*

Pénétrons dans la demeure de Rousseau : elle est simple comme lui, quoiqu'au sein du luxe, de l'orgueil et du tumulte de la capitale. C'est-là que quelques amis jouissaient, non de sa renommée, mais de ses sentimens. Il laissait toujours ignorer à ceux qui le voyaient, qu'il fût un grand homme, et personne n'oublia qu'il était bon et bienfaisant, malgré sa pauvreté. Voyez-le dans l'âge avancé, il est encore ce que l'a fait la nature ; l'éducation ne l'a que très-peu modifié. Son corps vieillissait, mais son cœur restait jeune toujours : les mêmes goûts, les mêmes passions de son jeune âge l'occupaient encore dans la vieillesse. Il était né pour la musique ; et quand des sentimens douloureux affligeaient son cœur, il

cherchait dans les jouissances de cet art divin les consolations que les hommes lui refusaient. Tantôt il composait ces romances si célèbres, dont le chant mélancolique et les paroles tendres étaient si analogues à la situation de son ame ; tantôt sa musique, plus naïve et plus gaie, portait l'empreinte de la vie champêtre qu'il aimait tant.

Ses plaisirs étaient innocens et doux, comme ses travaux et ses penchans ; ainsi il n'y avait pas dans son ame un goût qui fût hors de la nature. Sans doute la célébrité a empoisonné le bonheur d'un homme à qui il ne fallait que le repos et l'amitié. En voyant tant d'infortunes attachées au génie, on pleure involontairement : ce n'est que par ces douces larmes qu'on répand sur sa destinée, que peuvent être louées dignement une sensibilité si touchante et une philosophie si malheureuse.

Était-il exempt de défauts, cet être qui avait des passions si douces et des penchans si aimables ? Eh ! quel homme fut hors de leur atteinte ? Mais il faut le dire à la gloire de Rousseau, ses défauts ne firent jamais de mal qu'à lui seul. Toujours poursuivi, accablé quelquefois par le nombre et les intrigues de ses

ennemis, il n'eut pas un seul instant le sentiment de la vengeance.

Le premier de nos poètes, qui ne fit jamais de légères blessures à ses ennemis, s'est déchaîné contre le citoyen de Genève avec l'arme du ridicule, cette arme qui est la plus dangereuse chez une nation spirituelle et enjouée : le stoïcien bienfaisant est présenté comme un sauvage plus ridicule que dangereux. Rousseau croit que ce n'est pas assez de sa noble modération envers le poète injuste. Une souscription s'ouvre pour élever une statue à Voltaire : quel est l'homme de lettres qui portera le premier son tribut au génie ? Rousseau demandera comme une grace d'y être admis ; c'est ainsi qu'il se venge des injures et de la persécution.

Ici des rapports et des contrastes intéressans fixent nos regards sur ces deux hommes extraordinaires, qui ont occupé dans le même temps la renommée : tous deux idolâtres et martyrs de la célébrité, marchent vers elle par des voies différentes. Celui-ci attachant son nom à celui des grands hommes, pour passer plus sûrement aux siècles à venir ; celui-là dévoilant tous les maux de la société, peu inquiet du suffrage des hommes. L'un est l'historien des conquérans, l'autre est celui du genre humain.

Le premier, applaudi sur tous les théâtres, est rassasié de gloire; le second est persécuté dans tous les pays, et accablé d'opprobres. Voltaire, ami du luxe, accoutumé à vivre avec les grands et à les flatter, avait pris les mœurs de son siècle et lui avait donné son esprit; Rousseau, élevé dans des mœurs sévères, fut pauvre sans en rougir, et libre au milieu de tous les genres de servitudes. L'un altère les mœurs publiques par son influence, et l'autre rétablit les mœurs domestiques par ses écrits. Le seigneur de Ferney, au sein de la richesse et de la gloire, déclame sans cesse contre la providence; le citoyen de Genève, au milieu des plus grands maux, ne cesse de la bénir. Voltaire entre dans Paris comme un triomphateur, chargé de couronnes et entouré de courtisans: Rousseau ne trouve dans cette capitale que la plus affreuse solitude et les ennemis les plus acharnés.

La pauvreté ne devait pas humilier un tel homme, il n'ambitionna jamais les richesses; louange rarement donnée aux gens de lettres, et bien digne sur-tout d'être remarquée dans ce siècle de luxe et d'ostentation. Vous l'auriez entendu se féliciter de se retrouver, dans sa vieillesse, à-peu-près dans le même état de fortune où il était né. Le malheur l'avait

remis où l'avait placé la nature, et il s'applaudissait souvent de cet étrange concours. Aussi une femme élevée au plus haut degré de faveur, ne pourra point obtenir de lui l'honneur d'être sa bienfaitrice ; et un prince du sang verra Rousseau mettre des obstacles à sa générosité.

En vain l'amitié voulut aussi répandre sur sa vie quelques dons de la fortune ; les présens de l'amitié furent refusés. On trouvera peut-être une sorte d'orgueil à repousser celui qui veut être notre bienfaiteur ; ce n'est point aux ames communes à juger Rousseau. Un ingrat cherche des bienfaits ; un homme sensible et indépendant les craint. Non sans doute, celui qui montrait dans toutes ses productions une aussi belle ame et un naturel aussi aimant, n'était point un ingrat.

On le voyait se passionner jusqu'aux larmes au récit des bonnes actions ou à la vue des beautés dont il était frappé dans les merveilles de la nature. Dans sa vieillesse même, sa physionomie éteinte et effacée par la trace des années et des malheurs, s'animait, se vivifiait et devenait expressive, aussi-tôt qu'un sujet intéressant l'arrachait au repos. Il n'avait, pour

devenir éloquent, qu'à penser à ce qu'il aimait et à ce qu'il n'aimait pas, à la vertu et à ses ennemis.

N'attendez pas de lui ce fastueux mépris de l'opinion publique, que quelques philosophes ont orgueilleusement montré aux hommes : on ne saurait retracer assez souvent le souvenir de cette douleur vertueuse qui fait tant d'honneur à sa vieillesse. On l'a vu pleurer *de la seule idée que ses ouvrages ne pourraient jamais produire aucun bien, parce que*, disait-il, *ses ennemis étaient parvenus à faire croire que l'auteur d'*Émile *était un malhonnête homme.*

Que tu me plais, Rousseau, par cette douleur qui ne peut appartenir qu'à une grande ame ! Ombre malheureuse, ombre sensible, console-toi. Cette nuée de calomniateurs a disparu ; tes ouvrages immortels t'ont vengé, et tu es honoré dans toute l'Europe comme un génie bienfaisant. Ne vois-tu pas l'enfance couronnant avec respect ton image, et les mères t'élevant dans le souvenir des humains un monument aussi durable que tes écrits ? O Jean-Jacques, tout être vertueux et sensible te reconnaîtra pour son maître et son modèle ! le peintre le plus éloquent de la nature et de la vérité ne peut être l'ennemi du genre humain.

Un peuple brave et célèbre par ses mœurs libres et guerrières, jugea mieux l'ame et le génie de Rousseau. Quel spectacle consolant pour ses vieux jours ! la Pologne dans les fers discute les moyens d'être libre. Elle ose demander un gouvernement et des lois, comme si elle ne faisait que de naître ; et c'est à un homme isolé, sans dignité, sans titres et sans amis, qu'elle va demander un code. Ainsi l'on vit autrefois les instituteurs des peuples et les législateurs des empires sortir des déserts pour donner des lois et gouverner les nations par des talens préparés et mûris loin du regard des hommes.

Aussi quel homme de lettres sentit mieux la dignité de son existence ? quel génie donna à la littérature plus de lustre et de considération ? Un roi philosophe ne croit pas se compromettre en entrant en lice avec Rousseau ; et Rousseau combat son opinion sans orgueil comme sans flatterie.

Rappellerai-je cette fameuse querelle élevée entre le citoyen de Genève et le Tacite de l'Angleterre ? Dirai-je comment Rousseau parut injuste envers un illustre étranger que son cœur et ses mœurs rendaient incapable d'avoir aucun projet de l'avilir aux yeux de l'Angleterre ? il

faut donc que le plus beau génie paye le tribut aux imperfections de l'humanité. Je me tais, je craindrais d'effrayer l'amitié..... Ne jetons les yeux que sur cette lettre écrite par Rousseau à Hume dans le trouble de la dispute ; lettre qui peint avec tant de vérité le délire et le trouble de la sensibilité, qu'on est tenté de relever et d'embrasser l'homme qui se prosterne devant son ami et son bienfaiteur.

Ce fut donc la destinée de Rousseau de paraître injuste envers un ami respectable. Ah ! sans doute son ame mélancolique aigrie par la persécution, avait été révoltée de la perfidie des hommes, et n'était que trop disposée à l'injustice.

Je sais que des hommes qui voient toujours leurs vices dans les autres, ont accusé Rousseau d'être atrabilaire et farouche : ils l'ont traité de raisonneur paradoxal, turbulent et artificieux ; mais la voix publique et ses écrits multipliés par toutes les presses l'ont absous depuis long-temps. Ah ! lorsqu'il parut à Montmorenci, à Motiers-Travers, à Neufchâtel, à Bienne, on vit toujours l'homme bienfaisant et doux. C'est dans tous les lieux où il a vécu, c'est dans les habitations où on lui a permis de faire assez de séjour pour y laisser des

traces de son caractère, que je voudrais qu'on osât élever ces accusations contre Rousseau. Que de voix s'éleveraient pour lui du sein de ces campagnes ! que de regrets je renouvellerais dans les cœurs de leurs habitans ! Voilà, leur dirais-je, l'homme simple qui vous a tant aimés, et qui a partagé votre indigence; il est peut-être de tous les étrangers qui jamais vécurent en Angleterre, le seul qui a vu pleurer à son départ le peuple de Woothon. A ce souvenir, chaque mot que je répéterais retentirait jusqu'au fond de leurs ames, et ils effaceraient par leurs larmes tant d'injustes accusations. Ah ! ce ne sont pas les gens de lettres, ce sont les regrets des peuples qui font le véritable éloge des grands hommes !

Que sert-il de désarmer l'envie ? nous touchons au moment où elle doit abandonner sa victime. Mais avant de mourir, Rousseau ne craint pas de se montrer dans toute la vérité de la nature, et d'ouvrir son ame aux générations à venir. O trait incroyable ! exemple unique dans ce siècle d'hypocrisie, de dissimulation et de vaine gloire ! Rousseau sur le bord de la tombe, ne veut rien déguiser à ses semblables. Faiblesses, fautes, erreurs, vices secrets, tout est publié ; mais que l'envie se taise, les

faiblesses et les défauts d'un grand homme sont des leçons pour tous les siècles; et celle qu'il a donnée en se condamnant lui-même dans ses *Confessions*, est bien loin d'être injurieuse à sa mémoire. La vérité la plus austère honora ses derniers momens.

Ainsi disparut de la terre cet homme sensible et célèbre, dont on respectera le nom tant qu'on prononcera celui de l'infortune et de la vertu. La Grèce l'eût compté parmi ses sages; Rome lui aurait élevé des statues. La fatalité de sa destinée ne lui laissa pas la consolation de jeter ses derniers regards sur sa patrie. L'amitié seule osa lui élever un monument sur une terre étrangère. O jardins d'Ermenonville! quand on ira visiter cette île des peupliers que la présence de ce grand homme a rendue célèbre, on lira son nom sur un tombeau simple comme lui, élevé par les mains de l'amitié et de la reconnaissance! Que l'orgueil des mausolées invente des inscriptions fastueuses et les charge de titres mensongers, ils ne renferment souvent que les cendres coupables de celui qui fut le fléau de la patrie et de l'humanité. Ici de tendres mères allaitant leurs enfans, et ces enfans plus libres, héritiers de ses bienfaits, diront au voyageur qui se sera détourné pour aller voir

Ermenonville : « *Ici repose l'homme de la nature et de la vérité ;* voilà les avenues champêtres où le plus malheureux des mortels s'occupa de notre bonheur..... Plus loin, Rousseau se sentant mourir, demanda encore à jouir du spectacle de la nature.... Là, des mains amies lui fermèrent les yeux... ». A ce récit attendrissant, au souvenir de tant d'infortunes et de génie, de tant de persécutions et de courage, l'on versera des larmes d'attendrissement et d'admiration pour le plus sage des philosophes et le meilleur des citoyens.

ÉLOGE

DE

CHARLES DE SECONDAT,

BARON DE LA BRÈDE

ET

DE MONTESQUIEU,

Ancien Président du Parlement de Bordeaux, de l'Académie Française, de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Prusse, de la Société de Londres, et de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

Présenté à l'Académie de Bordeaux en 1788. — L'Académie ne donna point de prix.

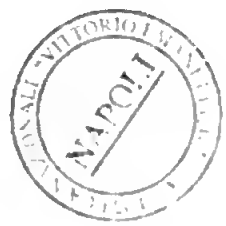

J'ai publié en 1797 un ouvrage intitulé : *Montesquieu peint d'après ses ouvrages*, vol. *in*-8° de 170 pages ; dans lequel j'ai analysé les théories sublimes et les productions immortelles de l'auteur de l'*Esprit des Lois*, qu'on ne peut que présenter ou même qu'effleurer dans un court Éloge académique. Mon ouvrage de 1797 a été réimprimé en Angleterre la même année, et se trouve chez *Debrett*, *Piccad'illy* ; et *Jhonson*, *St. Paul's Church-yard*.

ÉLOGE

DE

CHARLES DE SECONDAT,

BARON DE LA BREDE

ET DE MONTESQUIEU.

> Montesquieu parut, et l'horizon du génie fut agrandi.
>
> RAYNAL, *Hist. phil. et polit.*

Ce serait aux nations assemblées à louer Montesquieu. Quels éloges peut faire entendre la faible voix d'un orateur, au milieu des cris d'admiration et de reconnaissance que l'univers fait retentir autour de sa tombe? La Patrie seule a le droit de décerner une couronne civique à ce grand homme véritablement né pour sa gloire, comparable à tout ce qu'Athènes et Rome ont eu de philosophes et de législateurs, qui osa être universel, qui communiqua l'esprit philosophique à son siècle, qui répandit sur l'univers une lumière nouvelle, qui fut à la fois magistrat et homme de lettres, jurisconsulte et

politique, historien et législateur, qui sut réunir l'invention à la méthode, la profondeur de la science à l'élévation du génie, l'imagination la plus brillante à la raison la plus éclairée, les graces de la poésie antique à la force de l'éloquence romaine, et l'élégance du style à la majesté des lois.

Pourquoi donc, lorsque la patrie proclame le nom de Montesquieu, l'éloquence semble-t-elle muette *? Des passions arrêteraient-elles le tribut que nous lui devons? l'envie serait-elle immortelle comme les ouvrages du génie; ou bien la grandeur du sujet effrayerait-elle le panégyriste; et l'esprit humain n'aurait-il pas de quoi louer Montesquieu? Ah! sans doute l'orateur célèbre **, dont les Lettres pleurent la perte, était seul digne de prononcer l'éloge *du Descartes de la législation*. Il aurait mesuré la vaste carrière parcourue avant lui; il aurait comparé les idées acquises par les anciens législateurs avec les idées fécondes et

* Il y a sept ans que l'Académie de Bordeaux propose l'éloge de Montesquieu, et aucun des ouvrages envoyés au concours jusques en 1789 inclusivement, n'a été couronné.

** Thomas, mort en 1786.

nouvelles trouvées par Montesquieu ; il aurait associé sa grande ame à son intelligence, et suivi les vastes mouvemens de son génie.

Mais si je ne peux atteindre à la hauteur de ses desseins et saisir la chaîne de ses pensées, je connais du moins ses travaux et ses bienfaits ; je lui porterai le tribut de la reconnaissance publique. Lorsque les triomphateurs entraient dans Rome, les hommages du peuple n'étaient-ils pas les plus flatteurs ? J'oserai donc faire ton éloge, immortel Montesquieu. Je parle à une Académie pénétrée de ton esprit, à tes concitoyens qui chérissent ta mémoire ; l'enthousiasme du bien que tu as fait à l'humanité entière m'inspirera un langage digne de toi.

Montesquieu vit le jour à cette époque brillante à laquelle tous nos grands hommes semblent appartenir. Le ciel fit ce présent à la France pour la législation, comme elle lui donna presque en même temps *Voltaire* pour les Lettres, *Rousseau* pour la Philosophie, *Buffon* pour la Nature, *Raynal* pour la Politique et l'Histoire.

Montesquieu ressentit, en naissant, l'heureuse influence que *Montagne* avait répandue sur sa Patrie. S'il est vrai que la philosophie et

la morale préparent la législation, l'auteur *des Essais* devait précéder l'auteur de *l'Esprit des Lois*.

N'attendez pas de moi que je vante la noblesse de son origine, l'homme de génie ne reçoit d'illustration que de lui-même. Les exemples de sa famille frappèrent ses premiers regards; les services de ses ancêtres dans les armées et dans les tribunaux furent sa première éducation.

Le génie n'a point d'enfance; dès l'âge de vingt ans, Montesquieu mesure les profondeurs du droit romain. On dit que Newton avait jeté, dès ses premières années, les fondemens des ouvrages qui l'immortalisèrent. C'est ainsi que Montesquieu préparait déjà les matériaux de *l'Esprit des Lois*; mais l'étude de la jurisprudence ne suffisait pas à l'activité de son ame, et la littérature ne servait qu'à le délasser. Des discussions importantes et délicates sur la religion des anciens l'occupaient dans le silence, lorsqu'il fût appelé dans le sénat qu'avaient illustré ses pères.

La même académie, qui demande aujourd'hui son éloge, pressentit alors sa célébrité; et l'on vit Montesquieu paraître en même temps dans le temple des Lettres et dans celui de

la Justice. Il ne tardera point à se montrer digne des premiers honneurs de la magistrature.

Louis XIV n'est plus. La minorité de son successeur voit croître des impôts accablans. Les premiers cris du parlement de Bordeaux furent pour le soulagement du peuple. Qui osera les faire entendre auprès du trône ? quel sujet enviera la gloire si dangereuse de présenter à l'autorité suprême le tableau des malheurs des provinces ? Que l'impartiale histoire les raconte ces premiers succès de l'éloquence de Montesquieu sur la fiscalité. On l'admira retraçant à la Cour les calamités publiques avec le zèle intrépide du magistrat citoyen ; et l'on vit l'énergie de ses discours arrêter un instant le torrent des impôts désastreux.

Après les lois, les sciences recevaient les hommages de Montesquieu. Une académie élevée depuis peu au sein de sa patrie l'a accueilli avec transport ; sa reconnaissance vient parer son berceau. Une société purement littéraire ne lui paraît qu'un luxe inutile. Les phénomènes de la nature, les progrès de la physique lui semblent plus nécessaires à observer. Par ses soins, Bordeaux possède une académie des sciences.

Ne craignez pas cependant qu'il néglige la

culture des lettres. *Le Siamois de Dufresny* lui a inspiré l'idée d'un ouvrage profond sous une apparence de légèreté. Philosophe saus faste, il n'opposera point un stoïque mépris aux faiblesses humaines ; nouvel *Aristippe*, il trouvera la sagesse dans une gaîté ingénieuse. Quel heureux badinage dans les *Lettres persannes !*

Où Montesquieu a-t-il pris cet esprit léger et facile qui parcourt sans disparate les tons les plus opposés, qui sous le voile des mœurs orientales fait succéder la plaisanterie à la gravité, pour amener une satyre fine des mœurs françaises ? Tantôt aimable *Rica*, il verse un sel ingénieux sur nos erreurs légères, et cache la folie sous le manteau de la raison ; tantôt sublime *Usbek*, il traite les matières les plus importantes, perce les mystères religieux, et de la peinture majestueuse des grands objets descend sans effort à l'expression simple du style épistolaire.

Ce serait trop peu de distinguer dans cet ouvrage cette intime liaison des petits objets avec de grandes vérités, ce ton rapide et varié, ce style piquant, cette sagacité prompte qui saisit les nuances les plus fines du ridicule : il faut admirer cet apologue des *Troglodites*, morceau vraiment digne de l'école du Portique, et re-

marquer par-tout le germe des idées grandes et lumineuses qu'il développera un jour sur la nature des gouvernemens.

Il semblait que le peu d'importance que Montesquieu attachait à cette fiction, aurait dû désarmer la critique et la calomnie. Cependant combien d'amertumes ce charmant ouvrage répandit sur sa vie ! nous ne pourrons donc jamais arrêter nos regards sur un homme célèbre sans parler des persécutions qu'il a essuyées. Les Lettres pleurent le traducteur de *Pline*, et l'Académie Française semble désigner sa place à l'auteur des *Lettres Persannes;* mais l'envie avait déjà empoisonné l'ouvrage. Les principes d'Usbek sont les armes qu'elle prend pour écarter Montesquieu du premier corps littéraire de la France, qui, plus généreux, l'appelait dans son sein pour lui pardonner des plaisanteries ingénieuses qui ne nuisent jamais ni aux Lettres, ni à la religion.

La calomnie est près de triompher. Montesquieu, rejeté de l'Académie, ira-t-il chercher dans d'autres climats la justice et les honneurs qu'il mérite ? Nou, la France n'aura point cette injustice à déplorer. Le maréchal d'Estrées soutint son ami auprès du trône, et tous les

cœurs s'attendrirent en voyant *Thémistocle* justifier *Socrate*.

Le temple des Lettres lui est ouvert : il vient le remplir de sa renommée et de son génie. Disparaissez, vaines formules, éloges d'usage, cercle oratoire qu'aucun des initiés n'avait encore osé franchir. Montesquieu sait vaincre la difficulté du sujet. Le cardinal de Richelieu, dont l'éloge est répété depuis un siècle, sera peint sous des traits nouveaux ; et les vertus de *Sacy* trouveront un orateur digne de les célébrer.

Les hautes destinées de Montesquieu ne sont pas remplies. Entraîné vers l'étude de la politique et de la législation par un de ces sentimens impérieux, inséparables du génie, il abandonne les fonctions de la magistrature après les avoir honorées. Quand *Lycurgue* voulut donner des lois à sa patrie, il commença par abdiquer la royauté.

O vous ! qui vous attachez aux pas des grands hommes, suivez Montesquieu dans ses voyages : il quitte la France, mais c'est pour la rendre illustre. *Voyageant comme Solon, méditant comme Pythagore, conversant comme Platon, et peignant comme Tacite,* il veut connaître les hommes. Son but est d'observer par-tout les

influences du physique et du moral des peuples sur les lois, d'étudier les mœurs des nations, d'apprendre de chaque gouvernement ce qu'il a fait pour combattre et adoucir par ses institutions les maux de l'humanité. *Eudoxe* et *Platon* étudièrent les sciences et les lois en Egypte; *Aristote* voyagea dans la Perse; *Cicéron* s'instruisit à Athènes. Montesquieu va parcourir l'Europe.

Voyez-le visitant par-tout les savans, les héros et les artistes célèbres, cherchant sur-tout ces hommes rares, dont le commerce supplée souvent plusieurs années d'observation et d'étude. A Venise, c'est avec un ministre fameux *, dont l'esprit systématique a tant nui à notre patrie, qu'il s'occupe des finances, des dettes publiques et du gouvernement. A Vienne, le *prince Eugène* s'entretient avec lui de la guerre et de son influence sur les États. C'était l'héroïsme des armes qui s'entretenait avec le génie de la politique.

Avec quelle sagacité il va sonder à Venise le système secret de cette inquisition d'état, qui est le principe violent de sa durée; et examiner les terribles ressorts de cette aristocratie

* Law.

farouche qui n'a de républicain que le nom. Observateur profond au sein de ce gouvernement soupçonneux, il tracera des idées sublimes, qui apprendront aux administrateurs à faire le bonheur des peuples.

Bientôt la patrie des plus célèbres législateurs reçoit Montesquieu. L'Italie, dont le destin a été d'attirer dans tous les temps les regards des grands hommes, et d'influer tour-à-tour sur le sort des nations par les armes, la religion, la politique, les sciences, les arts, et plus encore par ses lois, déploie aux yeux de l'illustre voyageur tous les débris de sa magnificence antique. Que j'aime à le voir admirant successivement les codes des Romains et les ouvrages des *Michel-Ange* et des *Raphael !* Ne croyons pas que celui qui médite sur les lois et les gouvernemens de l'Italie, ne peut juger leurs chefs-d'œuvre dans les arts. Les vraies beautés ne sont pas seulement pour les artistes; rien n'est étranger à l'homme de génie. Si Montesquieu, admirateur éclairé des Romains de tous les âges, oublie un instant la législation pour écrire *sur le goût*, les fragmens précieux qui échapperont de sa plume répandront la plus vive lumière sur les principes de tous les arts.

Dédaignera-t-il ce peuple simple et belliqueux qui ne veut être ni esclave, ni maître, et dont la législation ressemble à celle des premiers Romains et des républicains de la Grèce ? Montesquieu parcourt la Suisse avec enthousiasme, comme l'unique asile de la liberté. Mais il ne voyagea point en Allemagne : Frédéric et Joseph ne régnaient pas encore.

L'Angleterre, cette éternelle rivale de la France, qui a raison de s'enorgueillir de quelques-unes de ses lois constitutionnelles ; mais que l'atroce et ambitieuse politique de son gouvernement fera un jour exécrer par l'univers entier, va devenir pour Montesquieu ce que l'île de Crète fut autrefois pour Lycurgue, une école des plus utiles. Si *Locke* et *Newton* ne peuvent pas instruire Montesquieu, la souveraine de la Tamise, qui cultive la philosophie sur le trône, lui fait oublier cette perte par l'accueil dont elle l'honore. L'Angleterre, parvenue à un haut période de civilisation et de puissance, commençant à exercer la tyrannie sur le commerce et sur toutes les mers, était un spectacle digne des regards de Montesquieu. C'est là qu'il observe les effets de la liberté confondus quelquefois avec ceux de la licence et du despotisme ; les orages des répu-

bliques réunis trop souvent avec les inconvéniens des aristocraties puissantes. C'est là qu'il apperçoit au milieu des excès et des abus, les véritables causes de cet équilibre apparent des trois pouvoirs, et les avantages d'une constitution politique, où les hommes et les lumières sont quelque chose, et où le peuple a de l'influence.

C'est sans doute en Angleterre que Montesquieu connut les grands bienfaits de l'empire des lois et le prix d'une sage liberté qui en est le résultat; mais c'est en voyant le capitole qu'il ose interroger la cendre du peuple romain. *Le Traité de la Grandeur et de la Décadence* paraît; l'Europe se félicite déjà de posséder un de ces hommes extraordinaires né pour entraîner son siècle et pour produire des révolutions dans l'esprit humain.

Quel dessin majestueux, quel coloris brillant, lorsqu'il peint ces maîtres du monde! Avec quelle profondeur il pénètre les causes et les effets! avec quelle vérité et quelle énergie il trace les mœurs atroces de Tibère, l'avilissement profond de Rome sous les tyrans, et ses derniers et inutiles efforts de vertu sous les Gracques! Pour la première fois, en France, l'histoire vit son burin confié au génie pour

instruire les rois et les peuples, les philosophes et les ministres. « Rome, s'écrie Montesquieu, » entretiens dans tes murs la liberté, l'amour » du travail et de la patrie, tu donneras des » fers et des lois à l'univers. Mais si tu agrandis » ton empire, si tu portes les calamités de la » guerre dans des contrées éloignées, si tu ne » repousses le luxe de l'Asie, tu périras par » ta propre grandeur ; les proscriptions de » Sylla aviliront ton génie et te prépareront à » l'esclavage ».

Ainsi Montesquieu s'exerce à conduire d'une main hardie la politique de Rome depuis son origine jusqu'à sa chute. Nouveau Tacite, *il abrégeait tout, parce qu'il voyait tout.* Mais quel spectacle imposant s'offre devant nous! On dirait que l'esprit de conquête s'est emparé de Montesquieu, en traçant l'histoire des conquérans. Son génie, comme celui de Rome, prétend à l'empire de l'univers.

Quels éloges donnerons-nous à Montesquieu pour cet ouvrage immortel que l'amour de l'humanité va lui dicter ? *Rousseau* a voulu ramener les hommes à la vertu et au bonheur, en les ramenant à la nature ; *Helvétius*, en perfectionnant l'éducation, et *Montesquieu*, en les éclairant sur les principes des gouvernemens

et des lois. Entreprise courageuse et sublime par son objet et par ses vues ! il me semble entendre ici tous les législateurs célèbres, et tous les peuples rassemblés, me presser d'acquitter leur reconnaissance.

Toutes les sciences avaient été perfectionnées parmi nous par des grands hommes. La philosophie avait eu *Descartes ;* l'éloquence, *Massillon* et *Cochin ;* la morale, *Montagne* et *Pascal ;* l'histoire, *Bossuet* et *Hénault ;* le théâtre, *Corneille* et *Racine ;* les lois s'honoraient des noms de *l'Hospital*, de *Séguier,* de *d'Aguesseau.* Toutes les palmes étaient enlevées, tous les lauriers étaient cueillis : la législation universelle et politique était la gloire que la nature réservait à l'auteur de l'*Esprit des Lois.* Cet ouvrage sublime, le plus beau présent que le génie philosophique pût faire à l'humanité, reposait dans toutes les législations anciennes et modernes ; mais ces divers codes étaient comme les pierres d'un grand édifice déposées sans ordre et sans liaison par le torrent des âges, en attendant qu'un habile architecte vînt les assembler.

Montesquieu embrasse d'une vue générale la législation de tous les peuples. Il jette un coup d'œil rapide et profond sur l'histoire des

hommes et des empires. Tous les siècles, toutes les nations, tous les législateurs passent devant lui. La loi naturelle lui montre le premier Code de l'humanité, gravé dans le cœur de l'homme par l'Être suprême. Les nations se forment, s'étendent, se divisent par intérêt, se rapprochent par besoin; des lois communes fondent le droit des gens. La force et le besoin produisent l'esclavage; le droit civil naît de l'ambition et de l'injustice des hommes.

Chez les anciens, *Moyse* donne l'exemple d'une législation austère, mais adaptée aux mœurs d'un peuple inconstant, livré au luxe et à l'idolatrie. L'Égypte fait des lois pour juger ses souverains après leur mort. *Dracon* écrit son Code avec du sang. *Lycurgue* donne à ses lois l'empreinte de la vertu sévère qui les lui dicta. *Solon*, plus doux et plus philosophe, fait le bonheur de la Grèce par sa législation. *Platon*, avec sa république imaginaire, veut tout ramener à la sagesse et à l'équité. *Confucius* gouverne l'Inde par des principes de morale; *Zoroastre* développe mieux dans la Perse ceux de la législation. L'ambitieux *Mahomet* enchaîne une partie de la terre par des opinions superstitieuses en adaptant ses dogmes stupides au climat et aux besoins naturels de ses sujets;

mais parmi ces législateurs, l'ame grande et sensible de Montesquieu préfère Solon à tous les autres, lorsque le génie de Rome se réveille, et lui apparaît.

Rome, dont le nom inspirera le respect et l'admiration à tous les âges; Rome, qui n'est plus, mais dont l'ombre gouverne encore les nations par la sagesse de ses lois; Rome, tour-à-tour guerrière, religieuse et politique sous ses premiers Rois, législatrice et tyrannique sous les décemvirs, vertueuse et triomphante sous les Consuls, éloquente et malheureuse sous Cicéron, magnifique et servile sous Auguste, philosophe et régénérée un instant sous les Antonins; Rome, qui fut le fléau et la consolation du genre humain, tour-à-tour la souveraine du monde et l'esclave des barbares, apporte aux pieds de Montesquieu douze siècles de gloire et de législation; elle lui montre les nombreuses vicissitudes qu'elle a éprouvées dans son gouvernement, dans ses mœurs, dans ses guerres, dans ses lois, pendant son esclavage et dans les beaux jours de sa liberté. « Jette les » yeux, lui dit-elle, sur ce Code immense et » célèbre dont les Grecs s'honorent de m'avoir » inspiré l'idée. C'est à-la-fois la sagesse des » rois et des républicains, des guerriers et des

» magistrats, d'un sénat et des empereurs, » d'un peuple libre et des esclaves. Vois les » abus et les bienfaits de toutes les puissances, » les caractères et les principes de tous les » gouvernemens. Considère les excès des répu- » bliques, les abus des monarchies et l'aveugle- » ment insensé du despotisme. Tu y trouveras » aussi le germe de cette idée sublime *des trois* » *pouvoirs*, et tu écriras l'*Esprit des Lois* »...

Montesquieu, précédé de cette lumière, ose marcher au milieu de tous ces législateurs, il consacre ses veilles à la félicité du monde. Mais comment élever cet édifice immense de la législation universelle? qui osera remonter à sa source perdue dans la nuit des temps? qui aura le courage de puiser et de démêler dans le droit naturel et dans l'histoire des empires les droits des peuples, les devoirs des souverains, et les principes des rapports qui les lient? Du moins tous les anciens législateurs n'ont eu qu'un peuple à gouverner, qu'une république ou un royaume à policer. Des influences bornées ou facilement connues n'ont apporté dans leurs lois aucune différence sensible; par-tout, un système peu étendu, des rapports peu variés, et l'esprit d'imitation, ont présidé à la formation des lois.

Dans l'Europe même, les publicistes n'avaient vu la législation et le gouvernement que sous des rapports partiels et isolés. Nous devions à *Wincler* quelques principes de droit politique ; *Cumberland* avait recherché le principe philosophique des lois naturelles ; *Puffendorf* avait mis dans un nouveau jour la science que *Grotius* avait tirée de la barbarie ; *Gravina* était le seul qui avait jeté un coup d'œil philosophique sur les lois romaines ; *Volf* avait perfectionné la jurisprudence politique ; *Locke*, en traitant de l'origine et de la nature du gouvernement, avait balancé avec impartialité les droits des peuples et de l'autorité des souverains. Tandis que *Hobbes* et *Barclay* étendaient trop loin la prérogative royale, *Milton* et *Sydnei*, indignés du pouvoir des tyrans, ne vantaient que la démocratie. *Leibnitz* avait fait des recherches profondes sur la jurisprudence et le droit public de sa patrie. Mais tantôt moralistes, tantôt jurisconsultes, souvent scolastiques, quelquefois même théologiens, ils s'appesantissaient sur des digressions métaphysiques, ne voyaient l'homme que dans un état d'abstraction, et les peuples, que sous des rapports bornés.

En France, on avait eu des vues encore

moins étendues. *Bodin* fait sa république ; *Pasquier*, de simples recherches de droit public. *Pithou* assure notre droit ecclésiastique. *Larroche* trace les devoirs de la jurisdiction, *Loiseau*, la nature des offices, *Chopin*, les droits du domaine. *Du Moulin* est le flambeau de la jurisprudence canonique et féodale. *Domat* ne peut atteindre qu'à l'ordre naturel des lois civiles ; et *Pothier* n'avait pas encore paru pour perfectionner le grand système des lois romaines.

Montesquieu s'élève par la pensée au-dessus de ces publicistes et de ces législateurs. A-la-fois grand philosophe, historien profond et politique observateur, il embrasse d'un regard toutes les parties de cet immense tableau : il voit tous les gouvernemens de l'univers comme une seule machine dont les innombrables ressorts ont reçu du suprême Législateur des mondes, un mouvement simple et uniforme, divisés ensuite par la superstition, le despotisme, l'esprit d'imitation ou l'excès de la liberté. De cette division, produit des révolutions fortuites des siècles, résultent de nouveaux principes. Chaque constitution prend un système particulier ; chaque système a un centre général. Montesquieu les réunit et les divise, les

rapproche ou les éloigne à son gré, pour en saisir tous les rapports, pour en découvrir tous les résultats. Il observe l'homme esclave ou libre avec ses préjugés et son génie, ses vices et ses vertus, ses découvertes et ses erreurs, dans l'histoire des empires et des républiques. Il le suit dans les divers climats; il le voit modifié tour-à-tour par l'influence du sol qui l'a vu naître, de l'air qu'il respire, de la religion qui le conduit, et du gouvernement qui forme son éducation. Il généralise ensuite tous ces principes; il compare tous ces résultats divers et tous ces effets singuliers; il en extrait ces lois primitives de tous les gouvernemens, et ces lois créatrices de toutes les institutions. De-là il descend à un examen universel des coutumes, des usages et des lois. Semblable à ces naturalistes courageux qui osent chercher des métaux précieux au fond des abîmes et au sein des rochers, il distingue, dans cet amas confus de constitutions populaires et despotiques, guerrières et commerçantes, ces théories élevées, ces traits de politique, ces vues de législation, ces idées de gouvernement et de police qui étonnent dans cet ouvrage. Pour un esprit ordinaire, chaque législation, chaque traité de droit public est une science qui l'occupe ou

l'absorbe entièrement; mais le tableau général de la politique, et les vastes conceptions du législateur n'appartiennent qu'au génie qui compare leurs principes et généralise leurs idées.

Cependant je ne saurais le dissimuler : tout-à-coup égaré dans les ténèbres et l'immensité de la législation, *il sentit un instant tomber ses mains paternelles : il ne trouvait*, nous dit-il lui-même, *la vérité que pour la perdre*. Le génie peut-il donc se décourager!

Montesquieu, comme Descartes, pose d'abord les principes qui doivent le guider. Après avoir établi les trois bases des gouvernemens, sur *la vertu*, *l'honneur* et *la crainte*, je le vois s'élever à une vérité plus grande et plus incontestable. C'est la distribution des trois puissances, *législative, judiciaire, exécutrice*. Elles sont pour les constitutions politiques, ce que les règles de Képler sont pour les lois du mouvement, et la gravitation newtonnienne pour le système du monde. Avec cette idée féconde et lumineuse (digne de naître dans le sénat de Rome ou dans la tête de Solon, si Montesquieu ne l'avait pas trouvée), il règle à son gré les nations, leurs lois constitutionnelles et leur législation. Il connaît par quelles lois générales et particulières, la puissance s'établit, s'étend,

se distribue, se conserve et se détruit; par quels principes la législation se corrompt ou s'améliore; et c'est ce que personne n'avait cherché avant Montesquieu.

Fier de cette découverte, la plus importante dont l'esprit humain puisse se glorifier, il médite sur le degré de perfection des lois à laquelle la nature humaine peut prétendre. Ses yeux sont fixés sur l'homme de tous les pays, de toutes les nations, de tous les gouvernemens. Bientôt il a saisi le lien invisible qui réunit les lois faites dans tous les temps; il a jeté le plan du système général de la législation. C'est alors que dans un moment de courage et d'enthousiasme, il s'écrie comme le Corrège : *Et moi aussi je suis peintre....*

Je m'arrête en voyant le vaste dessin de l'ouvrage entrepris par Montesquieu, et je ne vois plus que le *génie des lois* à qui l'Asie présente ses despotes, l'Afrique ses esclaves, l'Amérique ses richesses et ses fers ensanglantés, l'Europe ses Codes énormes et barbares. Il examine d'abord la source de toutes les lois, la nature différente des contrées de la terre, et le caractère des peuples qui la couvrent. Si la liberté orageuse des républiques lui paraît inséparable de la vertu qui en est la base, il trouve aussi

que le peuple qui fait les lois sait mieux leur obéir ; mais cette forme ne convient qu'aux petits États. La monarchie, qui n'a d'autre ressort que l'honneur, doit craindre le despotisme. Celui-ci n'a d'autre ennemi que lui-même, d'autre danger que ses propres excès.

Là, il cherche comment les lois de l'éducation doivent être relatives aux principes de chaque gouvernement, et quelle différence leur *principe* doit produire dans le nombre et dans l'objet des lois. Il donne aux monarchies plus de lois civiles, de formes et de tribunaux ; aux républiques, des lois criminelles plus douces, et des réglemens plus sévères sur le luxe et les mœurs. Ici, en examinant les gouvernemens dans le rapport qu'ils peuvent avoir les uns avec les autres, d'après leur *nature* et leur *principe*, il laisse aux républiques le soin de s'allier avec des États constitués comme elles, et aux monarchies l'ambition modérée des conquêtes. « Peuples guerriers, s'écrie-t-il, servez » l'humanité même dans les combats ; accordez » aux vaincus vos priviléges ; c'est ainsi que » Rome s'accrut, et que César conquit les Gau» les ».

Tantôt, à l'aspect des plus beaux climats abandonnés au despotisme et à l'ignorance, il

se plaît à considérer les gouvernemens relativement à la nature du pays et au génie des peuples. Que l'homme affaibli dans les climats chauds, abondans en subsistances, voie sans s'émouvoir le despote lui présenter des fers, mais dans les pays stériles ou industrieux, la liberté est le dédommagement de l'homme : voilà le théâtre des démocraties.

Tantôt il envisage les gouvernemens sous le rapport des biens qu'ils peuvent se faire mutuellement. D'un côté, il invoque la liberté pour le commerce dont il trace les révolutions d'une manière aussi neuve qu'intéressante, en le défendant au prince et à la noblesse dans les monarchies. De l'autre, il indique les véritables sources de la population dans la liberté, dans la modération des impôts et dans la proscription du luxe. S'il parle des lois religieuses, c'est pour montrer les avantages et la grandeur du christianisme.

Enfin, s'il fouille dans les ruines de la *féodalité* pour nous découvrir l'origine et les révolutions de notre législation et de notre monarchie; cette espèce de gouvernement, sorti des forêts du nord, inconnu à tous les âges, propagé par des barbares qui ont peuplé tant de nations d'esclaves et de maîtres, prend une

forme nouvelle sous sa plume brillante, traçant des détails profonds, aussi exacts que curieux. Des traits de lumières viennent éclairer ce chaos, et présentent *les Francs entrés en conquérans dans les Gaules.*

Mais que fais-je ? c'est au publiciste plutôt qu'à l'orateur à vous développer ce système immense de législation que l'Europe a reçu avec reconnaissance, et qui présidera toujours à l'instruction des souverains et des administrateurs publics. Ce ne sont-là, cependant, que les travaux d'un seul homme! O Montesquieu! tu ne fais pas des lois, mais tu les inspires; tu en saisis l'esprit; tu discutes leurs motifs; tu développes leurs rapports. Ce n'est pas assez de balancer les biens et les maux de toutes les institutions humaines, tu dévoiles les vices de tous les corps politiques; tu développes les causes de leur élévation; tu annonces le terme de leurs progrès et le moment de leur décadence; tu apprends aux hommes l'usage qu'ils doivent faire de la liberté, aux peuples les devoirs de l'obéissance, aux rois les bornes de l'autorité; tu instruis les sages dans l'art difficile de méditer et de créer les lois, de les adapter au génie, au climat, à la religion et au gouvernement de chaque nation. Ta gloire est

bien plus grande que celle des législateurs, puisque tu les crées eux-mêmes. Hommes de tous les âges, de toutes les contrées, de tous les gouvernemens, Montesquieu mérite vos hommages; c'est le législateur de la terre. Il s'élève entre les peuples et les rois comme une divinité tutélaire qui veille également sur l'harmonie des empires et sur les droits sacrés de l'humanité.

Quel moment que celui où *l'Esprit des Lois* paraît dans l'Europe. Représentez-vous des esclaves qui se réveillent en entendant prononcer le nom de liberté; la raison se développe, les vues s'étendent, les législations sont comparées, les administrateurs des nations sont appréciés! *Le genre humain*, s'écrie un homme célèbre, *avait perdu ses titres, Montesquieu les a trouvés et les lui a rendus.*

Quelle est donc cette impulsion donnée à l'esprit humain par ces leçons sublimes, par ces vues générales répandues dans *l'Esprit des Lois?* Là, tous les gouvernemens viennent apporter leurs lois, toutes les nations leurs établissemens, tous les souverains leurs volontés; là, l'homme vient réclamer ses droits inaliénables, et dénonce à tous les peuples *le despote qui arrache l'arbre pour en dévorer*

les fruits. Montesquieu leur demande quels biens ils ont faits aux hommes; c'est *Gélon qui stipule pour le genre humain*. Il ne s'énonce que par des traits; mais ce style rapide et élevé, cette éloquence vraiment législative, découvre les causes en peignant les effets par de vives images. Personne n'avait fait encore un usage aussi utile et aussi magnifique de l'histoire et de la législation de tous les peuples; personne, de quelques principes simples, n'avait tiré autant de conséquences aussi bien enchaînées. Non, jamais la nature n'avait donné au génie de l'homme autant d'élévation et de puissance: on dirait qu'elle a voulu mettre l'univers sous l'empire de Montesquieu.

Peuples de l'Europe, accusez maintenant de frivolité le génie de la France, il peut vous répondre en vous montrant *Bayle*, *Pascal*, *Montagne*, *Corneille* et *Descartes*. A ce dernier nom, que le génie et la persécution ont illustré, combien de rapports et de similitudes avec Montesquieu se présentent à notre pensée! Les ouvrages de Descartes, comme ceux de Montesquieu, après avoir excité, en paraissant, les clameurs de tous les préjugés, sont devenus dans la suite l'arsenal où les préjugés sont venus chercher leurs armes. Ces deux génies,

systématiqnes par goût, après avoir détruit de grands obstacles qui s'opposaient aux progrès des lumières, en ont créé eux-mêmes de nouveaux ; mais aussi tous les deux, en nous donnant l'exemple de tout soumettre à l'examen de la raison, ont augmenté l'énergie de la pensée, et nous ont appris à vaincre les préjugés et à dissiper les erreurs. Descartes, doué, comme Montesquieu, d'une imagination brillante et d'une sagacité profonde, fut plus hardi et fit de plus grandes découvertes que l'*auteur de l'Esprit des Lois*. Mais celui-ci, séduisant par son style comme par ses idées, a établi des bases solides à des théories nouvelles, et a mêlé moins d'erreurs à des vérités utiles qu'il a rendues classiques. Enfin, tous les deux ont été obligés de demander pardon de leurs sublimes découvertes à l'autorité écoutant la calomnie. Mais ce n'est point à la France que je dois reprocher son injustice ; ce furent quelques fanatiques et quelques envieux puissans qui persécutèrent ce grand génie, quand l'Europe savante et politique se prosternait devant lui.

Eh quoi ! la Grèce honore Démosthène comme le défenseur de la patrie ; Rome récompense Cicéron par les faisceaux du consulat, et

Montesquieu est livré aux fureurs de l'envie et du fanatisme ! Faudra-t-il donc que l'éloge des hommes célèbres soit toujours une accusation contre leurs contemporains ? Mais ces outrages même étaient des éloges sublimes. Il faut que les hommes que la nature condamne à être illustres soient honorés par les persécutions. *On traite le génie comme tout ce qui est au-dessus de l'humanité, avec des adorations ou des blasphèmes.*

Je laisse aux ennemis des lettres et de la philosophie le triste soin de raconter les critiques amères et les délations violentes qu'on se permit contre l'auteur de *l'Esprit des Lois ;* je dirai seulement, que l'envie plus irritée que jamais de la gloire de Montesquieu, osa s'introduire dans le temple qu'il venait d'élever aux lois et à l'humanité. Je dirai que, tandis que tous les peuples venaient en admirer la construction avec un respect religieux, l'envie seule désigna des beautés tronquées, des traits obscurs, des éloges donnés à la vénalité des magistratures, et des atteintes portées au christianisme.

Ingrats ! qui voulez empoisonner les bienfaits du génie, apprenez que c'est d'un publi-

ciste ancien et fameux * que Montesquieu a reçu cet éloge de la vénalité, et que parlant *en politique* des religions, il s'est contenté d'examiner ce qu'elles avaient de conforme ou de contraire au génie et à la situation des peuples divers. Voilà le point de vue sous lequel vous devez le juger. Entendez-la cette voix forte et puissante qui défend par-tout les intérêts du christianisme et de la patrie, qui soutient sans cesse la cause honorable de l'humanité. D'une main Montesquieu foudroie le despotisme et la superstition; de l'autre, il élève des autels à la vertu et à la liberté.

Dites plutôt que Montesquieu a ramené tout à un système; qu'il a imaginé là où il fallait raisonner; qu'il a donné trop d'influence aux causes physiques. Reprochez-lui des idées trop vagues, et un style trop recherché, parce que vous ne pouvez l'entendre. Voulez-vous donc assujétir le génie accoutumé à franchir des intervalles immenses, à vous tracer toutes les idées intermédiaires, à ramper dans des détail

* Loiseau, *traité des Offices*. — C'est d'ailleurs Montesquieu qui a dit, que *la magistrature doit être perpétuelle, et non le magistrat*. Il a réfuté ainsi tout ce qu'il avait avancé d'après Loiseau en faveur de la vénalité.

nécessaires à votre faiblesse ? Si quelque esprit de justice vous eût animés, vous auriez reconnu que le dessein de Montesquieu fut de vaincre l'inertie de l'esprit humain en l'accoutumant à de grands efforts, que l'auteur de *l'Esprit des Lois* fait penser quand les autres fatiguent la pensée, et qu'il combat les philosophes au lieu de les citer servilement. Qui a donc réfléchi plus profondément sur la nature, les principes, l'étendue, les rapports et le caractère des gouvernemens, sur les mœurs et les climats, sur les lois bonnes et mauvaises, sur les effets des peines et des récompenses, sur la religion, l'éducation et le commerce ? *Quinte-Curce* a-t-il fait des observations aussi intéressantes que lui sur Alexandre ? Les *de Thou*, les *Hénault*, les *Pasquier* ont ils présenté autant de principes de politique dans leurs ouvrages, que Montesquieu dans les deux pages où il parle d'Alexandre et de Charlemagne ? *Raynal* a-t-il fait sur l'esclavage politique et sur le fanatisme religieux des réflexions aussi énergiques et aussi sages ? Et *Hume* lui-même ne voudrait-il pas avoir fait le magnifique tableau du gouvernement anglais ?

Demandez donc à ce peuple célèbre dans la politique et la législation, si Montesquieu n'a pas laissé loin de lui ses rivaux et son siècle.

Montesquieu est Français, et l'Angleterre est la première qui élève un monument à sa gloire! le bronze est empreint à Londres des traits de Montesquieu pour consacrer sa mémoire dans l'univers! C'est ainsi qu'on doit honorer les hommes de génie, sans distinguer les climats qui les ont vu naître.

Quel contraste vient s'offrir! Montesquieu voit l'Angleterre qui l'appelle au partage de la gloire des *Newton*, des *Locke*, des *Addisson*. A ses côtés il voit la France et ses injustices : il demeure fidèle à la France. Tant de courage et de générosité ne peut désarmer l'envie. On traite ses principes d'athéïsme, sa tolérance d'irréligion, son amour pour la liberté d'attentat à la puissance, ses grandes vues de chimères, et son humanité de philosophie romanesque. Le fanatisme même, qu'il a si fortement peint *comme l'ennemi de toute espèce de gouvernement et le fléau de l'humanité*, secoue ses torches ardentes sur ce livre immortel que la savante antiquité aurait porté sur des autels. Des libelles mercenaires, des écrits satiriques, des persécutions, des accusations publiques; voilà donc le fruit de vingt ans de travaux! La même main qui a tracé *l'Esprit des Lois* est obligée d'écrire *sa défense*. Courage, homme célèbre,

que sont quelques années d'injustice pour des siècles de reconnaissance et de gloire ? les efforts de l'envie seront bientôt impuissans.

Montesquieu a marqué du sceau de l'ignominie le front de ces calomniateurs fanatiques, de ces littérateurs obscurs, de ces ennemis *éternels du mérite et de la vérité ;* et l'Europe vient mêler aux palmes du génie dont elle le couvre, une couronne de fleurs tressée par les mains des filles de *Gnide*.

Comment le législateur des nations est-il devenu le peintre des graces ? Comment l'interprète des lois fait-il entendre les accens de l'amour ? don heureux du génie ! Rien ne saurait donc lui être étranger. Que les littérateurs admirent comme un contraste de *l'Esprit des Lois*, ce chef-d'œuvre de l'art et de la perfection de la prose, que les Grecs auraient envié à notre langue ; qu'ils vantent ce style enchanteur, ce goût délicat, cette simplicité antique qui règne par-tout ; qu'ils célèbrent ce sixième chant si supérieur par la poésie et la peinture, par cet art sublime de présenter tour-à-tour l'ombre et la lumière, l'horrible et l'agréable. Pour moi, je vois toujours l'auteur de *l'Esprit des Lois* dans le *Temple de Gnide ;* et je sens, à travers cette fiction brillante, aimable et

légère, la contrainte d'un homme extraordinaire caché sous le voile des graces. C'est Achille déguisé sous la parure d'un autre sexe.

Au milieu de ces jeux du génie ou plutôt de ces délassemens de l'esprit, Montesquieu méditait encore un ouvrage utile et profond. On sera surpris peut-être qu'une ame libre et philanthropique ait choisi pour objet de ses recherches dans l'histoire nationale, le règne de Louis XI. Sans doute l'influence étonnante de ce terrible règne sur les mœurs et le gouvernement d'un grand empire, décida le choix de Montesquieu : il voulut effrayer le despotisme, en peignant avec une plume énergique, la politique profonde et féroce d'un prince qui ensanglanta la monarchie pour en effacer les principes ; qui donna des fers à la nation en donnant la liberté aux esclaves de la glèbe ; qui détruisit la féodalité en faisant périr la noblesse, et qui arriva au pouvoir absolu en exerçant une autorité légitime. L'humanité et le patriotisme de Montesquieu nous permettent de lui supposer des vues aussi grandes et aussi dignes de son génie.

Ah ! si du moins les flammes avaient épargné quelques fragmens de cet ouvrage, je les porterais en ce jour sur sa tombe avec ce respect

religieux qu'on a pour des débris sacrés; et la France se rapprocherait de Rome, en montrant *Tacite* égalé par *Montesquieu*. Celui qui a tracé avec tant d'énergie les chapitres d'*Auguste*, de *Tibère* et de *Caligula*, avait le génie du célèbre annaliste. En lisant le *Dialogue d'Eucrate et de Sylla*, on sent bien que l'historien de Louis XI avait le talent rare de peindre les grands caractères, et de porter le flambeau de la philosophie dans la profondeur de l'ame des tyrans.

C'est le propre du génie de jeter des traits de lumière sur tout ce qu'il touche, et d'exercer son empire sur son siècle comme sur la postérité. Elles ont commencé de germer depuis long-temps ces semences fécondes que Montesquieu jeta dans les esprits. Recueillons-en les fruits avec reconnoissance; c'est ici sa véritable grandeur. Quand il parut, la philosophie venait de se montrer parmi nous; la science du gouvernement n'était pas plus avancée que ne l'était la physique à la naissance de Descartes; et la science des lois était renfermée dans le temple de la justice. Montesquieu écrit, et les sciences les plus nécessaires au bonheur des sociétés, reprennent sous sa

plume leur beauté naturelle et leur première majesté !

Ce fut sur-tout à l'apparition de *l'Esprit des Lois*, que s'évanouit ce préjugé barbare qui semblait condamner exclusivement une classe de citoyens à l'étude obscure des lois. Leur sanctuaire fut ouvert, les savans de toutes les classes travaillèrent à les perfectionner ; l'attention publique fut dirigée vers cet objet utile ; et Montesquieu leur apprit même à connaître ses propres erreurs, et à juger ses sublimes ouvrages.

N'eût-il produit que des disciples zélés ; n'eût-il fait naître que d'utiles contradictions ; n'eût-il qu'éveillé les gouvernemens sur leurs véritables intérêts, il serait, à ce seul titre, digne de nos hommages. Mais quelle révolution plus importante ne lui devons-nous pas ? Les philosophes et les rois regardent aujourd'hui la législation comme un objet digne de leurs veilles, de leurs méditations ; et les jurisconsultes cherchent à éclairer leurs travaux par la philosophie. Il n'appartenait qu'à Montesquieu de réunir ainsi toutes les sciences à la législation, et de faire servir à ses progrès l'histoire et la politique, la philosophie et l'éloquence.

Que les *Raynal* et les *Robertson* écrivent

l'histoire, elle ne sera plus un recueil de dates, de futilités et de guerres. Ils feront des recherches sur les avantages et les progrès de la civilisation, sur les institutions politiques et religieuses, sur les climats, les lois, les mœurs et les arts ; le fanatisme sera attaqué de tous côtés ; le despotisme sera arrêté dans ses ravages ; et les princes seront effrayés des effets malheureux de leurs rivalités. Si les *Delolme* et les *Smith* développent les constitutions des gouvernemens, et les causes du bonheur des empires, ils développeront aussi les effets bienfaisans ou désastreux qu'elles ont produits sur le sort et sur la morale des peuples. Cet esprit d'examen, de critique et de réflexion transmis par Montesquieu, fera désormais de l'histoire, de l'économie, de la politique et de la législation, l'école des hommes d'état et des philosophes.

D'où viennent cette fermentation de l'esprit humain, ces réclamations générales contre l'imperfection et la barbarie de nos lois criminelles ? Qui a produit ces écrits lumineux publiés depuis quelques années sur cette partie intéressante de l'art social ? Qui a osé prédire et préparer cette heureuse révolution, qui doit proscrire par-tout le secret des procédures, les formes inquisitiorales, qui donnera enfin un

défenseur à l'accusé, qui tirera chaque peine de la nature du crime, et qui fera respirer librement le citoyen sans craindre les erreurs des tribunaux ou les dangers des preuves testimoniales ? N'en doutons pas, c'est à *l'Esprit des Lois* que l'Europe doit ces bienfaits, ces réformes et ces lumières.

Elles ont sur-tout éclairé les chefs des empires. Une noble émulation du bonheur public animera désormais les souverains, et chaque jour verra paraître des lois utiles dans quelques États de l'Europe. *Frédéric* n'a-t-il pas donné le premier l'exemple d'un code simple et clair ? *Catherine* ne s'est-elle pas occupée de l'éducation publique, de l'établissement des tribunaux et de l'abolition de la peine de mort ? L'Allemagne n'a-t-elle pas vu disparaître un instant, de ses lois, la barbarie de plusieurs siècles ? La Pologne n'a-t-elle pas réclamé des lois ? La France, en proscrivant la torture, n'a-t-elle pas annoncé qu'elle aura bientôt un code criminel ? La Toscane n'a-t-elle pas vu un jeune prince mettre dans ses nouvelles lois et dans son gouvernement tout ce que Montesquieu a répandu de lumière et de libéralité dans cette partie ? Madrid et Lisbonne même ne s'occupent-elles pas, dans ce

moment, du projet d'une législation sage, raisonnable et uniforme?

Je vois quelques souverains, ambitieux d'attacher leur renommée au bonheur des hommes, quelques ministres, qui cherchent le bien en déchirant le voile qui couvrait l'administration, des grands qui veulent être utiles, et des magistrats qui adoucissent, par leurs vues, les vices de la législation; tels sont les effets qu'a produits Montesquieu.

C'est ainsi que les pensées des grands hommes se réalisent tôt ou tard, et que les ouvrages empreints de l'amour de l'humanité se propagent. O pouvoir étonnant des méditations de Montesquieu! elles agissent sur la félicité du monde: traduites dans toutes les langues, elles parcourent les hémisphères, et augmentent sur la terre la masse des lumières et la félicité générale. Qu'il est sublime et digne de la reconnaissance publique, celui qui planant sur les sociétés, en resserre les liens, en éclaire les rapports, en affermit les fondemens, en prépare le bonheur! Il est plus grand encore, si de cette hauteur immense, il descend au milieu de ses concitoyens, s'il influe sur les mœurs par son exemple, comme par son génie sur les lois.

Voyez Montesquieu dans la capitale, ne se servant de sa réputation et de son commerce avec les grands, que pour obtenir des graces et des bienfaits en faveur des hommes de lettres malheureux. Voyez-le à *la Brède;* il est le père de ses vassaux, il termine leurs différends, il soulage leurs malheurs par ses largesses, et il adoucit pour eux les calamités de la nature.

Nos théâtres ne viennent-ils pas de consacrer sa bienfaisance * ? non cette bienfaisance fastueuse qui ne recherche que des applaudissemens ; mais celle qui n'a d'autre prix que le charme secret qu'elle donne, et dont la jouissance est dans le cœur ?

C'est à vous, Messieurs, qui fûtes les témoins de sa gloire et de sa modestie, de nous dire de quels applaudissemens votre lycée retentit, lorsqu'après une longue absence causée par les persécutions et les satires qui furent à Paris la première récompense de *l'Esprit des Lois*, vous vîtes reparaître tout-à-coup son auteur dans une de vos assemblées publiques. Quel noble et touchant témoignage de reconnaissance et de respect vous lui donnâtes sous les yeux de la patrie ! Ainsi l'on vit jadis le peuple romain,

* *Le Bienfait anonyme*, comédie par M. Pilles.

assemblé au théâtre, se lever devant le modeste Virgile.

Ce fut le temps de la justice et des honneurs pour Montesquieu ; mais il ne jouira pas long-temps de ces momens de tranquillité et de gloire. Triompher et mourir, voilà sa destinée. Une santé altérée par des travaux immenses et des persécutions affreuses, annonce la perte qui va affliger l'Europe. A peine la nouvelle du danger est-elle répandue dans la capitale, que la foule s'empresse autour de la maison qu'il habite. Les hommes de tous les rangs veulent le voir.... Triste et honorable époque ! Louis XV donna des marques sensibles d'intérêt à la conservation de Montesquieu ; et les dernières paroles de ce grand homme furent des remercîmens pour son prince, et un hommage religieux envers l'Être suprême.

La tombe s'ouvre pour engloutir tout ce que Montesquieu avait de mortel ; mais le génie qui s'était consacré à la liberté, à la vertu, aux lois et à l'humanité, vit encore parmi nous ; il domine en Europe, il respire au-delà des mers ; il vivifie les vastes contrées de l'Amérique, il remplit le monde entier. Tandis que la Renommée publiera d'âge en âge son immortalité et les ouvrages qui la lui ont méritée, son digne

héritier * perpétue au milieu de ses concitoyens *la gloire de son nom, et l'exemple de sa vie.*

France ! quels honneurs as-tu rendus à la cendre de ce grand homme, que l'Angleterre et la Prusse ont célébré avant toi ? C'est à de pareils bienfaiteurs qu'un hommage solennel de la nation serait dû : voilà les statues qui honoreraient les places publiques. Arrête, censeur injuste ! le marbre vivifié par nos *Praxitèles*, est chargé de reproduire à la postérité la plus reculée les traits de Montesquieu ; il doit orner le palais des monarques. Ne vois-tu pas la patrie enfin reconnaissante imiter cet exemple glorieux, et l'entourer au Louvre des statues de *Montagne*, de *Galilée*, de *Descartes*, de *Gassendi* et de *Newton ?* Mais que parlons-nous d'honneurs publics ? celui qui a perfectionné la théorie de l'art social, qui a jeté les fondemens de nos lois, et de toutes les institutions qui peuvent influer sur nos destinées, n'a besoin ni de statues, ni d'inscriptions : son éloge est dans tous les cœurs.

O toi ! le premier des citoyens, quand tu ne serais pas le premier des législateurs, phi-

* M. de Secondat.

losophe sublime, qui as éclairé l'nnivers par tes ouvrages, et illustré la plus ancienne monarchie de l'Europe, que ne puis-je invoquer dans ce moment ton éloquence ! la France n'eut peut-être jamais une aussi grande et aussi malheureuse époque à peindre. Comme tes pensées élevées et profondes se fussent développées pour le bien de ta patrie, à ce spectacle imposant des notables rassemblés, pour sonder un abîme inconnu, menaçant d'engloutir la prospérité nationale ! Avec quelle force tu nous aurais retracé l'origine des excès, les causes de la décadence, les effets funestes du luxe, et la masse des abus de tout genre, des vexations arbitraires, des dilapidations fiscales, et des excès qui ruinent les monarchies dégénérées ! Quels traits de lumière tu aurais jetés sur la corruption des principes constitutifs du gouvernement ! Tu n'es plus, mais ton génie préside au conseil de la France ; c'est à tes ouvrages immortels qne nous devons cette publicité moderne des travaux de l'administration publique, cette destruction des humiliantes corvées, cette abolition des gabelles inquisitoriales, et le retour de cette liberté indéfinie, qui est le cri du commerce. C'est à ton influence que nous devrons un jour la science qui constitue l'ordre politique